

valiant

rapport relatif à l'exercice 2024



votre banque en toute simplicité



Le rapport de Valiant se compose des publications suivantes :

- rapport de gestion (PDF)
- rapport abrégé (PDF et imprimé)
- rapport de durabilité (PDF)

Les informations détaillées et les rapports complets sont disponibles sur la page Internet. Également disponibles : rapport de gestion en ligne avec des chiffres-clés interactifs, des vidéos et un centre de téléchargement



gb.valiant.ch

- 4 L'exercice 2024
- 5 Chiffres-clés
- 6 Message du président et du CEO
- 9 Interview du président et du CEO

Rapport annuel

- 15 Stratégie et objectifs
- 33 Évolution des affaires
- 37 Appréciation des risques
- 40 Investisseurs

Rapport Corporate Governance

- 48 Structure du groupe et actionnariat
- 52 Structure du capital
- 54 Conseil d'administration
- 68 Comité de direction
- 71 Rémunérations, participations et prêts
- 72 Droits de participation des actionnaires
- 75 Changements de contrôle et mesures de défense
- 76 Organe de révision
- 78 Politique d'information
- 79 Périodes d'interdiction de négociation

Rapport relatif aux rémunérations

- 83 Avant-propos
- 84 Éléments clés et principes de la politique de rémunération
- 86 Compétences dans la détermination de la rémunération
- 88 Éléments de rémunération
- 92 Calcul de la rémunération variable
- 93 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction
- 95 Rémunération approuvée par l'assemblée générale
- 96 Rémunération de l'exercice sous revue
- 100 Autres publications
- 103 Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction
- 105 Rapport de l'organe de révision

Rapport financier

- 109 Comptes consolidés
- 113 Annexe des comptes consolidés
- 155 Rapport de l'organe de révision du groupe
- 160 Publication des fonds propres et des liquidités
- 161 Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA
- 169 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Adresses

- 173 Adresses de Valiant Holding SA

L'exercice 2024

Fin de la période stratégique 2020–2024

La stratégie 2020–2024 s'inscrivait sous le signe de la simplicité et d'une expansion accélérée. Nous voulons offrir à nos clientes et clients un conseil complet, tant numérique que personnel, et avons construit ainsi que développé notre offre dans ce but. Pour renforcer sa présence sur le marché, Valiant a ouvert 14 nouvelles succursales et créé 125 postes dans le cadre de cette expansion. Valiant est désormais présente dans 15 cantons, du lac Léman au lac de Constance. Dans le même temps, nous avons amélioré notre rentabilité en optimisant le réseau de succursales et en réduisant nos coûts. Valiant a atteint les objectifs fixés pour la période stratégique 2020–2024.

Stratégie 2025–2029

Inspirée par sa vision, Valiant cherche à simplifier autant que possible la vie financière de sa clientèle. La stratégie « Valiant 2029 » repose sur des approches qui ont fait leurs preuves. Elle s'articule autour de la simplicité et de la rentabilité tout en s'appuyant sur la confiance de notre clientèle et de nos actionnaires. L'ancrage local et la proximité avec la clientèle restent des composantes essentielles. Pour atteindre nos objectifs, nous nous concentrons sur cinq axes stratégiques.

Un dividende attrayant

Les actionnaires aussi doivent bénéficier du succès de Valiant. Le résultat opérationnel étant bon, une augmentation du dividende de 30 centimes par action sera proposée à l'assemblée générale.

CHF **233,4 mio**

Valiant clôt l'année 2024 avec le meilleur résultat opérationnel depuis sa fondation.

CHF **150,4 mio**

En 2024, le bénéfice consolidé a progressé de 4,2 % pour dépasser la barre des 150 millions de francs.

16,5 %

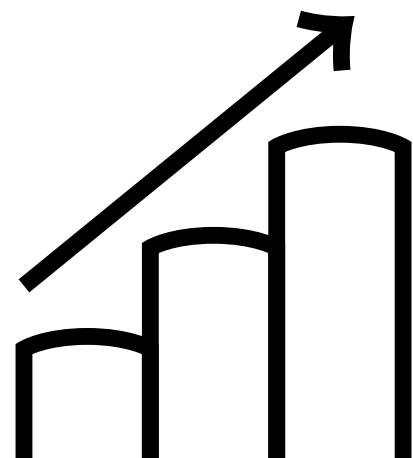
Avec un ratio de fonds propres total de 16,5 %, Valiant affiche une capitalisation solide, qui dépasse nettement les exigences de la FINMA.

CHF **5.80**

Une augmentation de 30 centimes du dividende par action est proposée à l'assemblée générale.

112 points de base

La marge d'intérêts est restée élevée, malgré un environnement de taux mouvementé.



Chiffres-clés

		2024	2023	2022	2021	2020
Bilan						
Total du bilan	en CHF 1000	37 123 728	36 080 425	35 729 828	35 560 329	33 184 237
Prêts à la clientèle	en CHF 1000	30 148 747	29 676 943	28 679 520	27 243 654	25 867 970
Fonds de la clientèle	en CHF 1000	22 402 177	22 220 477	22 551 659	22 138 749	21 028 487
Fonds propres	en CHF 1000	2 677 412	2 575 513	2 467 447	2 398 755	2 361 107
Fortune clientèle	en CHF 1000	33 542 291	32 738 010	32 303 679	32 949 726	30 282 957
Compte de résultat						
Résultat brut des opérations d'intérêts	en CHF 1000	408 870	426 995	351 099	341 644	330 411
Produits d'exploitation	en CHF 1000	551 676	545 793	448 409	430 609	413 122
Charges d'exploitation	en CHF 1000	-300 003	-290 186	-267 572	-254 353	-241 604
Résultat opérationnel	en CHF 1000	233 374	232 254	159 354	143 959	147 030
Bénéfice consolidé	en CHF 1000	150 383	144 255	129 514	123 125	121 869
Ratio coûts/revenus ¹	en %	53,1	51,3	57,7	57,2	56,5
Rentabilité jusqu'au 31.12.2024²						
RorE (Return on required Equity)	en %	12,2	11,9	11,0	10,8	11,1
RoE (Return on Equity)	en %	5,7	5,7	5,3	5,2	5,2
Rentabilité depuis le 01.01.2025³						
RorE (Return on required Equity)	en %	15,9	16,0	13,1	10,8	11,1
RoE (Return on Equity)	en %	7,7	8,0	6,6	5,4	5,4
Fonds propres						
Positions pondérées des risques	en CHF 1000	15 653 408	15 268 390	15 045 365	14 408 311	14 037 317
Fonds propres pris en compte	en CHF 1000	2 583 186	2 484 583	2 377 563	2 307 811	2 261 455
Ratio de fonds propres globaux	en %	16,5	16,3	15,8	16,0	16,1
Ratio de levier	en %	6,6	6,5	6,3	6,1	7,0
Effectifs						
Nombre de collaboratrices et collaborateurs		1 153	1 136	1 110	1 130	1 061
Emplois à temps plein		1 018	1 003	981	995	937
Action						
Valeur comptable par action	en CHF	169.54	163.08	156.24	151.89	149.51
Bénéfice net par action	en CHF	9.52	9.13	8.20	7.80	7.72
Dividende	en CHF	5.80 ⁴	5.50	5.00	5.00	5.00
Payout ratio	en %	60,9	60,2	61,0	64,1	64,8
Dernier cours de l'année	en CHF	105.60	95.40	100.00	91.30	86.50
Capitalisation boursière	en millions de CHF	1 668	1 507	1 579	1 442	1 366
Rating Moody's						
Short-term deposits		Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1
Long-term deposits		A1	A1	A1	A1	A1
Baseline Credit Assessment		a3	a3	a3	a3	a3

¹ Avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts

² Bénéfice consolidé divisé par les fonds propres moyens exigés (RorE) ou les capitaux propres moyens avant répartition du bénéfice (RoE).

³ Bénéfice consolidé plus la variation des réserves pour risques bancaires généraux, divisé par les fonds propres moyens exigés (RorE) ou les capitaux propres moyens après répartition du bénéfice (RoE).

⁴ Proposé

Message du président et du CEO



Ewald Burgener (CEO) et Markus Gygax (président du conseil d'administration)

Chères actionnaires,
Chers actionnaires,

2024 fut une année spéciale à plusieurs égards pour Valiant, notamment parce que c'était la dernière de notre stratégie 2020–2024, placée sous le signe de la simplicité et de l'accélération de notre expansion. Nous tirons un bilan très positif des cinq années écoulées : nous avons atteint

nos objectifs, tant sur le plan financier que dans la mise en œuvre de nos axes stratégiques. Grâce à des investissements dans l'expansion, la numérisation et le développement de l'offre, Valiant dispose à présent d'excellentes bases pour concrétiser sa nouvelle période stratégique.

À la mi-juin, nous avons fêté avec nos collaboratrices et collaborateurs notre 200^e anniversaire à Morat, où Valiant a ses racines, puisque c'est à la Caisse d'épargne de Morat que tout a commencé. Ce fut aussi le coup d'envoi en interne de notre nouvelle période stratégique 2025–2029. Nous nous appuyons sur ce qui a fait ses preuves et nous ne réinventons pas la roue. Nous pensons notamment à la proximité avec la clientèle, à l'ancrage local et à notre offre simple et compréhensible. Mais nous visons encore plus loin : nous voulons inspirer notre clientèle par la simplicité. À cet effet, nous avons déjà annoncé une première adaptation de nos produits : depuis début mars, le nouveau set lilas est gratuit.

L'excellent résultat obtenu lors de l'exercice 2024 vient parachever cette réjouissante rétrospective annuelle. Cela confirme que nous sommes sur la bonne voie et témoigne de la confiance que nous accorde notre clientèle. Nous sommes très fiers de pouvoir présenter le résultat opérationnel le plus solide depuis la création de Valiant. Une telle réussite ne profite pas seulement à nos collaboratrices et collaborateurs, mais également à nos actionnaires, qui bénéficieront d'une augmentation du dividende.

Synthèse d'un exercice 2024 réussi

Le bénéfice consolidé de 150,4 millions de francs est en hausse de 4,2% par rapport à 2023. Valiant enregistre une augmentation de 0,5% de son résultat opérationnel, qui s'établit à 233,4 millions de francs. La banque lilas fait encore mieux que son très bon résultat opérationnel de l'année précédente, et signe le meilleur résultat de son histoire. Valiant a ainsi vu ses produits d'exploitation progresser de 1,1%, pour atteindre 551,7 millions de francs. Malgré un environnement des taux d'intérêt particulièrement mouvementé, nous affichons des opérations d'intérêts solides avec un résultat brut de 408,9 millions de francs (-4,2%). Les opérations de commissions et de prestations de service, en hausse de 10,8%, et les opérations de négoce en nette progression de 25,3% contribuent elles aussi à ce résultat réjouissant. Les prêts à la clientèle atteignent un volume de 30,1 milliards de francs, soit +1,6%. Les fonds de la clientèle ont augmenté de 0,8%, à 22,4 milliards de francs. Valiant continue de miser sur la stabilité et sécurise le refinancement sur le long terme. Les fonds de la clientèle en constituent le pilier principal, complétés par les emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage et les Covered Bonds. Valiant est ainsi idéalement préparée pour tous les scénarios d'intérêt possibles.

Renforcement des réserves pour risques bancaires généraux

Compte tenu de l'évolution positive du résultat opérationnel, Valiant renforce ses réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 46,0 millions de francs. Les réserves pour risques bancaires généraux sont entièrement pris en compte pour les capitaux propres. Valiant renforce ainsi ses capitaux propres et, avec un ratio de fonds propres de 16,5 %, dépasse nettement les exigences réglementaires. Valiant est convaincue qu'une solide capitalisation est dans l'intérêt tant de la clientèle que des investisseuses et des investisseurs.

Augmentation du dividende

Compte tenu du résultat opérationnel robuste, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 14 mai 2025 une augmentation du dividende de 30 centimes, à 5.80 francs par action.

Stratégie « Valiant 2029 »

Le changement d'année a donné le coup d'envoi de la nouvelle période stratégique 2025–2029. Guidés par notre vision, nous entendons simplifier le plus possible la vie financière de nos clientes et clients et les inspirer. De plus, nous plaçons davantage l'accent sur la rentabilité. Nous posons ainsi les bases pour les cinq prochaines années et continuons de développer Valiant avec succès. Pour atteindre ces ambitieux objectifs, nous avons défini cinq axes stratégiques. Dans le présent rapport, vous trouverez des explications sur la stratégie « Valiant 2029 » aux pages 23 à 24.

Perspectives

Valiant table sur une légère augmentation du bénéfice consolidé pour l'exercice en cours.

Chères et chers actionnaires, nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à Valiant.



Markus Gygax
Président du
conseil d'administration



Ewald Burgener
CEO

Interview du président et du CEO

Valiant a atteint les objectifs fixés pour la période stratégique 2020–2024. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

MARKUS GYGAX (MG): Nous nous sommes fixé des objectifs financiers et pour chacun des six axes stratégiques. En matière financière, ce sont des objectifs de croissance, de rendement et de risque. Nous avons par exemple défini un taux de distribution compris entre 50 et 70 %, conformément à notre politique de dividendes durables. Fin 2024, ce taux de distribution atteignait 61 % du bénéfice consolidé. De plus, nous avons mis en œuvre des mesures importantes dans tous les axes stratégiques.

Avez-vous des exemples de ce que vous avez mis en œuvre pendant la période stratégique écoulée ?

EWALD BURGNER (EB): Nous avons continué à développer nos produits et services. Il s'agit avant tout de proposer à notre clientèle une offre adaptée à ses besoins et de la conseiller de manière globale. Dans le cadre de notre expansion géographique, nous avons étendu notre zone d'activité du lac Léman au lac de Constance, ouvert 14 succursales et créé 125 nouveaux postes. En parallèle, nous avons optimisé notre réseau de succursales. Avec 23 sites fermés et 50 postes supprimés par rotation naturelle du personnel, nous avons réalisé des économies substantielles. Le programme d'amélioration de la rentabilité



Markus Gygax, président du conseil d'administration



Ewald Burgener, CEO

nous permet d'économiser 15 millions de francs par an. Nous avons également mis en œuvre des mesures importantes en matière de simplification de nos processus, et pu poser des jalons essentiels tant au niveau de nos systèmes informatiques que de notre organisation.

Si vous avez atteint tous vos objectifs, peut-être manquaient-ils d'ambition ?

MG : Faire progresser Valiant et la préparer pour l'avenir relève de notre responsabilité. Nous fixons nos objectifs de manière à ce qu'ils ne soient ni trop élevés, ni trop faciles à atteindre. Ces dernières années ont été extrêmement mouvementées et exigeantes si l'on considère la situation géopolitique ou l'environnement des taux d'intérêt. Nous pouvons être très fiers d'avoir réussi à suivre et concrétiser notre stratégie. C'est le seul moyen de venir à bout des défis.

« Nous posons les jalons pour cinq nouvelles années de réussite. »

EB: En 2022, nous avons même ajouté un sixième axe stratégique. Cela nous a permis de prendre les devants et de nous atteler suffisamment tôt à la question de l'amélioration de la rentabilité. Les économies de coûts ainsi réalisées nous assurent des conditions optimales pour entamer la nouvelle période stratégique.

Valiant construit sa nouvelle période stratégique sur des approches qui ont fait leurs preuves. Qu'entendez-vous par là ?

MG: Notre modèle commercial simple, notre offre facile à comprendre et notre proximité avec la clientèle nous ont fait gagner la confiance de nos clientes et clients. Les investissements d'une centaine de millions de francs réalisés depuis 2016 ont été effectués de manière prévoyante. Ils ont alimenté l'expansion, la numérisation et le développement de notre offre. Nous pouvons à présent nous appuyer sur cette base.

EB: Je souhaite mentionner ici nos collaboratrices et collaborateurs bien formés et compétents. Ils contribuent en effet de façon déterminante au succès de Valiant. Nos collaboratrices et collaborateurs sont ancrés localement, connaissent leur clientèle et les particularités régionales. Ce sont nos ambassadrices et ambassadeurs, et des personnes de confiance lorsqu'il s'agit de trouver les meilleures solutions de financement.

Vous avez mentionné précédemment que vous avez posé des jalons importants dans la simplification des processus, mais vous ne paraissez pas très convaincu ?

MG: Je suis convaincu que les bonnes mesures ont été mises en œuvre. Mais nous devons continuer à améliorer la rentabilité. C'est ainsi que nous assurerons la réussite future de Valiant et sa stabilité sur le long terme. Cela signifie que, pour rester compétitifs, nous investissons dans notre offre, dans la numérisation et dans notre personnel. Travailler efficacement nous laisse plus de temps pour notre clientèle. Nous pouvons ainsi utiliser nos connaissances et notre temps pour approfondir les conseils dans les domaines de l'investissement et de la prévoyance, par exemple.

EB: Nous ne partons pas de zéro. Nous avons réalisé des économies substantielles grâce au programme d'amélioration de la rentabilité et nous allons continuer de suivre les coûts de près. Nous avons également simplifié les processus. Il reste encore du potentiel à exploiter et nous devons nous y prendre mieux. Nous allons nous concentrer davantage sur la fluidité et la transparence des processus. Nous travaillons activement à l'automatisation et aux prestations en libre-service pour notre clientèle. L'amélioration de notre efficacité améliorera aussi notre ratio coûts/revenu. Nous nous assurons ainsi la marge de manœuvre nécessaire pour les années à venir.

Vous avez évoqué la gratuité du nouveau set lilas. Que comprend-il ?

EB: Nous mettons une offre gratuite à la disposition de notre clientèle pour lui faciliter la vie financière. Le set lilas inclut un compte privé gratuit, une Debit Mastercard® et les retraits en espèces aux bancomats Valiant. Les paiements à l'étranger ou sur des sites en ligne à l'étranger n'occasionnent pas non plus de frais. Sur demande, des comptes épargne, le compte de prévoyance Privor 3a et divers services numériques peuvent aussi être utilisés gratuitement. Le set lilas, très apprécié, peut toujours être complété par différentes options. Cette simplicité a pour objectif d'inspirer nos clientes et clients.

Qu'attendez-vous de l'exercice 2025 ?

EB: Valiant est sur la bonne voie sur le plan opérationnel. Nous allons naturellement suivre de très près l'environnement mouvementé des taux d'intérêt. Valiant est prête pour différents scénarios et nous resterons fidèles à notre politique prudente vis-à-vis des risques. La mise en œuvre de notre stratégie « Valiant 2029 » a bien commencé. La satisfaction de notre clientèle est une source de motivation au quotidien. Nous continuerons à nous engager dans ce sens et à appliquer notre stratégie de manière cohérente. Nous visons toujours une hausse du bénéfice consolidé. Or, celui-ci devrait progresser légèrement durant l'exercice en cours.

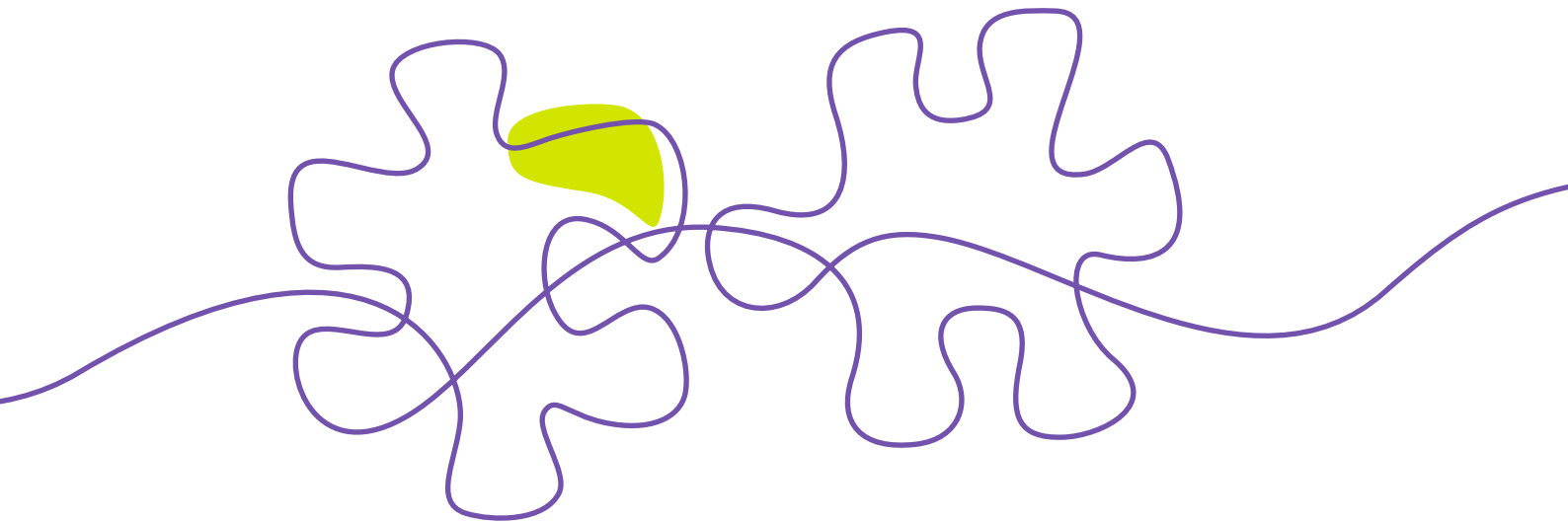
Markus Gygax, président du conseil d'administration

Markus Gygax a été CEO de Valiant de novembre 2013 à mai 2019. En mai 2019, il a été élu membre du conseil d'administration. Depuis le 13 mai 2020, il est président du conseil d'administration. Dans sa vie privée, son cœur bat pour sa famille et le sport en pleine nature.

Ewald Burgener, CEO

Ewald Burgener est CEO de Valiant depuis le 17 mai 2019. Il a été auparavant responsable des finances pendant six ans. Avant de rejoindre Valiant, le Valaisan travaillait chez Entris Holding SA. Ewald Burgener consacre son temps libre à sa famille, joue au squash et apprécie les randonnées en montagne.

Rapport annuel



Stratégie et objectifs

- 15** Notre charte
- 16** La marque Valiant
- 16** Notre modèle d'affaires
- 17** Notre stratégie
- 17** Stratégie 2020–2024
- 18** Axes stratégiques à l'horizon 2024
- 22** Objectifs financiers à l'horizon 2024
- 23** Stratégie 2025–2029
- 25** Segments de clientèle
- 27** Notre offre
- 29** Nos collaboratrices et collaborateurs
- 30** Notre zone d'activité
- 31** Durabilité

Évolution des affaires

- 33** Évolution des affaires

Appréciation des risques

- 37** Risques
- 37** Gestion des risques

Investisseurs

- 40** Investissement dans Valiant
- 41** Action Valiant
- 41** Dividende
- 41** Évolution du cours
- 42** Structure de l'actionnariat
- 42** Couverture
- 43** Contacts avec les analystes et les investisseurs
- 43** Obligations (Covered Bonds)
- 43** Indices
- 44** Notations de crédit
- 44** Informations supplémentaires
- 44** Agenda 2025

Stratégie et objectifs

Valiant est un prestataire financier indépendant opérant exclusivement en Suisse. La banque propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Valiant affiche un total de bilan de 37,1 milliards de francs, et emploie plus de 1100 collaboratrices et collaborateurs, dont 75 personnes en formation.

Notre charte

Vision

La vie financière n'aura jamais été aussi simple qu'avec Valiant.

Mission

Nous sommes un prestataire financier indépendant et exclusivement présent en Suisse. Nous conseillons les particuliers et les PME.

Nous veillons à maintenir un équilibre optimal entre rendement, croissance et risque. Nous offrons la sécurité grâce à une solide dotation en fonds propres.

Nous permettons aux **clientes et clients** de mener une vie financière sereine grâce à des solutions facilement accessibles et compréhensibles, une exécution rapide ainsi qu'un conseil personnalisé.

Nous créons de la plus-value financière pour **l'actionnariat**.

Nous sommes un employeur attrayant pour le **personnel** et entretenons une culture d'entreprise basée sur l'entraide et la recherche de résultats.

Nous adoptons un comportement responsable et durable envers la **société** et **l'environnement**.

Valeurs

Orientation clientèle

- Nos prestations et notre attitude sont guidées par les besoins de nos clientes et clients.
- Nous abordons notre clientèle de manière proactive, la conseillons et l'accompagnons de manière professionnelle, compétente et complète.

Orientation solutions

- Nous raisonnons de manière globale et proposons à tout moment des solutions simples et ciblées.

Sens des responsabilités

- Nous assumons avec sérieux notre responsabilité envers les parties prenantes internes et externes et considérons leurs intérêts.
- Nous tenons toujours compte de la rentabilité.

Intégrité

- Nos actions sont compréhensibles et contraignantes. Nous disons ce que nous faisons, et nous faisons ce que nous disons.
- Nous sommes honnêtes, crédibles et respectueux.
- Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation.

La marque Valiant

Valiant signifie courage, puissance et force. Nous voulons nous affirmer sur le marché, en tant que prestataire financier, avec des messages clairs et des produits simples. Nous poursuivons activement cet objectif, jour après jour.

Image de marque

Valiant est présente sur le marché de manière uniforme avec un logo. La couleur lilas fournit à Valiant un caractère distinctif, la rendant ainsi unique sur le marché bancaire. Au cours de l'exercice sous revue, nous avons poursuivi le développement de la marque en vue de la nouvelle stratégie.

La nouvelle image de marque se traduit par une réduction du nombre de couleurs, une harmonisation du style des images et un nouveau style d'icônes et d'illustrations. Nous avons modernisé notre concept de médias imprimés et notre présence publicitaire, qui ont gagné en fraîcheur.

Notoriété de la marque

Valiant mesure la notoriété de sa marque au moins deux fois par an. Au cours de l'exercice 2024, Valiant a atteint une solide notoriété de marque de 85 % dans sa zone d'activité. Les outils utilisés pour

accroître la notoriété de la marque sont notamment les suivants : campagnes nationales d'image et d'offre, présence publicitaire dans les transports publics et les stades sportifs, publicité en ligne et actions publicitaires non conventionnelles.

Notre modèle d'affaires

Valiant est synonyme de simplicité sur le marché financier suisse. Ses atouts et son ADN sont au cœur des fonctions clés d'une banque de détail : Valiant reçoit des fonds, les gère scrupuleusement et les met à disposition sous forme de financements. Valiant propose à sa clientèle des produits et des services facilement compréhensibles dans les domaines du financement, des paiements, de l'épargne, de l'investissement et de la prévoyance. Pour ce faire, Valiant s'appuie sur ses atouts et sa culture éprouvée et se concentre sur quatre segments de clientèle : clientèle privée, clientèle privée fortunée, indépendant·e·s et petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

Modèle d'affaires

Des services complets et compréhensibles ...



Financement



Paiements



Épargne

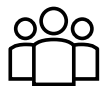


Placements



Prévoyance

... conçus sur mesure pour la clientèle privée et les PME ...



Clientèle privée



Clientèle privée fortunée



Indépendant·e·s/petites entreprises



Entreprises de taille moyenne

... sur la base de nos atouts et de notre culture d'entreprise éprouvée



Relations étroites et de longue date avec la clientèle privée et les PME



Gestion de premier ordre des hypothèques et de la trésorerie



Une stratégie de commercialisation innovante grâce à la combinaison de canaux numériques et physiques



Secteur informatique performant, investissements dans de nouvelles optimisations de processus



Culture ancrée en Suisse, sur la base d'une approche coopérative

Notre stratégie

La stratégie d'entreprise couvre une période de cinq ans et est toujours définie par le comité de direction et le conseil d'administration. Les collaborateurs et collaboratrices participent activement à son élaboration et y apportent leurs idées. Il en résulte une œuvre commune qui bénéficie d'un large soutien sur le plan interne, et qui montre à Valiant la voie d'un avenir prospère.

La stratégie en vigueur durant l'exercice couvre la période 2020–2024. En juin 2024, Valiant a communiqué sa stratégie pour la période 2025–2029.

Stratégie 2020–2024

La stratégie 2020–2024 s'inscrit sous le signe de la simplicité et d'une expansion accélérée, que ce soit avec l'ouverture de succursales, des conseillers et conseillères à la clientèle supplémentaires ou des prestations élargies. Elle s'articule autour de six axes stratégiques. La période stratégique s'est achevée avec succès à la fin de l'exercice sous revue. Les objectifs stratégiques définis ont été atteints.

Six axes stratégiques

Développer l'offre



1. Développer notre offre de produits et de services



2. Combiner les canaux personnels et numériques

Renforcer la présence sur le marché



3. Croître de manière organique et, si possible, inorganique

Encourager et former les collaboratrices et collaborateurs, et optimiser les processus



4. Encourager et former les collaboratrices et collaborateurs



5. Simplifier les processus

Accroître la rentabilité



6. Mettre en œuvre le programme d'amélioration de la rentabilité

Objectifs financiers à l'horizon 2024

Croissance (annuelle)

- Croissance des opérations de crédit > 3%
- Augmentation du produit des commissions \geq 3%

Risques

- Ratio de fonds propres : 15–17%
- Maintien de la politique de risque prudente

Revenus

- ROE visé de > 6%
- Dividende stable \geq CHF 5.00 (taux de distribution 50–70%)

Économies de coûts

- Économies de coûts de 12 à 15 millions de CHF annuellement à partir de l'exercice 2024

CHF **50** millions

Total des investissements

durant la période 2020–2024

Axes stratégiques à l'horizon 2024

1. Développer notre offre de produits et de services

Valiant se voit comme un prestataire financier qui offre bien plus qu'une banque ordinaire. Ses compétences clés en matière de financement, de paiement, d'épargne, de placements et de prévoyance devront pour ce faire être développées en fonction des besoins. Valiant souhaite proposer à sa clientèle des conseils compétents et complets, avec des offres proposant la « meilleure solution ». Afin de générer des rendements supplémentaires, elle souhaite développer des prestations pour sa clientèle tout au long de la chaîne de création de valeur.



Objectifs à l'horizon 2024

- Poursuivre le développement des offres et les élargir
- Proposer le processus de financement comme produit à d'autres entreprises (B2B)

Mesures mises en œuvre 2020-2024

- Élargissement de l'offre de fonds Valiant
- Remplacement de l'hypothèque Flex avec le LIBOR comme taux d'intérêt de base par l'hypothèque SARON lilas
- Collaboration avec Vaudoise Assurances
- Reprise et développement de la plateforme immobilière AgentSelly SA
- Introduction de la Debit Mastercard®
- Élargissement du conseil en prévoyance aux besoins des entrepreneuses et entrepreneurs
- Mise en place d'un centre de compétences en matière de succession d'entreprise
- Modification des offres de sets lilas pour la clientèle privée
- Lancement du compte épargne Plus avec taux d'intérêt préférentiel
- Lancement du calculateur d'empreinte carbone
- Lancement de l'hypothèque environnement lilas
- Introduction du mandat de gestion de fortune Sustainable
- Nouveau design de la Debit Mastercard®
- Introduction des préférences ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune

2. Combiner les canaux personnels et numériques

Canal physique ou numérique : la clientèle a le choix. Une meilleure combinaison des conseils personnalisés et des éléments numériques devrait permettre de créer une expérience client globale de qualité, et de simplifier encore davantage la vie financière de la clientèle. Le suivi personnalisé et les conseils continuent à occuper une place importante, tant en ce qui concerne le canal physique que le canal numérique. Valiant renforce sa position innovante sur le marché financier suisse et continue à investir dans la numérisation.



Objectifs à l'horizon 2024

- Combiner le canal physique au canal numérique
- Faire du site Internet un portail orienté vers la clientèle
- Introduire la nouvelle application mobile

Mesures mises en œuvre 2020–2024

- Les succursales sont dotées de nouvelles zones clientèle
- Rafraîchissement du site Internet avec un design plus convivial et une navigation améliorée
- Mise en place de l'espace personnel myValiant sur la page Internet
- Identification et mise en œuvre de nombreuses améliorations de processus pertinents pour la clientèle par l'élaboration de parcours clients
- Lancement de notre propre application TWINT
- Introduction du multi-banking pour la clientèle commerciale

- Introduction de la nouvelle application Valiant
- Introduction de la fonction Instant Payment
- Extension des fonctionnalités en libre-service dans l'application Valiant (changement d'adresse)
- Lancement de la fonction de rappel dans le service clientèle
- Introduction de la possibilité de conclure des placements de manière autonome sur le canal numérique

3. Croître de manière organique et, si possible, inorganique

Nous établissons et développons progressivement notre présence depuis le lac Léman jusqu'au lac de Constance. Pour ce faire, de nouveaux conseillers et conseillères à la clientèle et spécialistes de la prévoyance seront recrutés. Ainsi, Valiant renforce également les sites existants avec des conseillères et conseillers à la clientèle et des spécialistes supplémentaires pour les activités de prévoyance et de placement. Nous voulons par ailleurs que des spécialistes de tous les domaines soient physiquement présents dans toute la zone de marché afin, par exemple, de pouvoir mieux servir la clientèle privée fortunée. Le segment des PME, qui a connu une croissance réjouissante ces dernières années, continue de se développer. Cette force de vente supplémentaire nous aidera, d'une part, à poursuivre la croissance dans les activités de base liées au financement. D'autre part, nous souhaitons aussi augmenter de manière significative les revenus non liés aux opérations d'intérêts. Outre les nouvelles succursales dans les pôles de croissance et dans les meilleurs emplacements, Valiant reste ouverte aux opportunités d'acquisition d'autres banques. Nous avons le potentiel nécessaire pour mieux exploiter nos ressources et nos infrastructures et réaliser des économies d'échelle. La condition concernant les reprises est que la culture et le modèle d'affaires soient compatibles.

**Objectifs à l'horizon 2024**

- Ouvrir quatorze nouvelles succursales
- Créer 170 équivalents temps plein

**Mesures mises en œuvre
2020-2024**

- Ouverture de quatorze nouvelles succursales
- Création de 125 postes à temps plein depuis le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de l'expansion

4. Encourager et former les collaboratrices et collaborateurs

L'individu est un facteur de succès central dans le contact personnel avec la clientèle tel que le cultive Valiant dans le cadre du conseil à la clientèle. Pour l'expansion, Valiant recherche des conseillères et conseillers à la clientèle ancrés localement, et particulièrement engagés. Ce sont les meilleurs ambassadeurs et ambassadrices dans les agglomérations ou les communes dans lesquelles Valiant vient de s'implanter. Outre l'acquisition de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, il est important de continuer à encourager et à développer les compétences de notre personnel actuel. La formation continue et le perfectionnement de notre personnel visent à leur permettre de conseiller la clientèle de manière globale, complète et sur tous les besoins financiers. En outre, Valiant prend différentes mesures visant à promouvoir les femmes dans le but d'augmenter leur nombre dans les postes de direction.

**Objectifs à l'horizon 2024**

- Encourager et développer les capacités des collaboratrices et collaborateurs
- Embaucher les effectifs nécessaires
- Augmenter l'attractivité en tant qu'employeur

**Mesures mises en œuvre
2020-2024**

- Introduction de parcours professionnels dans la distribution
- Recrutement et intégration réussis des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices dans les zones d'expansion
- Établissement d'un programme de mentoring pour les femmes et les hommes
- Amélioration des conditions d'emploi au 1^{er} janvier 2023, avec notamment l'augmentation du droit aux vacances et du congé de maternité
- Renforcement de la caisse de pension du personnel avec une contribution spéciale de 10 millions de francs
- Formation de quelque 800 collaboratrices et collaborateurs sur le thème de la durabilité
- Création d'un réseau de femmes
- Introduction d'un vaste programme de stages

5. Simplifier les processus

Valiant se concentre sur l'efficacité et l'efficacit  en facilitant syst matiquement ses processus. Notre client le b n ficiera  galement d'une simplification de nos proc dures internes. Ce n'est qu'en adoptant la simplicit  sur le plan interne que nous parviendrons  galement   convaincre la client le par notre simplicit  et une exp rience client positive.



Objectifs   l'horizon 2024

- Accro tre l'efficacit 
- Analyser et optimiser un ou deux processus d'affaires chaque ann e

Mesures mises en  uvre 2020-2024

- Mise en place et d veloppement de l'« autoroute des cr dits » (outil pour le traitement standardis  et automatis  des cr dits)
- Introduction de « AnlageXpress » (outil pour les services de conseil et la simplification du processus de placement)
- R duction   un syst me bancaire central : Valiant a travaill  sur deux syst mes jusqu'  fin 2021. Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des relations client le a  t  transf r    la solution bancaire centrale Finnova.
- Num risation du processus d'ouverture de relations client le et des mutations telles que les modifications d'adresses
- Mise en place d'une nouvelle infrastructure informatique (Microsoft 365)
- Introduction d'un nouveau mod le de poste de travail sur les sites principaux (partage de bureaux, co-working, etc.)

6. Mettre en  uvre le programme d'am lioration de la rentabilit 

Afin de poursuivre sur la voie du succ s et de pr parer l'avenir, Valiant a lanc  en 2022 un programme visant   am liorer sa rentabilit . Dans ce contexte, et afin de tenir compte de l' volution du comportement de la client le, des adaptations ont  galement  t  apport es au r seau de succursales de la r gion d'origine. Ces adaptations et d'autres mesures d'accroissement de l'efficacit  entra nent des  conomies de co ts. Tous les secteurs contribuent   la r alisation de ces objectifs.



Objectifs   l'horizon 2024

- Optimisation du r seau de succursales : fermeture de 23 succursales, transformation des zones client le des autres succursales
- Suppression de 50 emplois   temps plein dans l'ensemble de la banque jusqu'  fin 2023
-  conomies de co ts de 12   15 millions de francs par an au total   partir de l'exercice 2024

Mesures mises en  uvre 2022-2024

- Fermeture de 23 succursales dans la r gion d'origine
- Transformation des zones client le
- R duction de 50 postes   temps plein
-  conomies annuelles de 15 millions de francs

Objectifs financiers à l'horizon 2024

Avec la mise en œuvre de la stratégie 2020–2024, Valiant continue de développer sa position dans le secteur financier suisse. La mise en œuvre de la stratégie permet à Valiant d'atteindre les objectifs financiers suivants.



Croissance

Dans les secteurs existants et avec l'expansion prévue, nous visons une croissance annuelle des prêts de plus de 3%. Cette croissance se concrétisera à la fois par un renforcement dans la zone de marché actuelle et par une expansion dans de nouvelles régions. Dans ce contexte, Valiant continue de veiller à ce que les prêts soient de qualité élevée et de suivre sa politique prudente en matière de risques. Nous avons continué avec succès de mettre l'accent sur la marge d'intérêts. Outre la croissance des activités de prêt, une augmentation annuelle de 3% des opérations de commissions et de prestations de service est également visée. Le développement des affaires de placement et de prévoyance ainsi que de nouvelles prestations de services engendreront une augmentation annuelle significative de cette source de revenus.

✓ Objectifs atteints



Revenus

À long terme, Valiant ambitionne une augmentation de son bénéfice consolidé et des revenus des capitaux propres de plus de 6%. Le dividende devrait se monter à au moins 5 francs par action, et le taux de distribution se situer entre 50 et 70%.

✓ Objectifs atteints



Risques

Valiant demeure fidèle à sa politique de risque prudente. Le ratio de fonds propres total devrait toujours se situer entre 15 et 17%, prouvant ainsi la solidité financière de Valiant. Il est en effet nettement supérieur aux exigences réglementaires minimales de la FINMA.

✓ Objectifs atteints

État des objectifs financiers à l'horizon 2024

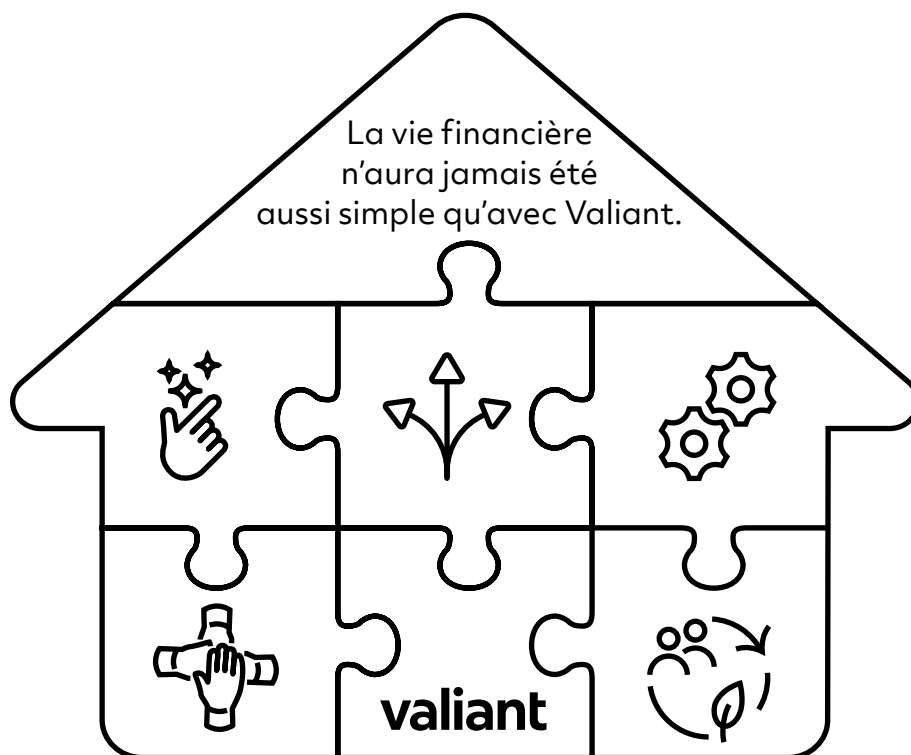
Critère mesuré	Objectif	Valeurs moyennes 2020–2024	Situation au 31.12.2024	Situation au 31.12.2023	Situation au 31.12.2022
Croissance des prêts	Par an > 3%	4,3%	1,6%	3,5%	5,3%
Augmentation des opérations de commissions et des prestations de service	Par an ≥ 3%	9,4%	10,8%	10,0%	10,9%
Ratio de fonds propres total	15–17%	15,8–16,5%	16,5%	16,3%	15,8%
Rendements des capitaux propres ¹	Ambition > 6%	5,4–8,0%	7,7%	8,0%	6,6%
Taux de distribution	50–70%	60,2–64,8%	60,9%	60,2%	61,0%

¹ Bénéfice consolidé plus variation des réserves pour risques bancaires généraux divisé par les capitaux propres moyens après répartition du bénéfice

Stratégie 2025–2029

Au cours de l'exercice sous revue, la stratégie d'entreprise pour les années 2025–2029 a été définie et communiquée. Elle continue à s'inscrire dans la vision de simplifier le plus possible la vie financière de notre clientèle.

La stratégie 2025–2029 s'appuie sur les investissements de 100 millions de francs réalisés depuis 2016 dans la numérisation et l'expansion, tout en restant fidèle au modèle d'affaires simple qui a fait son succès. L'objectif principal consiste à augmenter la rentabilité. Valiant veut engendrer un rendement des fonds propres supérieur au coût du capital et créer ainsi de la valeur économique. Les facteurs clés centraux du succès restent l'ancrage local et le conseil personnalisé. Les axes stratégiques suivants doivent permettre d'atteindre les objectifs visés.



Axes stratégiques 2025–2029



Inspirer par la simplicité

Baser les principaux éléments sur la simplicité :

- Revoir le modèle de conseil
- Adapter les canaux
- Optimiser les produits et les tarifs
- Simplifier les moyens de communication

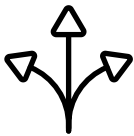
→ **Expansion significative de la base de clientèle**



Attirer et développer le personnel

- Baser la culture d'entreprise sur les objectifs stratégiques
- Faire évoluer les collaboratrices et collaborateurs vers un conseil à la clientèle global et complet
- Améliorer les possibilités d'évolution individuelles

→ **Valiant reste un employeur attractif**



Diversifier les revenus

Accroître les revenus sur des marchés à faible intensité capitalistique :

- Développement du conseil en constitution de patrimoine et en prévoyance pour la clientèle privée
- Renforcement de la position comme banque des PME
- Intensification et développement des affaires avec des partenaires tiers

→ **Base de revenus plus large**



Promouvoir la durabilité

- Réduire les émissions de CO₂
- Garantir l'égalité de traitement des collaboratrices et des collaborateurs

→ **Valiant assume ses responsabilités à l'égard des individus et de l'environnement**



Accroître l'efficacité

- Processus fluides et transparents
- Augmentation du niveau d'automatisation

→ **Marge de manœuvre assurée pour l'avenir**

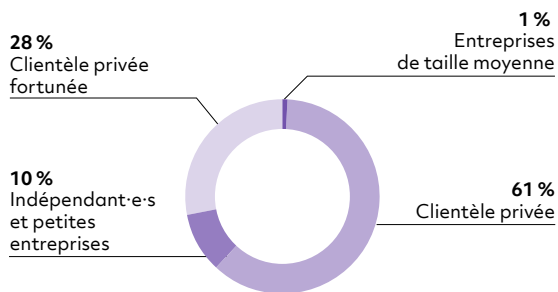
Objectifs financiers à l'horizon 2029

Croissance	Prêts	> 2 % p.a.
	Opérations de commissions et de prestations de service	> 5 % p.a.
Solidité des capitaux	Ratio de fonds propres total	15–17 %
Rentabilité	Ratio coûts/revenus (avant amortissements)	< 55 %
	RoE	> 7 %
Dividende	Dividende	en hausse annuelle
	Taux de distribution	> 50 %

Segments de clientèle

Valiant se concentre sur quatre segments : clientèle privée, clientèle privée fortunée, indépendant·e·s et petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

Nombre de client·e·s par segment

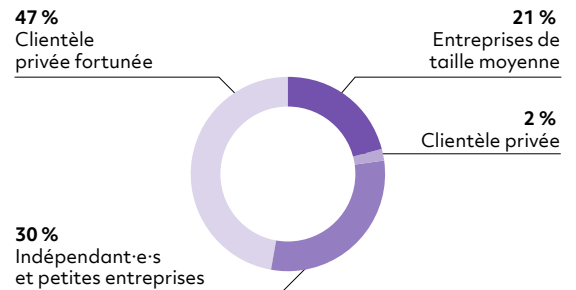


Clientèle privée

› Conseil personnalisé et prestations de services numériques

Valiant se démarque par la simplicité de ses produits, de ses services et de ses processus. La clientèle a la possibilité d'associer un conseil personnel et une offre numérique bien étoffée.

Produit des intérêts et des commissions par segment



780,3 millions de francs répartis par segment

Évolution des volumes du segment		31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Clientèle privée				
Fortune clientèle	en milliards de CHF	3,2	3,5	3,3
Prêts	en milliards de CHF	0,1	0,1	0,1

Clientèle privée fortunée**› Suivi et conseil personnels de haut niveau**

Valiant développe les relations de banque principale avec sa clientèle fortunée en lui offrant un suivi et un conseil personnels de haut niveau.

Évolution des volumes du segment Clientèle privée fortunée		31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Fortune clientèle	en milliards de CHF	17,2	16,4	14,9
Prêts	en milliards de CHF	14,5	13,9	13,1

Indépendant·e·s et petites entreprises**› Conseil complet d'un seul tenant**

Dans ce segment, Valiant se distingue par le fait que les conseillères et conseillers personnels proposent des solutions répondant aux besoins financiers tant professionnels que privés des entrepreneuses et entrepreneurs.

Évolution des volumes du segment Indépendant·e·s et petites entreprises		31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Fortune clientèle	en milliards de CHF	4,8	5,1	5,8
Prêts	en milliards de CHF	9,6	10,0	10,1

Entreprises de taille moyenne**› Connaissances spécialisées pour des solutions flexibles et individuelles**

Pour les entreprises de taille moyenne et la clientèle institutionnelle, Valiant offre une approche moderne de conseil et d'échange d'égal à égal. Des solutions adaptées aux besoins individuels complètent la gamme.

Évolution des volumes du segment Entreprises de taille moyenne		31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Fortune clientèle	en milliards de CHF	8,3	7,7	8,3
Prêts	en milliards de CHF	6,0	5,7	5,5

Notre offre

Nos conseillères et conseillers à la clientèle certifiés SAQ assurent des conseils complets, un suivi individuel et des solutions flexibles pour la clientèle privée, les indépendantes et indépendants et les PME. La clientèle de Valiant bénéficie d'une offre complète de prestations bancaires simples et compréhensibles d'un seul tenant.

Financement

Trouver le produit de financement adapté, calculer la capacité financière ou fixer la bonne durée d'une hypothèque à taux fixe : ces besoins et ces questions concernent aussi bien la clientèle privée que les sociétés. Avec nos produits et nos conseils personnalisés, nous souhaitons identifier ces besoins et offrir des conseils complets à nos clientes et clients. Pour ce faire, Valiant s'appuie sur sa connaissance des spécificités locales et ses conditions conformes au marché. Malgré un environnement de marché en proie à une forte concurrence, les financements de Valiant ne dérogent pas à sa politique de crédit prudente. Valiant connaît les biens immobiliers qu'elle finance et les exploitations artisanales ou industrielles dont les besoins en investissements sont financés grâce au crédit commercial. Pour tenir compte de notre approche du développement durable, nous appliquons des critères d'exclusion contraignants concernant les opérations financières de la clientèle commerciale et entreprises. Lors des entretiens-conseil portant sur le financement de la propriété du logement, nous abordons notamment les questions du maintien de la valeur à long terme, de l'efficacité énergétique et du besoin prévisible de rénovation des biens immobiliers, et nous proposons une offre de financement adéquate pour les assainissements énergétiques.

Paielements

En gérant le trafic des paiements, Valiant simplifie les tâches quotidiennes de sa clientèle. Celle-ci manifeste d'ailleurs un intérêt croissant pour les paiements sans espèces et la possibilité d'effectuer ses opérations bancaires 24 heures sur 24, des attentes que Valiant satisfait en gérant le trafic des paiements ainsi qu'en procédant à d'autres transactions bancaires par le biais de l'application Valiant, par exemple.

Valiant propose à sa clientèle privée et commerciale un éventail de sets incluant des produits et services de types différents à un prix forfaitaire.

Valiant propose à sa clientèle le calculateur d'empreinte carbone. Sur la base des transactions effectuées, il indique les émissions de CO₂ et propose des optimisations pour la vie quotidienne.

Épargne

Valiant propose à sa clientèle des produits d'épargne simples et adaptés à ses besoins. Grâce à sa gestion active des taux d'intérêt, Valiant répercute rapidement les avantages de taux sur ses clientes et clients. Valiant se positionne dès lors en tant que partenaire attrayant en matière d'épargne. Outre les différents produits d'épargne offerts, la clientèle a la possibilité d'utiliser gratuitement, sur le site Internet de Valiant, un calculateur d'épargne et un calculateur de budget. En quelques étapes, l'outil indique la voie vers l'objectif d'épargne ou détermine la planification idéale des dépenses courantes.

Placements

Les solutions de placement de Valiant sont gages de flexibilité et de personnalisation. Valiant dispose d'une solution de placement adaptée à la situation personnelle et à la fortune de sa clientèle. Valiant propose des conseils personnalisés et adaptés aux besoins. La stratégie de placement appropriée est définie en commun sur la base du profil de placement individuel. Par-delà la mise en œuvre, notre clientèle continue de bénéficier du suivi et de l'assistance de Valiant avec un processus de placement systématique. Le but est d'atteindre les objectifs fixés ensemble, compte tenu de l'évolution de la situation personnelle et de la situation financière de chacune.

Dans notre activité de placement, nous prenons en compte les aspects de durabilité par le biais des approches de durabilité «exclusion», «best in class» et «placements thématiques». Sur la base de ses directives de placement ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance), Valiant a lancé quatre fonds stratégiques dans différents profils de risque en mettant l'accent sur la durabilité. Dans le cadre du conseil en placement, la clientèle est interrogée sur ses préférences ESG, et l'offre est harmonisée avec le choix exprimé. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter aux pages 50 à 55 du rapport de durabilité 2024.

Prévoyance

Compte tenu des défis posés au système de prévoyance, notamment l'allongement de l'espérance de vie, il est de plus en plus important d'organiser activement sa prévoyance, qu'il s'agisse de planifier sa retraite, de protéger sa famille et son logement ou, pour la clientèle commerciale, de trouver la solution optimale en matière de caisse de pension ou d'assurance de personnes. Les besoins évoluent en fonction de la situation personnelle ou professionnelle. Il est nécessaire d'examiner les solutions existantes et de les adapter le cas échéant. Nous définissons la prévoyance conjointement avec notre clientèle, en fonction de ses besoins actuels.

Nos collaboratrices et collaborateurs

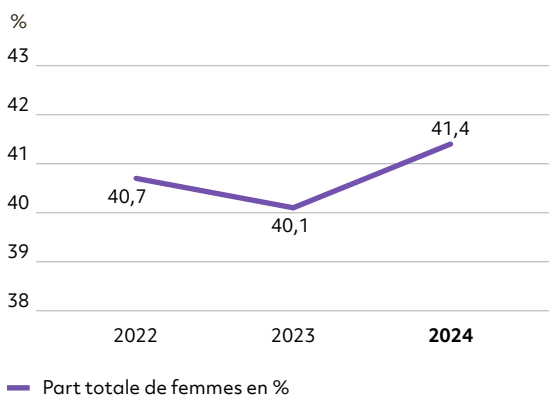
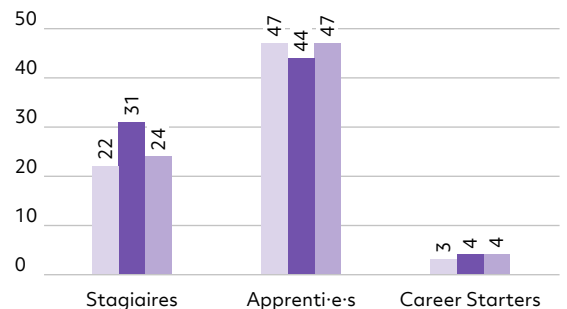
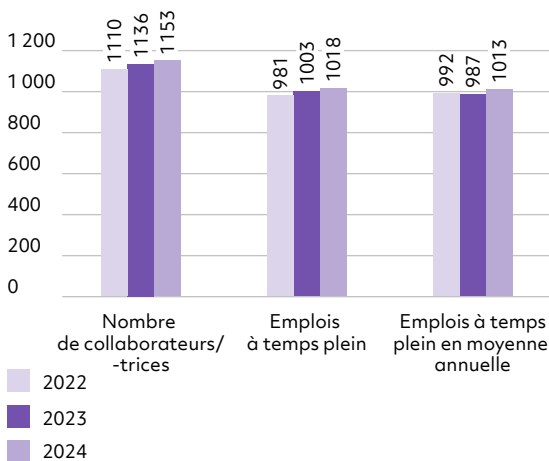
Les collaboratrices et collaborateurs constituent l'épine dorsale de notre activité commerciale et façonnent la culture d'entreprise lilas. Ils s'engagent chaque jour à répondre aux besoins de notre clientèle et à lui rendre la vie financière la plus simple possible. Valiant attache une grande importance à l'égalité de traitement, à l'égalité des chances et à la diversité. En tant qu'employeur attrayant, Valiant propose des modèles de travail flexibles, des emplois à temps partiel également pour les postes de direction et la possibilité de travailler à domicile.

Valiant s'engage en faveur de la formation et du développement de ses collaboratrices et collaborateurs. Jusqu'à présent, environ 35 jeunes ont

été formés chaque année dans trois filières professionnelles. À partir d'août 2025, il y aura en tout quatre filières professionnelles. Valiant offre aux jeunes en fin de scolarité secondaire la possibilité d'effectuer un stage. Même après la formation, Valiant veut permettre aux jeunes adultes d'entrer avec succès dans le monde du travail. Le taux de rétention d'environ 80% des jeunes ayant terminé leur apprentissage montre clairement la force de conviction de notre culture d'entreprise lilas.

Vous trouverez des détails sur l'engagement et la promotion des collaboratrices et collaborateurs dans le rapport de durabilité 2024, aux pages 59–76.

Chiffres-clés relatifs aux effectifs



Taux de poursuite des rapports de travail

Près de **80%** des **personnes en formation** continuent à travailler chez Valiant.

Notre zone d'activité

Valiant est ancrée localement dans 15 cantons sur plus de 80 sites, des rives du Léman jusqu'au lac de Constance. Nos offres numériques nous permettent de proposer nos prestations dans toute la Suisse.



Durabilité

Au cours de l'année sous revue, Valiant a non seulement fêté son bicentenaire, mais elle a également adopté et communiqué sa nouvelle stratégie pour les cinq prochaines années. En mettant en œuvre l'un des cinq axes stratégiques sur lesquels nous nous concentrons dans le cadre de la nouvelle stratégie, nous renforçons l'orientation de notre activité commerciale vers la durabilité. Notre engagement et nos activités liées à la durabilité se révèlent d'ores et déjà très diversifiés et couvrent différents thèmes pertinents.



Promouvoir la durabilité

Avec l'axe stratégique « Promouvoir la durabilité », nous alignons notre activité commerciale sur l'Accord de Paris sur le climat et sur les objectifs climatiques de la Suisse. Nous plaçons ainsi davantage l'accent sur la gestion des émissions de carbone. En outre, Valiant encourage le traitement équitable de ses collaboratrices et collaborateurs et met en place des modèles flexibles permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale. Valiant poursuit ainsi également l'objectif d'augmenter la proportion de femmes aux postes de cadres.

Dans le cadre de notre stratégie 2020–2024, nous avons déjà mis en œuvre certaines mesures et adopté les premiers objectifs climatiques. En nous fixant comme objectif final d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2050, nous voulons réduire nos émissions opérationnelles d'au moins 42 % d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2023. Pour les activités hypothécaires également, nous avons fixé un objectif net zéro d'ici à 2050 et défini des objectifs intermédiaires correspondants. Par rapport à l'année de référence 2023, nous voulons réduire d'ici à 2030 d'au moins 54 % les émissions provenant des immeubles résidentiels financés et d'au moins 51 % celles provenant des immeubles commerciaux financés. Dans une prochaine étape, nous allons développer notre feuille de route net zéro et nous intégrerons les mesures prévues dans notre activité commerciale.

Dans le rapport de durabilité 2024 et le reporting climatique qui l'accompagne, nous donnons un aperçu de l'ensemble de nos activités et de nos progrès dans le domaine de la durabilité.

Objectifs de réduction du CO₂ d'ici à 2030 (par rapport à l'année de référence 2023)

–42 %

Réduction minimum des **émissions opérationnelles** d'ici à 2030

–54 %

Réduction minimum sur les **immeubles résidentiels** financés d'ici à 2030

–51 %

Réduction minimum sur les **immeubles commerciaux** financés d'ici à 2030

Nos priorités en un coup d'œil



Reporting climatique

Pour l'exercice 2024, Valiant publie pour la première fois son reporting climatique conformément aux recommandations reconnues au niveau international de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Valiant y présente son approche des risques et des opportunités liés au climat. Outre l'objectif net zéro d'ici à 2050, Valiant communique de premiers objectifs climatiques quantitatifs intermédiaires concernant l'année 2030 pour les émissions opérationnelles et les émissions financées provenant de notre portefeuille hypothécaire.

→ Le reporting climatique se trouve aux pages 85 à 113 du rapport de durabilité 2024.



Intégration des préférences en matière de durabilité dans les activités de placement et de gestion de fortune

Lors du conseil en placement et de la gestion de fortune, nos clientes et clients peuvent définir dans quelle mesure ils souhaitent que les critères ESG soient pris en compte dans leurs placements. Ces critères englobent les trois piliers constitués par les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nos conseillères et conseillers adaptent l'offre de produits et services en fonction des préférences ESG de chaque personne.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter aux pages 50 à 55 du rapport de durabilité 2024.



L'efficacité énergétique constitue une priorité en matière de financement immobilier

Lors des entretiens-conseil portant sur le financement de la propriété du logement, nous discutons avec notre clientèle notamment des questions de maintien de la valeur à long terme, d'efficacité énergétique et de besoin prévisible de rénovation des biens immobiliers. Nous informons en outre nos clientes et clients sur les mesures d'encouragement disponibles pour la rénovation des bâtiments et les aiguillons si nécessaire vers des services spécialisés indépendants pour un conseil spécifique. De plus, nous proposons l'hypothèque environnement lilas, avec laquelle nous encourageons l'efficacité énergétique dans les rénovations et les nouvelles constructions.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter aux pages 55 à 57 du rapport de durabilité 2024.



Critères d'exclusion pour les financements

Valiant dispose de critères d'exclusion clairs dans les opérations de financement. Elle évalue les financements de projets pour la clientèle entreprises à l'aune de thèmes sociaux et environnementaux controversés. Les opérations qui ne satisfont pas à nos normes sont refusées.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 48 du rapport de durabilité 2024.



Égalité salariale entre les femmes et les hommes

Valiant contrôle régulièrement l'égalité salariale avec l'instrument développé à cet effet par la Confédération. Valiant respecte l'égalité salariale dans le cadre du seuil de tolérance donné de 5%. Des mesures sont prises si nécessaire.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter aux pages 72 à 75 du rapport de durabilité 2024.

Évolution des affaires

Valiant clôture l'exercice 2024 avec le résultat opérationnel le plus élevé depuis sa fondation et un bénéfice consolidé supérieur à 150 millions de francs. Les actionnaires profitent de nouveau d'une augmentation du dividende.

Un environnement économique marqué par la baisse du taux directeur

L'économie suisse a enregistré une croissance modérée, qui reste cependant inférieure à la moyenne à long terme. La consommation s'est montrée stable et le marché du travail a une nouvelle fois démontré sa robustesse. Le secteur immobilier a également fait preuve de résistance : grâce à une immigration soutenue et à des conditions de financement favorables suite à la baisse des taux d'intérêt, la demande de logements en propriété est restée constante, ce qui a entraîné une nouvelle hausse des prix.

En raison de la baisse continue des taux d'inflation, la Banque nationale suisse a procédé au total à quatre baisses de taux en 2024, réduisant son taux directeur de 1,75 % à 0,5 %.

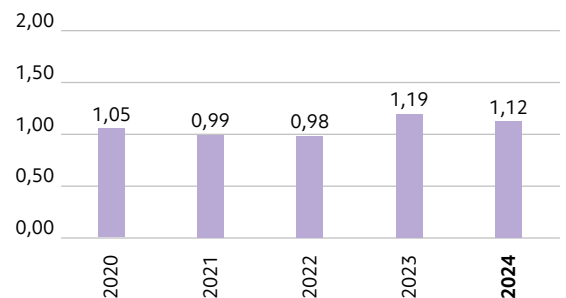
Des opérations d'intérêts solides malgré un environnement de taux mouvementé

L'évolution du marché immobilier et l'abaissement du taux directeur, notamment, ont des répercussions directes sur l'activité de Valiant. L'évaluation continue des influences externes a permis de conserver des opérations d'intérêt solides. La qualité des prêts est une priorité absolue. Valiant reste ainsi fidèle à sa politique prudente en matière de risques.

Anticipant les baisses de taux de façon précoce, Valiant a eu recours à des stratégies éprouvées de swap de taux d'intérêt. Elle a ainsi répondu de manière proactive aux défis posés par l'évolution du marché. Le résultat brut des opérations d'intérêts a diminué de 4,2 %, pour atteindre 408,9 millions de francs. Cette variation s'explique par l'environnement mouvementé des taux d'intérêt et par le fait que Valiant propose des conditions attrayantes dans la gamme d'épargne et de prévoyance. Par rapport à l'exercice précédent, la constitution des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes d'opérations d'intérêts a diminué de 6,5 millions, pour atteindre 12,9 millions de francs. Compte tenu des corrections de valeur, le résultat net des opérations d'intérêts a légèrement diminué, de 2,8 %, pour s'établir à 395,9 millions de francs. La rémunération moyenne des actifs a augmenté pour atteindre 1,88 %, soit une hausse de 10 points de base. Parallèlement, la rémunération moyenne des passifs a augmenté de 17 points de base. Du fait de la rémunération des actifs et des passifs, la marge d'intérêts a baissé de 7 points de base, à 112 points de base, ce qui reste élevé par rapport au secteur.

Marge d'intérêt nette toujours élevée

en %

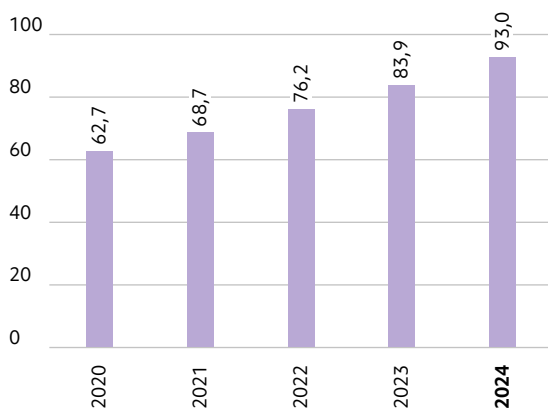


Résultat réjouissant des opérations de commissions et des prestations de service

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a poursuivi sa tendance positive et progressé de 10,8% pour atteindre 93,0 millions de francs. Ce résultat s'est donc amélioré une fois de plus. Les commissions sur les titres et les opérations de placement de Valiant ont augmenté de 11,0%, principalement grâce aux prix forfaitaires indépendants des transactions, qui ont particulièrement profité de la croissance des volumes de dépôts nouvellement acquis ainsi que d'un développement positif du marché. Outre l'évolution positive des marchés financiers, l'augmentation des activités de placement de la clientèle a notamment contribué à cette nette hausse. Les autres prestations de service enregistrent une progression de 9,6%.

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

en millions de CHF



Évolution des produits et charges d'exploitation

Les produits d'exploitation, à nouveau en hausse par rapport à l'année précédente, reflètent une évolution équilibrée des affaires et la mise en œuvre cohérente de la stratégie. Au cours de l'exercice sous revue, Valiant a augmenté ses produits d'exploitation de 1,1%, pour atteindre 551,7 millions de francs. Valiant continue de miser sur une politique de risque prudente, ce que confirment les faibles corrections de valeur et les taux réduits de défaut de crédit.

Dans les opérations de négoce, les revenus ont augmenté de 10,2 millions de francs (+25,3%) et atteignent 50,5 millions de francs. Cette hausse s'explique notamment par une nouvelle progression des revenus issus d'opérations à terme sur devises. En revanche, les autres résultats ordinaires ont diminué de 1,8 million de francs, pour atteindre 12,3 millions de francs, principalement en raison de la baisse des revenus des participations.

Malgré un effectif plus important et une masse salariale en hausse en 2024, les charges de personnel ont diminué de 1,3 million de francs. Cette baisse s'explique par une contribution spéciale à la caisse de pension du personnel lors de l'exercice précédent. La hausse des autres charges d'exploitation comprend des dépenses uniques de renouvellement du logiciel bancaire de base, ainsi que des investissements dans la numérisation et le développement de l'offre. Les autres charges d'exploitation augmentent ainsi de 11,1 millions de francs et atteignent 138,5 millions de francs (+8,7%). Au total, les charges d'exploitation ont progressé de 3,4%, s'élevant à 300,0 millions de francs.

Bénéfice consolidé de plus de 150 millions de francs

Le résultat opérationnel présente une augmentation de 0,5% (+1,1 million de francs) par rapport à l'exercice précédent et atteint 233,4 millions de francs. L'évolution positive des activités opérationnelles permet ainsi de dépasser les solides résultats de l'exercice dernier. L'année écoulée également, Valiant n'a pas dû constituer de provisions significatives. Les produits extraordinaires de 0,7 million de francs sont essentiellement provenus du produit de la vente de biens immobiliers.

Durant l'exercice sous revue, Valiant a constitué des réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 46,0 millions de francs. L'intégralité de ces réserves s'explique par les réglementations strictes relatives aux capitaux propres, qui consolident encore la dotation en capital. En tenant compte de ce renforcement des capitaux propres, le groupe a réalisé un bénéfice de 150,4 millions de francs pour l'exercice 2024, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent.

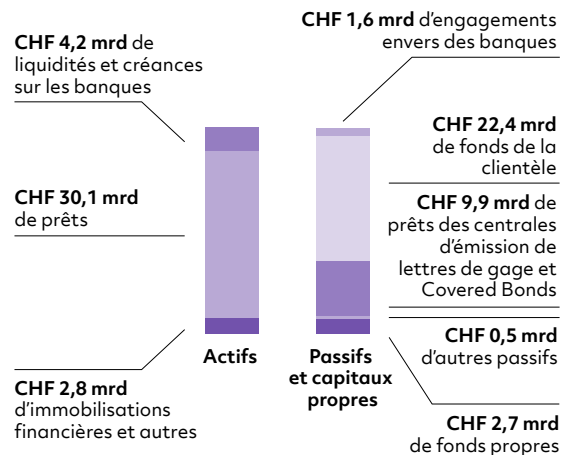
Le rendement des capitaux propres s'élevait en fin d'année à 5,7 % et atteignait 7,7 % après correction des réserves pour risques bancaires généraux ou en appliquant la nouvelle méthode de calcul¹. En raison du résultat annuel positif, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale une augmentation du dividende ordinaire, de 5.50 à 5.80 francs par action.

Accroissement du bilan

Le total du bilan de Valiant a augmenté de 2,9 % et se chiffre désormais à 37,1 milliards de francs. Cette progression résulte principalement d'une augmentation des immobilisations financières de 1,2 milliard de francs et d'une hausse des prêts à la clientèle d'environ 0,5 milliard de francs.

Outre les capitaux propres, la structure de refinancement de Valiant repose sur trois piliers : les fonds de la clientèle, les emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage ainsi que les emprunts obligataires qu'elle émet. Alors que les fonds de la clientèle ont augmenté de 0,8 % au cours de l'année pour atteindre 22,4 milliards de francs, la part du refinancement par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage a progressé de 772,0 millions de francs. Les propres emprunts obligataires garantis ont diminué de 100,0 millions de francs. Les fonds de la clientèle restent le principal instrument de refinancement de Valiant. Avec cette structure de refinancement équilibrée, Valiant peut s'adapter en toute flexibilité aux différentes conditions du marché. Le taux de refinancement total est donc passé à 107,3 %, suite à l'évolution des prêts sur lettres de gage et des emprunts obligataires garantis, tandis que le taux de couverture des fonds de la clientèle a modérément reculé pour atteindre 74,3 %.

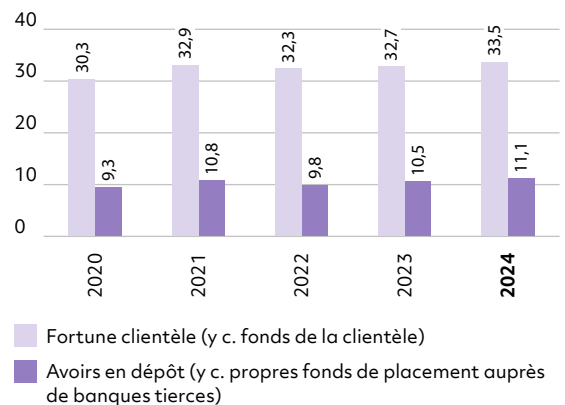
Total du bilan : 37,1 milliards de francs



Le bilan de Valiant se distingue par sa simplicité depuis de nombreuses années. Il ne contient pas de goodwill ni d'autres actifs incorporels. À la fin de l'année, les prêts représentaient 81 % (30,1 milliards de francs) des actifs. Les 19 % restants se composent de liquidités et de créances sur les banques (11 %), d'immobilisations financières de qualité supérieure (6 %) et d'autres actifs (2 %).

Fortune clientèle et avoirs en dépôt

en milliards de CHF



¹ Bénéfice consolidé plus variation des réserves pour risques bancaires généraux, divisé par les capitaux propres moyens après répartition du bénéfice

La fortune clientèle se compose des fonds de la clientèle et des avoirs en dépôt. La majeure partie des avoirs en dépôt est détenue par des clientes et clients ayant des mandats de gestion de fortune ou de conseil, qui génèrent un niveau élevé de revenus indépendants des transactions. Une diversification ciblée des flux de revenus et une concentration accrue sur les opérations de commissions et de prestations de services ont permis d'augmenter durablement aussi bien la fortune clientèle que les avoirs en dépôt ainsi que les revenus qui y sont liés.

Renforcement des capitaux propres

Au cours de la période sous revue, les capitaux propres inscrits au bilan ont augmenté de 4,0%, pour atteindre 2,7 milliards de francs. Ceci a permis à Valiant de porter sa valeur comptable et intrinsèque à 169.50 francs par action.

Valeur comptable et intrinsèque par action

en CHF



Les capitaux propres réglementaires, renforcés par la constitution de réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 46 millions de francs, ont augmenté à 2,6 milliards de francs. Le ratio de fonds propres total de Valiant a augmenté en conséquence pour atteindre 16,5%. Les capitaux propres disponibles de Valiant se composent intégralement de capitaux propres de grande qualité, ce qui est un facteur essentiel de sa solidité financière durable.

Perspectives

« Valiant table sur une légère augmentation du bénéfice consolidé pour l'exercice en cours. »

Appréciation des risques

Valiant vise à établir un rapport équilibré entre rendement et risque pour ses affaires et demeure fidèle à sa politique de risque prudente.

Risques

Dans le cadre de sa gestion des risques, Valiant est exposée à toutes les catégories de risques pertinentes. Ces risques sont évalués périodiquement par le comité de direction, le comité d'audit et de risque ainsi que le conseil d'administration. Le cas échéant, des mesures sont immédiatement engagées et appliquées.

Catégories de risque

Risques globaux

- Risques systémiques
- Risques stratégiques
- Risques de réputation
- Risques relatifs à l'exigence de fonds propres
- Risques environnementaux / liés à la durabilité

Risques primaires

- Risques de défaillance (contrepartie/ couverture)
- Risques de variation des taux d'intérêt
- Risques de liquidité et de refinancement
- Autres risques de marché

Risques opérationnels

- Cyberrisques et risques informatiques
- Risques de conformité
- Risques juridiques
- Risques de processus

Gestion des risques

Le conseil d'administration et le comité de direction se penchent continuellement sur la situation de Valiant en matière de risques. La politique de risque édictée par le conseil d'administration définit un rapport équilibré entre risque, croissance et rendement, gère activement les risques et contient des limites en matière de tolérance au risque. L'ensemble des risques importants sont ainsi évalués, limités et surveillés. La gestion des risques est prise en compte de manière appropriée lors de la définition et de la conception de l'organisation fonctionnelle et englobe l'identification, la mesure, l'évaluation et la gestion des risques tant individuels qu'agrégés, ainsi que l'établissement de rapports sur le sujet. Au moins une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation des risques et vérifie la politique de risque. Cette évaluation vérifie notamment l'adéquation des mesures de réduction des risques engagées et des limites-cadres.

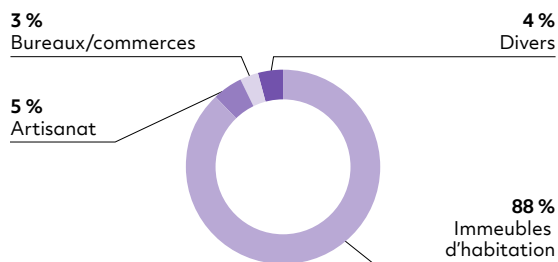
Le respect de la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration exige des mesures de réduction des risques appropriées. Celles-ci comprennent entre autres un système de contrôle interne institutionnalisé, des exigences de couverture et de qualité pour les prêts, des garanties dans le cadre de l'Asset & Liability Management, un système de limites global, des processus optimisés avec séparation appropriée des fonctions, des plans d'urgence dans le cadre du Business Continuity Management, une couverture d'assurance et des instances de contrôle indépendantes (contrôle des risques et compliance).

La situation en matière de risques par rapport aux principaux types de risques pour Valiant est décrite ci-après. Des informations générales sur la gestion des risques figurent dans les commentaires relatifs à la gestion des risques de l'annexe au rapport financier, aux pages 122 à 133.

Risques de défaillance

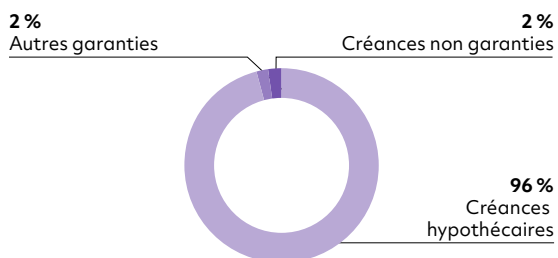
Grâce à sa politique de prêts prudente, Valiant dispose d'un portefeuille de crédits diversifié et de grande qualité. Le besoin de corrections de valeur reste faible malgré l'environnement difficile et ses répercussions sur le plan macroéconomique.

Créances hypothécaires



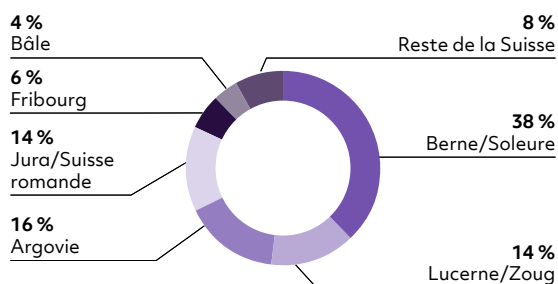
28,7 milliards de francs répartis par types d'objets

Prêts



30,1 milliards de francs de prêts nets, répartis en autres garanties, créances non garanties et créances hypothécaires

Créances hypothécaires



28,7 milliards de francs répartis par régions

Chiffres-clés relatifs aux financements	2024	2023	2022
Part des hypothèques de 1 ^{er} rang en % des créances hypothécaires	93,8	93,3	92,9
Taux d'avance moyen des créances hypothécaires ¹ en %	61,5	62,4	62,8
Corrections de valeur/provisions des prêts en %	0,45	0,39	0,34
Corrections de valeur/provisions pour risques de défaillance en milliers de CHF	134 721	114 728	98 574

¹ Évaluation des immeubles selon des valeurs historiques

Risques de variation des taux d'intérêt

Compte tenu de l'activité de Valiant, les risques de variation des taux d'intérêt constituent le risque de marché principal. En conséquence, les risques de variation des taux d'intérêt sont gérés, limités, mesurés et signalés activement. Les limites sont en adéquation avec la capacité de risque de Valiant et autorisent, à l'avenir également, une croissance des prêts. Les principaux chiffres-clés figurent ci-après :

Chiffres-clés relatifs à la structure du bilan	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Duration effective des actifs en %	2,61	2,63	2,82
Duration effective des passifs en %	2,95	2,78	2,38
Sensibilité de la valeur actuelle des capitaux propres en % + 100 pb	-0,51	-1,05	-0,80
Valeur actualisée des capitaux propres en millions de CHF	3280	2976	2901
Volume des swaps en millions de CHF	1680	2430	3827
Coûts de couverture (+coûts/-produit) en millions de CHF	-79,3	-77,2	-9,1

Risques de liquidité et de refinancement

Au 31 décembre 2024, Valiant dispose de fonds de la clientèle de 22,4 milliards de francs. Elle peut en outre couvrir des besoins de financement supplémentaires par l'intermédiaire de banques tierces ainsi que du marché des capitaux, au moyen d'emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage et de Covered Bonds. Valiant possède également des titres admis en pension dans les immobilisations financières d'un montant de 2,3 milliards de francs, qui permettent un refinancement à tout moment.

Le ratio minimal requis pour la liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio, LCR) est respecté en permanence. De plus amples informations sur le LCR figurent à la page 160.

Autres risques de marché

Les titres portés au bilan dans les immobilisations financières, d'un montant de 2,3 milliards de francs, comportent en majeure partie des titres à revenu fixe de premier ordre. La solvabilité et les risques de variation des taux d'intérêt de ces placements sont contrôlés dans le cadre de la gestion de l'ensemble des risques de variation des taux d'intérêt de Valiant.

Tous les autres risques de marché revêtent une importance secondaire pour Valiant. Par conséquent, les limites en cours sont basses et ne comportent pas de risques majeurs.

Risques opérationnels (y compris les risques juridiques et de compliance)

Valiant dispose d'un système de contrôle interne institutionnalisé pour la gestion des risques opérationnels dans le cadre de la tolérance au risque du conseil d'administration.

La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données sont primordiales pour un prestataire financier. Valiant a confié l'informatique à des prestataires externes de premier ordre (en particulier Swisscom et Inventx). Le développement de la numérisation et de la mise en réseau a entraîné récemment une hausse des cyberattaques contre les banques. De vastes mesures de diminution des risques ont été prises conjointement avec les prestataires externes.

Durant l'exercice sous revue, Valiant n'a pas connu d'incidents opérationnels significatifs. De même, il n'a pas été nécessaire de constituer d'importantes provisions pour cas juridiques.

Investisseurs

Les actions Valiant peuvent être négociées sur le marché des capitaux de façon entièrement libre. Nous poursuivons une politique durable en matière de dividende et avons toujours maintenu ou augmenté le dividende depuis la fondation de Valiant.

Investissement dans Valiant

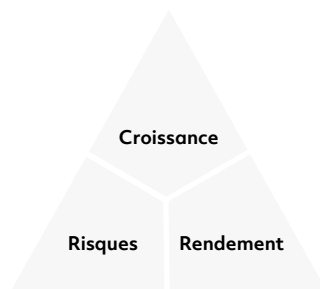
Valiant veille à un juste équilibre entre rendement, croissance et risques. Son modèle d'affaires, exclusivement axé sur le marché suisse, se distingue par de faibles risques, couverts par une solide base de capitaux propres.

Croissance : accent mis sur la croissance organique et la numérisation

- **Expansion** et numérisation, qui améliorent l'efficacité et la productivité
- **Augmentation** des opérations de commissions et des prestations de service
- **Atouts** avérés dans la mise en œuvre de la stratégie d'expansion

Risques : modèle d'affaires à faible risque et bonne couverture en capitaux propres

- **Faibles risques de crédit** grâce à une gestion des risques éprouvée
- **Faibles risques de taux d'intérêt** grâce à une couverture active et à l'absence de négoce pour compte propre
- **Faibles risques opérationnels** grâce à l'accent mis sur le marché suisse et à une offre épurée



Rendement : bénéfices stables de haute qualité

- **Qualité des bénéfices**, plus de 90 % des produits sont récurrents
- **Plus-value pour les actionnaires**, dividendes toujours stables ou en hausse
- **Ambition** de réaliser un **rendement des capitaux propres** de plus de 7 %

Chiffres-clés

Chiffres-clés par action	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur comptable en CHF	169.54	163.08	156.24	151.89	149.51
Bénéfice net en CHF	9.52	9.13	8.20	7.80	7.72
Rapport cours/bénéfice	11,1	10,4	12,2	11,7	11,2
Dividende en CHF	5.80 ¹	5.50	5.00	5.00	5.00
Rendement du dividende en %	5,7	5,8	5,0	5,5	5,8
Payout ratio en %	60,9	60,2	61,0	64,1	64,8
Cours de fin d'année en CHF	105.60	95.40	100.00	91.30	86.50
Plus haut cours de l'année en CHF	111.00	106.20	101.80	102.60	106.60
Plus bas cours de l'année en CHF	95.40	91.30	83.30	85.00	71.10
Capitalisation boursière au 31.12 en millions de CHF	1668	1507	1579	1442	1366

¹ Proposé

Action Valiant

L'action Valiant est cotée à la SIX Swiss Exchange depuis la fondation de Valiant Holding SA en 1997.

Action de Valiant Holding SA

Numéro de valeur	1478650
Numéro ISIN	CH0014786500
Ticker Bloomberg	VATN SW
Ticker Reuters	VATN.S
Valeur nominale	CHF 0.50
Nombre d'actions en circulation	15 792 461

Les informations actualisées sur l'action Valiant destinées aux investisseuses et aux investisseurs sont publiées sur le site Internet valiant.ch/investisseurs.

Dividende

Valiant pratique une politique de dividende durable. Le taux de distribution visé se situe à au moins 50% du bénéfice consolidé. Pour

l'exercice 2024, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'augmenter le dividende de 0.30 franc à 5.80 francs par action.

Données du dividende

Dividende par action	CHF 5.80 ¹
Date ex-dividende	16.05.2025
Date de versement	20.05.2025

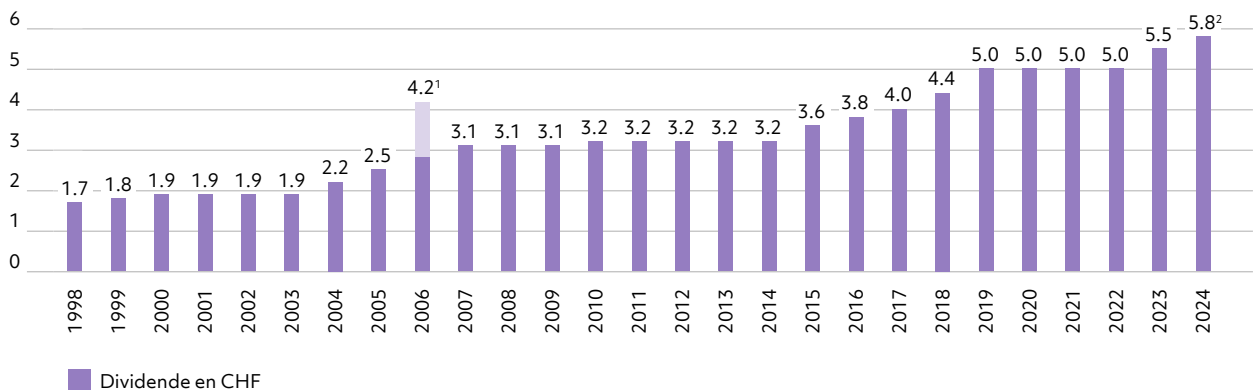
¹ Proposé

Évolution du cours

Après un cours à 95.40 francs au 31 décembre 2023, l'action a fluctué dans une fourchette allant de 95.40 francs à 111.00 francs durant l'année. Au 31 décembre 2024, le cours était de 105.60 francs.

Grâce au nouveau bon résultat, l'action Valiant a évolué positivement lors de l'année sous revue. Sur les trois comme sur les cinq dernières années, la performance absolue et relative de l'action Valiant a été également positive.

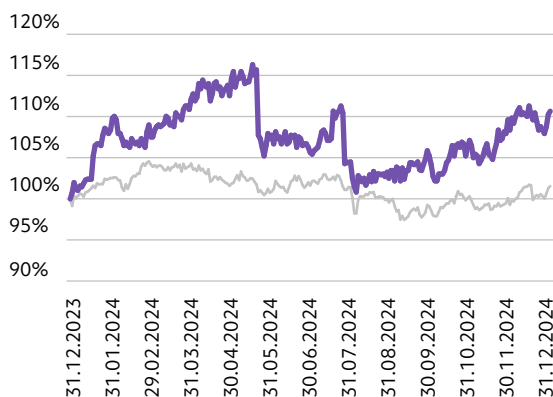
Évolution du dividende



¹ En 2006, un dividende extraordinaire de CHF 1.40 a été distribué en raison de l'anniversaire.

² Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de 2025

Action Valiant par rapport à l'indice de référence



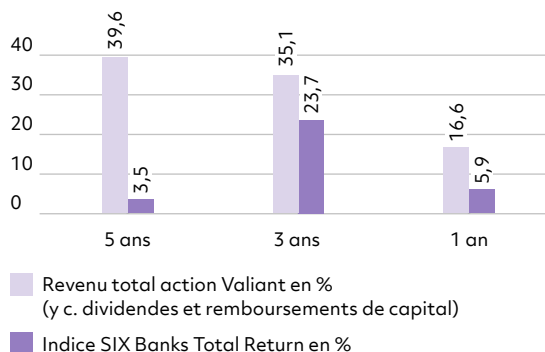
- Action Valiant (hors dividendes et remboursements de capital)
- Indice de référence (hors dividendes et remboursements de capital)

Source : Bloomberg

La liquidité quotidienne moyenne des actions Valiant s'élevait à 17 570 titres en 2024, ce qui correspond à une hausse d'environ 24 % par rapport à l'exercice précédent. Le montant moyen des actions Valiant négociées en bourse est ainsi passé de CHF 1,4 million pour l'exercice précédent à CHF 1,8 million.

Le revenu total (résultat sur le cours, distributions et remboursements de capital) d'un investissement en actions Valiant est présenté dans le graphique suivant « Revenu total action Valiant ». L'indice de référence choisi pour la comparaison est le SIX Banks Total Return, établi par SIX.

Revenu total action Valiant



Source : Bloomberg

Structure de l'actionnariat

Sur les quelque 30 900 actionnaires, plus de 97 % sont des personnes privées qui détiennent en tout 48,3 % du capital, tandis que les investisseurs institutionnels détiennent 26,9 % du capital-actions. Les 24,8 % d'actions restantes ne sont pas nominatives.

Évolution de la structure de l'actionnariat (part du capital)	Part		
	31.12.24	31.12.23	31.12.22
Actionnaires privés	48,3 %	47,7 %	47,7 %
Actionnaires institutionnels	26,9 %	28,4 %	32,1 %
Actions non nominatives	24,8 %	23,9 %	20,2 %

Les actionnaires principaux de Valiant à la date de clôture du bilan étaient UBS Fund Management (Switzerland) AG et Swisscanto Direction de Fonds SA. Pour plus d'informations, voir le rapport Corporate Governance à la page 49.

Couverture

Fin 2024, l'action Valiant était couverte par quatre courtiers. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Internet: valiant.ch/investisseurs.

Contacts avec les analystes et les investisseurs

Le service Investor Relations a également participé à de nombreux roadshows et conférences en 2024. La majorité des réunions avec les investisseurs ont été organisées par le biais de courtiers. Le service Investor Relations organise en outre régulièrement ses propres événements et réunions, autant en Suisse qu'à l'étranger.

Obligations (Covered Bonds)

Au 31 décembre 2024, les obligations suivantes de la Banque Valiant SA sont en circulation :

Obligations en circulation	Taux d'intérêt	Durée	Montant en millions de CHF
Banque Valiant SA (placement privé)	1,125%	2024/07.2025	20
Banque Valiant SA (placement privé)	1,000%	2024/08.2025	100
Banque Valiant SA	0,000%	2019/10.2025	190
Banque Valiant SA	0,000%	2021/01.2026	270
Banque Valiant SA	0,200%	2019/01.2027	303
Banque Valiant SA	0,375%	2017/12.2027	250
Banque Valiant SA	1,850%	2023/05.2028	180
Banque Valiant SA	0,000%	2019/07.2029	400
Banque Valiant SA	0,100%	2021/11.2030	215
Banque Valiant SA	0,100%	2021/05.2031	190
Banque Valiant SA	1,550%	2024/04.2032	400
Banque Valiant SA	0,125%	2019/12.2034	310
Total			2 828

Au 31 décembre 2024, Valiant a 100 millions de francs de Covered Bonds de moins en circulation que l'exercice précédent. Grâce à l'excellente notation AAA, nous avons de nouveau pu nous refinancer à des conditions similaires à celles de banques garanties par l'État. Depuis le lancement du programme Covered Bond en 2017, plusieurs obligations ont pu être placées, dont 12 étaient encore en circulation à la fin de l'année 2024 pour un montant nominal de 2,8 milliards de francs. Valiant n'a actuellement aucune obligation non sécurisée en circulation.

Des informations actuelles sur les emprunts et les notations sont publiées sur la page Internet valiant.ch/emprunts.

Indices

L'action Valiant figure dans les indices suivants.

Indices	Ticker
ADASINA SOCIAL JUSTICE	JUSTICE
FTSE Developed Europe All Cap Net Tax (US RIC) Index	ACDER
FTSE Developed Europe All Cap Net Tax Index	ACDEUNAU
FTSE Developed Europe AN Cap Net Tax Total Return	ACDEUN
FTSE Developed ex US All Cap Net Tax (US RIC) Index	ACDXUSR
MSCI EAFE IMI Value Net Total Return USD Index	M1EA0007
MSCI Europe ex EMU IMI Index	MXEUMIM
MSCI Europe ex EMU SMID Cap Index	MXEUMSM
MSCI Europe ex Germany IMI Index	MXEUDIM
MSCI Europe ex UK IMI Index	MXEUGIM
MSCI Europe ex UK Small Cap	NG106244
MSCI Europe ex UK SMID Cap Index	MXEUGSM
MSCI Europe IMI Index LOCAL	MXEUMIM
MSCI Europe Small Cap Special Tax Gross Return EUR Index	GE723574
MSCI Switzerland IMI Index	MXCHIM
MSCI Switzerland SMID Cap Index	MXCHSM
MSCI World ex Israel Small Cap USD Index	MXWOX00S
MSCI World ex USA IMI (VRS Taxes) Net Return USD Index	NU137534
S&P Dev xUS BMI Value	SBVRWUU
S&P Dvlp Ex-U.S. BMI Fin	SDSU111
S&P EPAC BMI Value \$	SBVBREPU
S&P EPAC Ex-Korea BMI (US Dollar)	SPBEKUP
S&P EPAC Ex-Korea SmallCap (US Dollar)	SPBEKSUP
S&P Europe MSC USD PR	SBPRSEUU
S&P Global BMI Banks Index	SGU2XB
S&P Global BMI Between USD1 Billion and USD5 Billion in USD Index	SGQU
S&P Global BMI Financials USD Price Return Index	SGU11B
S&P Global Ex-U.S. SmallCap (US Dollar)	SBERGUU
S&P Global Mid Small Cap Index	SGYU1
S&P Pan Europe SmallCap (US Dollar)	SBERPEU
Solactive Europe Total Market 675 Index (PR)	SOLEUTMP
Solactive ISS ESG Screened Europe Small Cap Index NTR	SESGEUSN
Solactive ISS ESG Screened Paris Aligned Developed Markets Small Cap Index NTR	SSPABDSN
SP EU ME Afr BMI	SPMU
SP Europe Ex-U.K. BMI	SEBU1
SPI	SPI
SPI EXTRA	SPIEXX
SPI ESG	SPIT
SPI ESG Weighted Price	SPIEWP
SPI ex SLIPRICE RETURN	SXSLIX
Swiss All Share Index	SSIP
Swiss Exchange Supersector Banks Price Index	SMBAK
WisdomTree Europe Equity Income Index	WTEHYE
ZKB Swiss Small Cap Index	ZKBSSCI

Source : Bloomberg et SIX

Notations de crédit

La Banque Valiant SA a reçu des notations des établissements suivants qui confirment la bonne qualité des débiteurs.

Agence/banque	Notation	Date
Notation de dépôts Moody's	A1/Prime-1	11.11.2024
Banque cantonale de Zurich	A	06.02.2025

Moody's

La Banque Valiant SA est notée depuis 2001 par cette agence de notation, qui opère au niveau mondial. Moody's a confirmé, pour la dernière fois le 11 novembre 2024, la notation relative aux fonds de la clientèle à court et moyen termes de «A1/P-1» avec une perspective «stable», ainsi que de «a3» pour le Baseline Credit Assessment (BCA).

Banque cantonale de Zurich (ZKB)

La Banque Valiant SA dispose d'une notation de la ZKB depuis 2012. La notation «A» n'a pas changé pendant l'exercice sous revue. Elle a été confirmée pour la dernière fois le 6 février 2025.

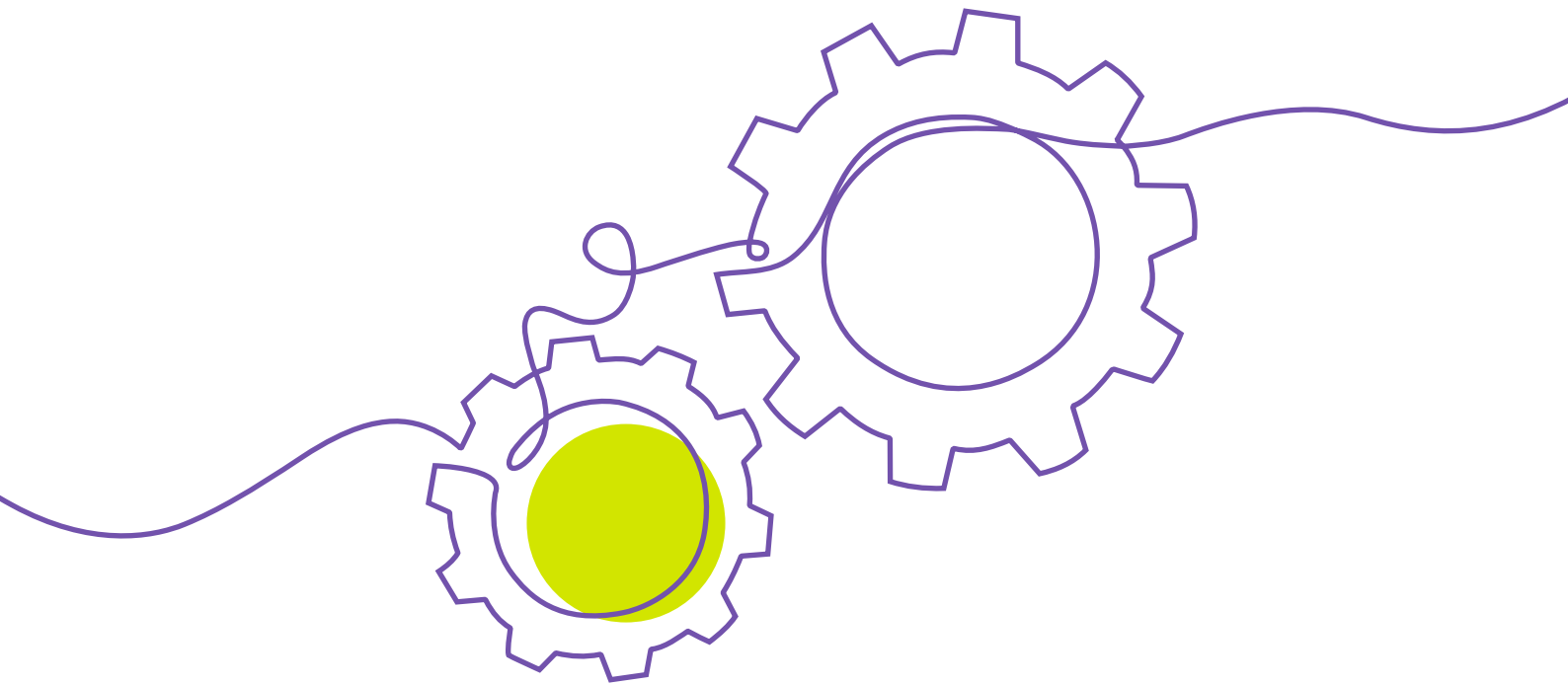
Informations supplémentaires

Notre page Internet valiant.ch/resultats fournit de plus amples informations sur nos résultats, rapports et chiffres-clés.

Agenda 2025

Publication du boucllement intermédiaire au 31 mars	08 mai 2025
Assemblée générale	14 mai 2025
Publication du boucllement intermédiaire au 30 juin	25 juillet 2025
Publication du boucllement intermédiaire au 30 septembre	06 novembre 2025

Rapport corporate governance



Structure du groupe et actionariat

- 48** 1.1 Structure du groupe
- 49** 1.2 Actionnaires important·e·s
- 49** 1.3 Participations croisées
- 50** 1.4 Histoire de l'entreprise

Structure du capital

- 52** 2.1 Capital
- 52** 2.2 Marge de fluctuation du capital et capital conditionnel en particulier
- 52** 2.3 Modifications du capital
- 52** 2.4 Actions et bons de participation
- 52** 2.5 Bons de jouissance
- 52** 2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nommées
- 53** 2.7 Emprunts convertibles et options

Conseil d'administration

- 54** 3.1 Membres du conseil d'administration
- 56** 3.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 57** 3.3 Nombre des fonctions admises
- 58** 3.4 Élection et durée du mandat
- 58** 3.5 Organisation interne
- 65** 3.6 Réglementation des compétences
- 66** 3.7 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité de direction

Comité de direction

- 68** 4.1 Membres du comité de direction
- 70** 4.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 70** 4.3 Nombre des fonctions admises
- 70** 4.4 Contrats de gestion

Rémunérations, participations et prêts

- 71** 5 Rémunérations, participations et prêts

Droits de participation des actionnaires

- 72** 6.1 Limitation et représentation des droits de vote
- 73** 6.2 Quorum statutaire
- 73** 6.3 Convocation de l'assemblée générale
- 74** 6.4 Inscription à l'ordre du jour
- 74** 6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Changements de contrôle et mesures de défense

- 75** 7.1 Obligation de présenter une offre
- 75** 7.2 Clauses de changement de contrôle

Organe de révision

- 76** 8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur responsable
- 76** 8.2 Honoraires de révision
- 76** 8.3 Honoraires supplémentaires
- 77** 8.4 Instruments d'information de la révision externe

Politique d'information

- 78** 9 Politique d'information

Périodes d'interdiction de négociation

- 79** 10.1 Membres du conseil d'administration
- 79** 10.2 Membres du comité de direction, collaboratrices et collaborateurs
- 80** 10.3 Période d'interdiction générale
- 80** 10.4 Périodes d'interdiction liées à des projets
- 80** 10.5 Exceptions

1 Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

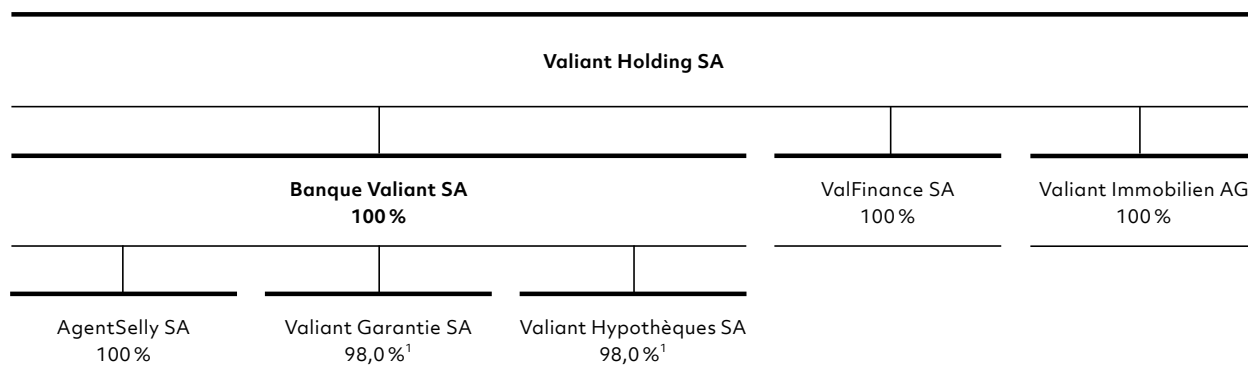
1.1.1 Valiant Holding SA

Valiant Holding SA a été fondée au milieu de l'année 1997, à la suite du regroupement de trois banques régionales : Spar + Leihkasse à Berne, la Gewerbekasse à Berne et la BB Bank Belp. Les racines de Valiant remontent toutefois à 1824, date de la fondation de la Caisse d'épargne de Morat. À ce jour, 31 banques régionales et plusieurs filiales reprises de banques tierces sont regroupées au sein de Valiant Holding SA. Société anonyme de droit suisse, Valiant Holding SA a son siège à Lucerne. Contrairement à sa société affiliée, la Banque Valiant SA, Valiant Holding SA ne possède pas le statut de banque.

Le groupe Valiant (Valiant) se compose de Valiant Holding SA, de ses filiales Banque Valiant SA, ValFinance SA et Valiant Immobilien AG, ainsi que d'AgentSelly SA, Valiant Garantie SA et Valiant Hypothèques SA (toutes trois filiales de Banque Valiant SA). ValFinance SA, Valiant Immobilien AG, Valiant Garantie SA et Valiant Hypothèques SA n'ont pas de collaboratrices et collaborateurs fixes.

Les mêmes personnes sont membres des conseils d'administration et des comités de direction de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA (union personnelle).

Structure du groupe



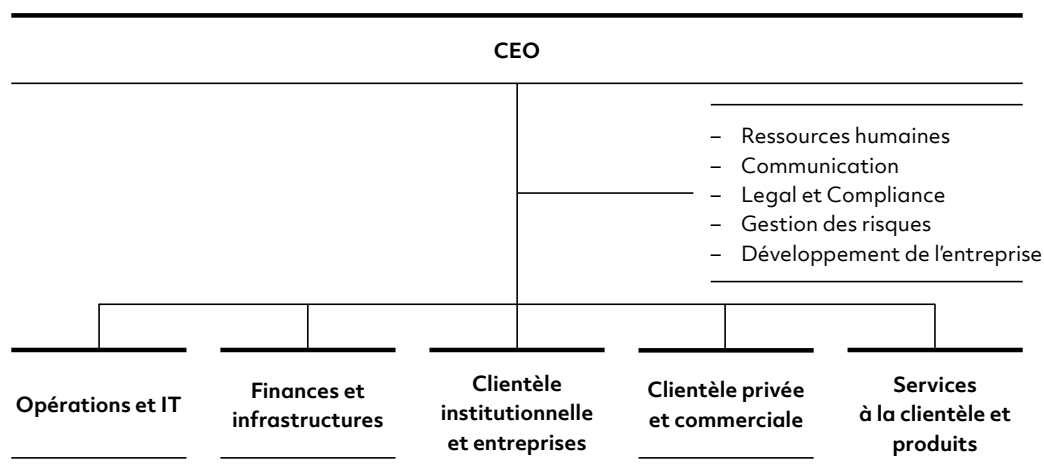
¹ 2% sont détenus par les membres externes du conseil d'administration

D'autres informations sur les filiales de Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, page 141.

1.1.2 Banque Valiant SA

La Banque Valiant SA est un prestataire financier indépendant opérant exclusivement en Suisse. Elle propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. La Banque Valiant SA est établie au niveau local dans les quinze cantons suivants : Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, St-Gall, Thurgovie, Vaud, Zoug et Zurich.

Structure organisationnelle opérationnelle



1.1.3 Sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA

Les actions de Valiant Holding SA sont cotées à la SIX Swiss Exchange. D'autres informations telles que la capitalisation boursière, le numéro de valeur ou ISIN sont indiquées dans le rapport annuel, pages 40 et 41.

Aucune autre société cotée en Bourse ne figure dans le périmètre de consolidation de Valiant Holding SA.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, page 141 (participations entièrement consolidées).

1.2 Actionnaires important·e·s

Au 31 décembre 2024, les participations suivantes à Valiant Holding SA égales ou supérieures à 3 % sont déclarées, conformément à l'art. 120 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers :

Actionnaire	Part du capital ou des droits de vote	Date de déclaration
UBS Fund Management (Switzerland) AG	10,263 %	09.05.2024
Swisscanto Direction de Fonds SA	4,986 %	14.06.2023

Valiant n'a connaissance d'aucun ou d'aucune actionnaire détenant directement ou indirectement une part des droits de vote ou du capital social égale ou supérieure à 3 % au 31 décembre 2024.

Les déclarations de participation publiées pendant l'exercice sous revue peuvent être consultées sur la page Internet de SIX Exchange Regulation, à l'adresse :

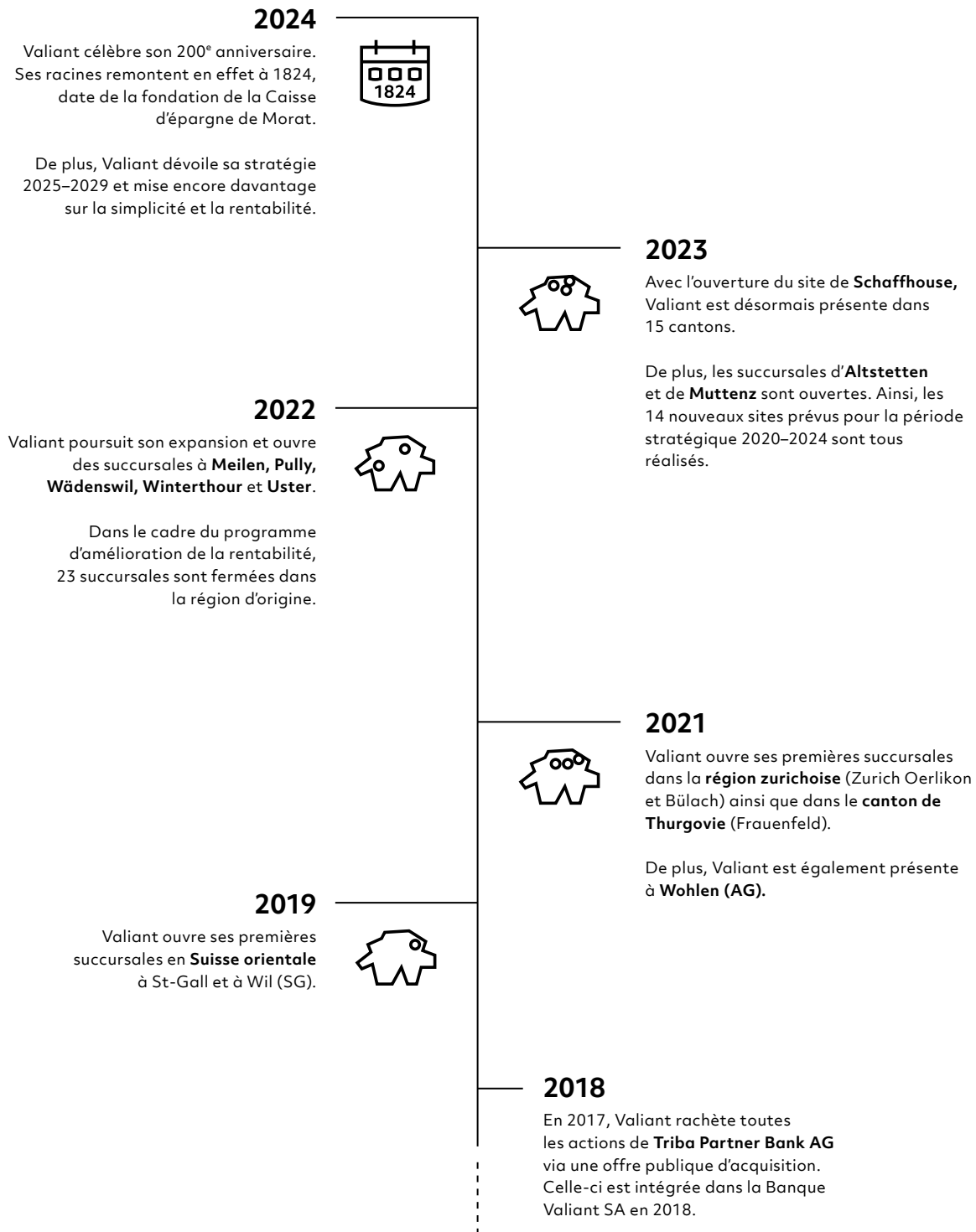
<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>

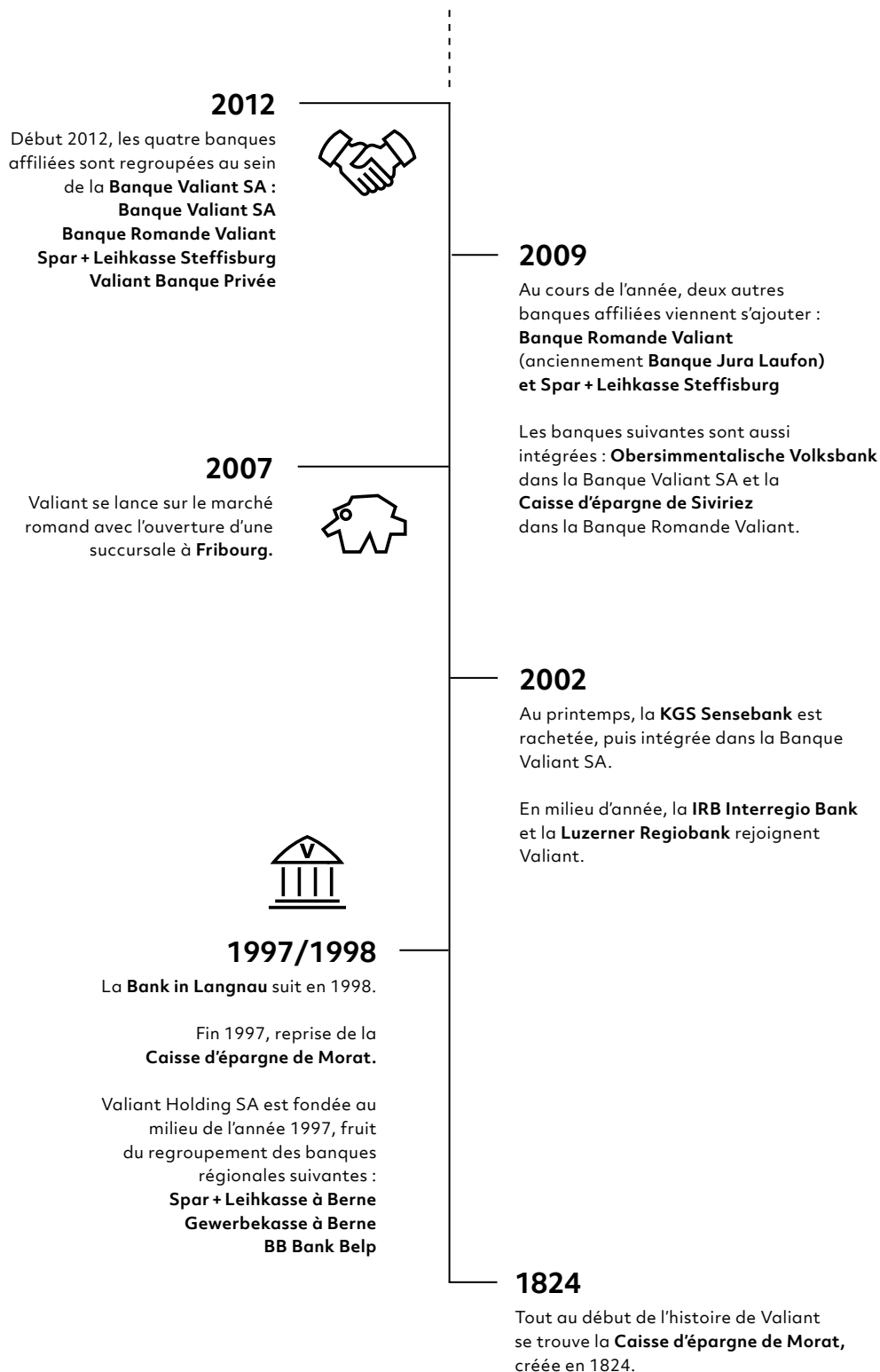
1.3 Participations croisées

Valiant n'a connaissance d'aucune participation croisée sur le plan du capital ou des voix atteignant 5 %.

1.4 Histoire de l'entreprise

En 1997, Valiant est née de la fusion de trois banques régionales. Ses racines remontent toutefois au début du XIX^e siècle.





2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital social ordinaire de Valiant Holding SA s'élève à CHF 7896230.50, divisé en 15792461 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50.

2.2 Marge de fluctuation du capital et capital conditionnel en particulier

Valiant ne dispose ni de marge de fluctuation du capital ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital

Aucune modification n'a été apportée au capital social durant l'exercice sous revue ni durant les deux exercices précédents. La dernière modification du capital social remonte à 2010.

2.4 Actions et bons de participation

Chacune des 15 792 461 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 accorde une voix à son détenteur lors des assemblées générales de Valiant Holding SA. Le droit de vote peut uniquement être exercé si l'actionnaire est inscrit·e avec droit de vote dans le registre des actions. À la fin de l'année, 11 331 155 actions avec droit de vote étaient inscrites dans le registre des actions. Toutes les actions nominatives de Valiant Holding SA sont entièrement libérées et donnent droit au dividende. Il n'existe aucune action privilégiée ni aucune action à droit de vote privilégié. Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance.

2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nomines

2.6.1 Restrictions de transfert par catégorie d'actions avec mention d'éventuelles clauses statutaires de groupe et de règles d'exception

Selon les statuts, le conseil d'administration peut refuser l'inscription d'un·e actionnaire dans le registre des actions pour les raisons suivantes :

a) Si une personne physique ou morale, une société ou un groupe de personnes réunissait plus de 5 % du capital social en acquérant le droit de vote. Les personnes morales et les sociétés de personnes ou autres groupements de personnes ou indivisions qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière, ainsi que les personnes physiques ou morales ou sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éviter les dispositions concernant les restrictions à l'inscription, sont considérés comme une seule personne.

Les restrictions à l'inscription selon les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux actions souscrites ou acquises par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de droits de conversion d'actions ou de tout autre titre émis par la société.

b) Lorsque l'actionnaire ne déclare pas expressément qu'il/elle a acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

c) Lorsque, selon les informations dont dispose la société, la reconnaissance additionnelle de la qualité d'actionnaire avec droit de vote accordée à des acquéreurs étrangers pourrait empêcher l'apport de preuves exigées légalement. La reconnaissance peut notamment être refusée en cas de risque de domination étrangère ou d'influence de l'étranger au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne ou de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

2.6.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Il n'a pas été accordé d'exception aux restrictions de transfert.

2.6.3 Admissibilité d'inscription de nommées avec mention d'éventuelles clauses de pourcentage et conditions d'inscription

La société peut convenir avec des nommées que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote bien qu'ils agissent pour le compte de tiers (fiduciants), et ce, à concurrence de 1 % du capital social. Il devra alors être précisé par contrat de quelle manière des renseignements sur les fiduciants doivent être transmis à la société. Si la nommée ne satisfait pas à ses obligations contractuelles, la société pourra rayer son inscription avec droit de vote dans le registre des actions et la remplacer par une inscription sans droit de vote.

2.6.4 Procédure et conditions d'abolition de privilèges statutaires et restrictions de transfert

L'abolition ou la modification de privilèges statutaires et de restrictions de transfert des actions nominatives requiert une décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté.

2.7 Emprunts convertibles et options

Aucun emprunt convertible de Valiant Holding SA ou des sociétés du groupe n'est en circulation.

Valiant Holding SA et ses sociétés du groupe n'ont émis aucune option.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du conseil d'administration

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du conseil d'administration au 31 décembre 2024.



MARKUS GYGAX
Président du conseil d'administration, suisse, 1962

Formation

- Économiste d'entreprise ESCEA
- Executive MBA des universités de St-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Parcours professionnel

- Valiant Holding SA, président du conseil d'administration (depuis 2020), membre du conseil d'administration (2019–2020), CEO (2013–2019)
- Banque Cantonale Vaudoise, directeur de la division Retail (2008–2013)
- PostFinance, responsable Distribution (2002–2008)



PR CHRISTOPH B. BÜHLER
Vice-président du conseil d'administration, suisse, 1970

Formation

- Droit, Université de Bâle
- LL.M. International Business Law, Université de Zurich

Parcours professionnel

- böckli bühler partner, avocat d'affaires et partenaire (depuis 2004)
- Université de Zurich, professeur titulaire de droit commercial et des affaires

Autres expériences/compétences

- animateur et conférencier lors de colloques sur le thème de la transparence et les aspects liés à la durabilité
- Conseil d'entreprises en tant qu'avocat pour l'élaboration des rapports ESG liés à leurs activités, conformément aux exigences du reporting non financier



BARBARA ARTMANN
Nationalités suisse et allemande, 1961

Formation

Psychologie et gestion d'entreprise, Université de Mannheim

Parcours professionnel

- Administratrice professionnelle et consultante indépendante (depuis le 01.01.2025)
- Propriétaire et directrice de Künzli SwissSchuh SA (2004–2024)
- UBS SA, direction du secteur Projets stratégiques au sein de l'Asset Management (1999–2003)
- Zurich Assurances, responsable de projet Produits financiers suisses (1996–1998)



D^R MAYA BUNDT
Nationalités suisse et allemande, 1971

Formation

Sciences de l'environnement, Université de Bayreuth et EPF de Zurich

Parcours professionnel

- Administratrice professionnelle (depuis 2022)
- Swiss Re (2003–2022), Cyber Practice Leader, responsable Cyber & Digital Solutions (2016–2022), diverses fonctions de direction (2003–2015)
- Boston Consulting Group, consultante en management (2000–2003)

Autres expériences/compétences

- Membre du comité d'audit de Baloise Holding SA (notamment responsable du reporting non financier)
- Présidente du comité de pilotage de la cyberstratégie nationale (CSN)



ROGER HARLACHER
Suisse, 1965

Formation

Économiste d'entreprise ESCEA

Parcours professionnel

- Zweifel Chips & Snacks AG (depuis 1995), président du conseil d'administration (depuis 2024), membre du conseil d'administration (2020–2024), CEO (2015–2020), responsable marketing et ventes (2002–2015), responsable marketing (1995–2002)
- Hosta Schokolade, gestionnaire de produits du groupe international (1992–1995)
- Coca Cola Schweiz AG, responsable marketing opérationnel (1991–1992)
- UBS, gestionnaire de produits Euro Desk (1989–1991)



D^R ROLAND HERRMANN
Suisse, 1964

Formation

Astrophysicien, Université de Berne

Parcours professionnel

- Consultant indépendant et administrateur professionnel (depuis 2020)
- Neue Aargauer Bank AG (2012–2020), CEO (2016–2020), CFO et CEO adjoint (2012–2016)
- Clariden Leu AG, COO (2007–2012)
- Bank Hofmann AG (1998–2006), CFO et Chief Risk Officer (2003–2006), responsable Gestion des risques (1998–2003)
- UBS AG (1994–1998), réviseur et responsable d'audit

Autres expériences/compétences

- Plusieurs années d'expérience dans le commerce et la construction ainsi que dans la numérisation (banques et commerce)



MARION KHÜNY
Nationalité autrichienne, 1969

Formation

Sciences sociales et économiques, Université Leopold Franzen d'Innsbruck

Parcours professionnel

- Consultante indépendante et administratrice professionnelle (depuis 2017)
- Commerzbank, membre du comité de direction de la division Risques de marché, de négoce, de portefeuille de banque, de contrepartie et de liquidité (2015–2016)
- Unicredit Bank (2003–2014), responsable du domaine Risques de marché, de contrepartie, de liquidité, risques opérationnels et liés à la réputation (2013–2014), diverses fonctions de direction (2003–2013)

Autres expériences/compétences

- Plusieurs années d'expérience dans le reporting non financier et les rapports climatiques liés aux activités d'entreprises européennes cotées



RONALD TRÄCHSEL
Suisse, 1959

Formation

Sciences économiques, Université de Berne

Parcours professionnel

- Administrateur professionnel (depuis 2023)
- BKW SA, CFO et membre du directoire du groupe (2014–2023)
- Sika SA, CFO et membre du directoire du groupe (2008–2014)
- Vitra AG, CFO et CEO (1999–2007)

Autres expériences/compétences

- Responsable des rapports de durabilité en tant qu'ancien membre de la direction du groupe BKW SA
- Président du comité de stratégie et de durabilité d'Alpiq Holding SA

Tâches de gestion opérationnelle des membres du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des membres non exécutifs.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Au sens du Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise et au vu de sa fonction précédente de CEO de Valiant, Markus Gyax n'était pas considéré comme membre indépendant du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022. Depuis, il est considéré comme membre indépendant. Toutes et tous les autres membres du conseil d'administration sont indépendant·e·s et n'ont pas exercé de fonction exécutive au sein du groupe.

Aucun·e des membres du conseil d'administration n'entretient de relation d'affaires susceptible d'influencer son indépendance. L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles elles et ils sont lié·e·s se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente les fonctions et les groupements d'intérêts des membres du conseil d'administration dans d'autres entreprises ainsi que dans des fondations et des groupes d'intérêts. Les membres du conseil d'administration n'exercent pas de fonctions officielles importantes ni de mandats politiques.

au 31 décembre 2024

Nom	Organisation	Fonction
Markus Gyax Président	Grosse Schanze AG	Président du conseil d'administration
	Association suisse des banquiers (Swiss Banking)	Membre du conseil d'administration
	Association des banques régionales suisses	Président du conseil d'administration
	Coordination des banques domestiques	Membre du directoire
P' Christoph B. Bühler Vice-président	bockli bühler partner	Partenaire
	BLT Baselland Transport AG	Président du conseil d'administration
	AVAG Anlage und Verwaltungs AG	Membre du conseil d'administration
	Les fils d'Édouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique et Geistlich Pharma AG	Membre du conseil d'administration
	Geistlich-Stucki-Stiftung für medizinische Forschung	Président du conseil de fondation
	R. Geigy Stiftung	Vice-président du conseil de fondation
Barbara Artmann	AXA Fondation Prévoyance complémentaire	Membre du conseil de fondation
	Künzli SwissSchuh SA (jusqu'au 31.12.2024)	Présidente du conseil d'administration
	Freelis Liegenschaft AG (à partir du 01.01.2025)	Membre du conseil d'administration
D' Maya Bundt	APG SGA SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Baloise Holding SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Cygnvs Inc.	Membre de l'Advisory Board
	Comité de pilotage de la cyberstratégie nationale	Présidente
	Swiss Risk Association	Membre du conseil d'administration
CyberPeace Institute	Membre du conseil de fondation	

¹ Entreprise cotée

Nom	Organisation	Fonction
Roger Harlacher	Zweifel Chips & Snacks AG	Président du conseil d'administration
	Gustav Gerig AG	Président du conseil d'administration
	Markenfabrik Holding AG	Président du conseil d'administration
	Toga Food SA	Président du conseil d'administration
	Mosterei Möhl AG	Vice-président du conseil d'administration
	WEMF AG für Werbemedienforschung	Membre du conseil d'administration
	ASA Association Suisse des Annonceurs	Président
	Digital ad Trust Switzerland	Member of the Board
	KS/CS Communication Suisse	Membre du directoire
	Stiftung Vives et Vives GmbH	Président du conseil de fondation et associé
	Fondation Solidarité avec le Monde (SAM)	Membre du conseil de fondation
D ^r Roland Herrmann	RIBE Moto SA	Président du conseil d'administration
	Caisse des médecins Société coopérative	Membre de l'administration
	Fondation de l'École hôtelière de Lausanne (EHL Foundation) et E.H.L. Holding SA	Membre du conseil d'administration et du conseil d'administration
	Investors Marketing AG	Conseil légal
Marion Khüny	Erste Group Bank AG ¹	Membre du conseil de surveillance
	Lang & Schwarz Aktiengesellschaft ¹	Membre du conseil de surveillance
	Multitude SA ¹	Membre du conseil de surveillance
Ronald Trächsel	Wyss Graines et Plantes SA	Président du conseil d'administration
	Alpiq Holding SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Création Baumann Holding AG	Membre du conseil d'administration

¹ Entreprise cotée

3.3 Nombre des fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de Valiant Holding SA qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de dix autres mandats, dont quatre seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par la société ne sont pas soumis à ces limitations. Sont pris en compte les mandats de fonctions similaires dans d'autres d'entreprises à but économique. Les mandats dans des entités juridiques différentes mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

3.4 Élection et durée du mandat

3.4.1 Principes de la procédure d'élection et restrictions quant à la durée du mandat

Le président et les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat d'une année. Ils/elles sont rééligibles. Le règlement d'organisation stipule que, lorsque les membres du conseil d'administration atteignent l'âge de 70 ans révolus, ils/elles doivent se démettre de leurs fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle la limite d'âge est atteinte.

Les statuts ne précisent aucune règle divergeant des dispositions légales sur la nomination du la président et des membres du comité de nomination et de rémunération ainsi que sur celle de la représentante indépendante.

3.4.2 Première élection

Nom	Première élection
Markus Gygax, président	16.05.2019
P ^r Christoph B. Bühler, vice-président	24.05.2013
Barbara Artmann	16.05.2014
D ^r Maya Bundt	18.05.2017
Roger Harlacher	19.05.2021
D ^r Roland Herrmann	18.05.2022
Marion Khüny	18.05.2022
Ronald Trächsel	13.05.2020

3.4.3 Président d'honneur

En 2009, Roland von Büren a été nommé président d'honneur. Le président d'honneur ne reçoit aucun document du conseil d'administration, il ne participe pas aux réunions du conseil d'administration et ne perçoit aucune indemnité financière ni aucune autre prestation.

3.5 Organisation interne

Le conseil d'administration nomme un-e vice-président-e ainsi qu'un-e ou plusieurs secrétaires. Le conseil d'administration siège aussi souvent que la marche des affaires l'exige, mais au minimum six fois par an. En 2024, le conseil d'administration s'est réuni à dix reprises pour des réunions ordinaires auxquelles le CEO et le CFO ont également pris part (cf. aussi point 3.5.4).

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration est présidé par Markus Gygax ; Christoph B. Bühler en est le vice-président. Les décisions et résolutions sont prises collégialement par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est épaulé et déchargé de certaines tâches par trois comités ayant une fonction consultative : le comité stratégique, le comité de nomination et de rémunération et le comité d'audit et de risque.

3.5.2 Tâches du président

Le président assure la direction du conseil d'administration dans l'intérêt de la société et représente ce dernier en interne et à l'extérieur. Il est responsable de la préparation des réunions du conseil d'administration et préside ces dernières. Il garantit le bon déroulement de la préparation, du processus de conseil, de la prise de décision et de l'organisation de ces réunions. En outre, il exerce, au nom du conseil d'administration, la surveillance directe du comité de direction. Son taux d'occupation s'élève à environ 50 %. Le président n'occupe aucune mission opérationnelle et n'a aucune compétence sur ce plan. La gestion opérationnelle de la société incombe exclusivement au comité de direction.

3.5.3 Composition, tâches et compétences des différents comités du conseil d'administration

Nom	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Markus Gygas	• Président	• Présidence	• Membre	
P ^r Christoph B. Bühler	• Vice-président			• Présidence
Barbara Artmann	• Membre	• Membre		
D ^r Maya Bundt	• Membre		• Présidence	
Roger Harlacher	• Membre		• Membre	
D ^r Roland Herrmann	• Membre			• Membre
Marion Khüny	• Membre			• Membre
Ronald Trächsel	• Membre	• Membre		

Le comité stratégique est composé de membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Il compte au moins trois membres. Les membres et le président du comité sont élus pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Ils sont rééligibles. Le CEO, le CFO et d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité participent aux réunions du comité stratégique avec voix consultative. Le comité stratégique a une fonction purement consultative. Il n'a aucune compétence décisionnelle. Au cours de l'exercice sous revue, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé à une réunion du comité.

Le comité stratégique se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration de propositions de développement ou d'adaptation de la stratégie et du positionnement de Valiant ;
- évaluation, appréciation et préparation ainsi que vérification régulière des coopérations stratégiques et des participations importantes ;
- évaluation, appréciation et préparation des possibilités de croissance et des acquisitions ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne les relations avec les investisseuses et investisseurs ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise et la durabilité ;
- vérification annuelle des objectifs à moyen terme ;
- accompagnement de la mise en œuvre de coopérations stratégiques et de participations et projets importants ;
- accompagnement dans le déroulement et l'intégration des acquisitions réalisées ;
- conseil et soutien du CEO et de l'ensemble du comité de direction en matière de thématiques stratégiques ;
- prise de connaissance de rapports sur les relations avec les investisseuses et investisseurs, les développements du marché, la notoriété de la marque, la satisfaction de la clientèle et sur d'autres thèmes.

Le comité stratégique se réunit en général tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration.

Le comité de nomination et de rémunération est composé des membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. En cas de vacances au sein du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration désigne parmi ses membres des suppléant·e·s jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le comité de nomination et de rémunération se compose d'au moins trois membres du conseil d'administration. Le comité se constitue lui-même. Il ne peut cependant pas être présidé par le président du conseil d'administration. Le CEO, le responsable Ressources humaine et le CFO ou d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité peuvent participer aux réunions du comité de nomination et de rémunération avec voix consultative. Lorsque les discussions portent sur leur rémunération, ces personnes se retirent. Pour fixer les rémunérations du conseil d'administration et du comité de direction, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé, que ce soit en amont ou aux réunions elles-mêmes. Au cours de l'exercice sous revue, une société de conseil externe a été mandatée pour réaliser une analyse de marché sur la rémunération du comité de direction. Un représentant de cette société a participé à une réunion du comité.

Le comité de nomination et de rémunération se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration, soumission pour approbation et évaluation périodique du profil requis du président et des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du CEO ;
- demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis des autres membres du comité de direction et d'autres chargé·e·s de fonction d'importance essentielle, notamment du Chief Risk Officer ;
- élaboration, réalisation et vérification de la planification du personnel, notamment :
 - planification de la relève du président et des membres du conseil d'administration
 - propositions de candidature à l'élection au sein des comités du conseil d'administration
 - planification de la relève du CEO et des membres du comité de direction
 - propositions de candidatures à l'élection du CEO et des membres du comité de direction
 - propositions de candidature à l'élection de chargé·e·s de fonction d'importance essentielle ;
- élaboration et vérification de la politique et des directives en matière de rémunération, notamment :
 - élaboration d'un règlement relatif à la rémunération du conseil d'administration et d'un règlement concernant le remboursement des frais pour les membres du conseil d'administration
 - élaboration de règlements pour la rémunération du comité de direction, celle des collaboratrices et collaborateurs et la mesure du pool global pour la rémunération variable
 - examen périodique des règlements ;
- préparation des propositions du conseil d'administration à soumettre à l'assemblée générale en matière de rémunération du conseil d'administration et du comité de direction ;
- préparation du rapport annuel relatif aux rémunérations ;
- proposition relative aux adaptations des salaires annuels et au montant du pool global pour la rémunération variable ;

- proposition portant sur la fixation individuelle de la rémunération des membres du comité de direction (rémunération variable comprise), dans le cadre de la rémunération globale autorisée par l'assemblée générale ;
- proposition relative aux objectifs de performance du comité de direction (objectifs de l'entreprise) et à l'évaluation de la réalisation des objectifs ;
- vérification annuelle du respect de l'article 31 des statuts de Valiant Holding SA portant sur le nombre maximum de mandats pouvant être exercés en dehors du groupe par les membres du conseil d'administration et du comité de direction, et évaluation du comptage des mandats dans les entités juridiques liées ;
- évaluation des conflits d'intérêts et élaboration de propositions afin de les limiter et de les éviter ;
- élaboration des principes d'octroi de mandats à la représentation de l'employeur au sein du conseil de fondation de la caisse de pension et des propositions correspondantes à l'intention du conseil d'administration ;
- Le conseil d'administration peut confier au comité d'autres fonctions en rapport avec les rémunérations, les ressources humaines et tout autre domaine connexe.

Le comité de nomination et de rémunération se réunit en général six fois par an. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration.

Le comité d'audit et de risque se compose d'au moins trois membres issus du conseil d'administration. Les membres et la présidente ou le président du comité d'audit et de risque sont élus pour un an par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Ils/elles sont rééligibles. Le président du conseil d'administration n'est pas autorisé à faire partie du comité d'audit et de risque. Le CFO, son suppléant, ainsi que le Chief Risk Officer et le responsable Legal et Compliance peuvent participer aux réunions du comité d'audit et de risque avec voix consultative et informent le comité d'audit et de risque sur tous les sujets relevant de son domaine d'activités. Le comité d'audit et de risque peut à tout moment inviter d'autres personnes, notamment des représentantes et représentants de la révision externe et interne, aux réunions.

Les membres du comité d'audit et de risque doivent disposer de connaissances et d'une expérience solides en matière de gestion des risques, de compliance, de finance et de comptabilité. Elles/ils doivent également être familiers avec la présentation des comptes d'une banque de détail, et leur formation continue dans ces domaines doit être assurée. Elles/ils ont en outre connaissance de l'activité des auditeurs et auditrices internes et externes, ainsi que des principes généraux d'un système de contrôle interne.

Les membres du comité d'audit et de risque répondent aux prescriptions en matière d'indépendance.

Missions et compétences :

a) Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers

Le comité d'audit et de risque

- évalue et adopte les directives générales relatives au rapport financier à l'intention du conseil d'administration ;
- surveille et évalue le rapport financier et l'intégrité des boucllements financiers, ainsi que leur réalisation dans le respect des principes de présentation des comptes appliqués, et juge en particulier l'évaluation des principaux éléments du bilan et hors bilan ;
- discute des boucllements financiers et de la qualité des processus d'établissement des comptes sur lesquels ils s'appuient avec le CFO, l'auditeur/auditrice responsable et le/la responsable de l'organe de révision interne ;
- émet une recommandation quant à la présentation des boucllements financiers à l'assemblée générale. La décision revient au conseil d'administration ;
- évalue la surveillance des risques de crédit, de variation des taux d'intérêt, de refinancement, de liquidités, des risques opérationnels, des risques juridiques et de compliance, des risques de la prévoyance en faveur du personnel, des autres risques de marché, des risques de fonds propres et des risques stratégiques ainsi que des risques de réputation.

b) Surveillance et jugement du contrôle interne et de la révision interne

Le comité d'audit et de risque

- surveille et juge si le contrôle interne, en particulier la fonction de compliance et le contrôle des risques, est approprié et efficace ;
- s'assure que le contrôle interne est adapté en cas de modifications majeures du profil de risque de l'établissement ;
- évalue et adopte les directives générales relatives à la révision interne à l'intention du conseil d'administration ;
- définit le programme d'audit de l'organe de révision interne ;
- évalue une fois par an le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du contrôle de l'organe de révision interne ;
- ordonne des contrôles spéciaux ainsi que les mesures correspondantes ;
- doit être informé des résultats du vérificateur de l'organe de révision interne et être en contact régulier avec son/sa responsable ;
- juge la prestation et la rémunération de l'organe de révision interne et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- soumet au conseil d'administration une proposition concernant le choix de l'organe de révision interne.

c) Surveillance et jugement de l'efficacité de la société d'audit et de son interaction avec l'organe de révision interne

Le comité d'audit et de risque

- évalue le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du vérificateur une fois par an ainsi qu'en cas de modifications majeures du profil de risque ou de l'analyse de risque ; procède à une analyse critique du rapport relatif à l'audit prudentiel, du rapport détaillé conformément à l'art. 728b, al. 1, CO, ainsi que du rapport qui résume le résultat de la révision selon l'art. 728b, al. 2, CO, et en discute avec la direction de l'audit ; s'assure que les lacunes sont comblées et que les recommandations de la société d'audit sont mises en œuvre ;

- juge la prestation et la rémunération de la société d'audit et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- juge la coopération de la société d'audit et de l'organe de révision interne ;
- soumet au conseil d'administration des propositions sur la présentation aux assemblées générales de la demande concernant l'élection de l'organe de révision externe.

d) Surveillance et jugement de la politique de risque et de la gestion des risques

Le comité d'audit et de risque

- examine la politique en matière de risque et le règlement « Risques opérationnels », lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, pour le compte du conseil d'administration ;
- évalue au moins une fois par an l'adéquation de la politique de risque et du règlement « Risques opérationnels », et soumet une proposition au conseil d'administration ;
- juge une fois par an, ainsi qu'en cas de modifications majeures, le profil de risque et l'analyse de risque ;
- discute des risques identifiés et des reportings du contrôle des risques et de la fonction de compliance avec le Chief Risk Officer et le responsable Legal et Compliance ;
- examine l'adéquation des méthodes de mesure des risques, y compris la propension au risque et les limites de risque ;
- juge si l'entreprise dispose d'une gestion des risques appropriée dotée de processus efficaces qui sont adaptés à la situation au regard des risques.

Le comité d'audit et de risque se réunit au moins six fois par an. Les dates des réunions sont fixées en tenant compte du rythme des révisions internes et externes, de la communication publique des résultats financiers et du rythme de la direction. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Les délibérations du comité d'audit et de risque font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice sous revue, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé à une réunion du comité. Les représentant-e-s de la révision interne et de l'organe de révision externe ont été présent-e-s comme suit pour certains points à l'ordre du jour :

Participation aux réunions du comité d'audit et de risque (en fonction de l'ordre du jour)	Nombre
Organe de révision externe	5
Révision interne	4

3.5.4 Méthode de travail du conseil d'administration

Le tableau suivant reprend les réunions ordinaires tenues pendant l'exercice sous revue et la participation des différents membres du conseil d'administration :

	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
	Durée moyenne des réunions : 2 h 36 min.	Durée moyenne des réunions : 2 h 41 min.	Durée moyenne des réunions : 2 h 20 min.	Durée moyenne des réunions : 3 h 12 min.
Total des réunions ordinaires	10	6	6	8
Markus Gygax	10	6	6	
P ^r Christoph B. Bühler	10			8
Barbara Artmann	10	6		
D ^r Maya Bundt	10		6	
Roger Harlacher	10		6	
D ^r Roland Herrmann	10			8
Marion Khüny	10			8
Ronald Trächsel	10	6		

En plus des dix réunions régulières du conseil d'administration, la stratégie 2025–2029 a été discutée en détail lors d'un atelier de deux jours avec le comité de direction.

L'ordre du jour des réunions du conseil d'administration est fixé par le président. Chaque membre du conseil d'administration peut demander l'ajout d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent avant chaque réunion la documentation leur permettant de préparer les points figurant à l'ordre du jour. Un procès-verbal des réunions est dressé.

Au cours de l'exercice sous revue, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé à une réunion du conseil d'administration.

Formation et perfectionnement, échange avec des collaboratrices et collaborateurs et Business Days

Au cours de l'exercice sous revue, le conseil d'administration a organisé des séquences de formation sur les systèmes de rémunération, la fixation d'objectifs climatiques et la décarbonation, ainsi que sur les risques informatiques et les cyberrisques. Pour les séquences de formation, il a été fait appel à des spécialistes internes et externes.

Dans le cadre de l'atelier de deux jours du conseil d'administration et du comité de direction, une présentation a été faite par les dirigeant·e·s responsables de la région Suisse centrale, suivie d'un échange. La situation actuelle du marché, les opportunités ainsi que les défis dans la zone d'activité ont été présentés et discutés. Lors des réunions du conseil d'administration et des comités, des rapports d'activité sélectionnés sont présentés par les cadres responsables, ce qui permet l'échange direct et la discussion avec les membres du conseil d'administration.

Lors de deux Business Days, les travaux du Credit Office ainsi que les opérations avec la clientèle entreprise ont été présentés au conseil d'administration par les responsables concernés. Les membres du conseil d'administration ont ainsi pu se faire une idée des processus de travail et des activités concrètes dans ces domaines et s'entretenir avec les collaboratrices et collaborateurs.

Autoévaluation

Le conseil d'administration et les différents comités réalisent au moins une fois par an une autoévaluation. L'autoévaluation au moyen d'un questionnaire a été redéfinie avec le soutien d'une entreprise de conseil externe en 2022. En 2023 et 2024, les autoévaluations ont été

réalisées selon ce concept. En 2023, les résultats ont été évalués par la société de conseil externe. Au cours de l'exercice sous revue, l'évaluation a été réalisée en interne. Les résultats ont été discutés au sein du conseil d'administration et des mesures concrètes de mise en œuvre ont été définies.

Planification de la succession

Le conseil d'administration a élaboré un profil général requis et une matrice des compétences pour ses membres. Ces documents sont régulièrement examinés et adaptés si nécessaire. Ils servent de base à l'évaluation de la composition du conseil d'administration et à la recherche éventuelle de nouvelles ou de nouveaux membres.

Le président du conseil d'administration s'entretient personnellement chaque année avec l'ensemble des membres du conseil d'administration et discute notamment de leur planning personnel ainsi que des éventuels changements souhaités dans la composition du conseil d'administration ou des comités. Il informe le conseil d'administration des conclusions de ces entretiens.

Si, sur la base de ces discussions, de l'évolution des exigences ou pour d'autres raisons, le conseil d'administration conclut à la nécessité d'un changement dans sa composition, il charge le comité de nomination et de rémunération d'élaborer un profil d'exigences spécifique pour le ou la membre à rechercher. Ce profil d'exigences est discuté et approuvé par le conseil d'administration. Sur la base du profil requis, le comité de nomination et de rémunération évalue les candidatures appropriées avec l'aide d'une entreprise de conseil mandatée à cet effet. Une fois l'évaluation terminée, le comité de nomination et de rémunération soumet au conseil d'administration une ou plusieurs recommandations d'élection. Les candidat·e·s concerné·e·s sont invité·e·s à se présenter au conseil d'administration. Celui-ci décide ensuite de la proposition d'élection à l'attention de l'assemblée générale.

3.6 Réglementation des compétences

3.6.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique et de la haute direction de l'entreprise. En accord avec la loi suisse sur les banques, le conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle au comité de direction. Nul n'est habilité à faire partie des deux organes.

3.6.2 Comité de direction

Le comité de direction est chargé de la gestion de Valiant Holding SA et du groupe Valiant ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration. Il est responsable de la gestion opérationnelle et des relations avec l'extérieur, y compris des relations avec les investisseurs et investisseurs.

Les autres attributions et compétences du comité de direction sont les suivantes :

- préparation des affaires à traiter par le conseil d'administration et formulation des demandes correspondantes
- définition de la politique de l'entreprise et de la stratégie à l'intention du conseil d'administration
- définition des objectifs à moyen terme et annuels dans le cadre de la stratégie du conseil d'administration
- élaboration des documents de planification, y compris le budget
- élaboration des bilans intermédiaires (trimestriels) et des comptes de résultat
- établissement de directives et des éventuels documents d'instruction complémentaires
- définition de la stratégie du personnel dans le cadre de la politique du personnel

- validation du rapport de gestion à l'intention du conseil d'administration ;
- garantie du respect des exigences réglementaires ;
- exécution d'opérations pour propre compte selon les besoins et dans le respect des dispositions légales, du présent règlement et des directives du conseil d'administration ;
- responsabilité de la gestion des risques, notamment ;
 - développement et garantie de processus appropriés d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques encourus par Valiant ;
 - analyse et contrôle des risques à l'échelle du groupe ;
 - définition de la politique de risque ;
- vérification et révision annuelle de l'adéquation de la politique de risque (concept cadre) ;
- élaboration de mesures en cas de dépassement des limites de capacité de risque ;
- mise en œuvre opérationnelle d'un contrôle approprié de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

3.6.3 CEO

Le CEO assume en particulier les tâches suivantes : il

- dirige et coordonne l'activité du comité de direction et surveille la bonne perception de la direction ;
- prend des décisions appropriées en temps voulu et suit leur mise en œuvre ;
- assure l'information appropriée et en temps voulu du président du conseil d'administration ;
- participe à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration, dans la mesure où le conseil d'administration n'en a pas décidé autrement.

3.7 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité de direction

Le conseil d'administration est informé par plusieurs filières des activités du comité de direction :

- Le CEO et le CFO participent aux réunions du conseil d'administration et rendent compte de la marche des affaires, ainsi que de la situation et de l'évolution au sein des domaines de responsabilité délégués.
- Pour le traitement des opérations concernant leur champ d'activité, il est fait appel au Chief Risk Officer ainsi qu'au responsable Legal et Compliance.
- Le président du conseil d'administration a accès aux procès-verbaux et documents des réunions du comité de direction sous forme électronique, si bien qu'il est informé en permanence de toutes les évolutions.
- Les événements extraordinaires sont immédiatement portés à la connaissance du conseil d'administration.
- En outre, les membres du conseil d'administration peuvent demander à tout moment, même en dehors de leurs réunions, toute information supplémentaire nécessaire à l'exercice de leur mandat. Chaque membre du conseil d'administration peut exiger des membres du comité de direction, même en dehors des réunions, des informations sur la marche des affaires. Les demandes d'informations sur des relations d'affaires ou des transactions individuelles doivent être adressées au président ou, en son absence, au vice-président.

PricewaterhouseCoopers SA, en tant qu'organe de révision externe, et BDO SA, en tant qu'organe de révision interne, surveillent en étroite collaboration le respect des contraintes légales et réglementaires ainsi que des directives et instructions internes. Ces organes sont indépendants du comité de direction et rapportent au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque les résultats de leurs analyses.

Le système d'information du management Valiant comprend notamment les rapports suivants à l'intention du conseil d'administration :

Périodicité	Rapport
Trimestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte des objectifs de l'entreprise - Comptes trimestriels et reporting financier, y c. analyse des divergences par rapport au budget - Reporting ALM - Reporting Treasury et marchés des capitaux - Gros risques et autres risques de crédit importants (grandes expositions)
Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes semestriels - Reporting « sur la stratégie » - Reporting Legal et Compliance - Reporting sur la durabilité - Reporting du contrôle des risques - Reporting Credit Office - Reporting Ressources humaines
Annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Budgétisation - Planification du capital - Comptes annuels - Contrôle de la politique de risque - Inventaire des risques opérationnels

Commentaires :

- Les boucléments (bilan, compte de résultat) du groupe, de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA sont transmis trimestriellement, semestriellement et annuellement aux membres du conseil d'administration. Les chiffres y sont comparés à ceux de l'exercice précédent ainsi qu'au budget et commentés. Sur ces documents figure également une projection jusqu'à la fin de l'année indiquant les écarts par rapport aux valeurs de l'année précédente et par rapport au budget.
- Dans le cadre de l'Asset Liability Management (ALM), des analyses portant sur le risque de taux et les revenus sont effectuées chaque mois avec pour objectif d'identifier, de quantifier et de gérer le risque de variation des taux d'intérêt à l'échelle du bilan. Ces évaluations servent de base de décision au comité ALM (ALCO) composé de membres du comité de direction et de spécialistes.
- L'ALCO est placé sous la conduite du CFO. Ce comité se réunit en fonction des besoins, mais au minimum six fois par an, pour débattre des analyses et, le cas échéant, en déduire des mesures. Les résultats des évaluations de l'ALM et les conséquences qui en sont tirées font l'objet d'informations régulières lors des réunions du conseil d'administration. Les évaluations trimestrielles sont de plus transmises par écrit aux membres du conseil d'administration.

4 Comité de direction

4.1 Membres du comité de direction

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du comité de direction au 31 décembre 2024.



EWALD BURGNER
Suisse, 1966

Fonction chez Valiant
CEO depuis 2019, entré au service de Valiant en 2013

Formation

- Sciences économiques, Université de Berne
- Expert-comptable avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe
CFO (2013–2019) et CEO adjoint (2015–2019)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Entris Holding SA et Entris Banking SA, CFO et membre du comité de direction (2009–2013)
- Entreprises affiliées d'Entris Holding SA, diverses fonctions de direction (2002–2009)
- Ernst & Young, Berne, expert-comptable Financial Services (1996–2002)



MARTIN VOGLER
Suisse, 1970

Fonction chez Valiant
Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint, entré au service de Valiant en 2015

Formation

- Sciences juridiques, Université de Fribourg
- Executive MBA des universités de St-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe
Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Baloise Assurances SA, responsable adjoint de la distribution et responsable Marketing et Sales Management (2010–2015)
- Zurich Financial Services SA, diverses fonctions de direction (1996–2010)



D^R MICHAEL EISENRAUCH
Nationalité autrichienne, 1976

Fonction chez Valiant
Responsable Opérations et IT, entré au service de Valiant en 2022

Formation

- Sciences économiques, Université européenne de Vienne/Belgrade
- MBA General Management, MSC et MAS de l'Université du Danube Krems (Autriche)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe
Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque cantonale de Bâle (2009–2022), COO, membre du directoire du groupe et responsable de secteur Service Center (2016–2022), diverses fonctions de direction et de conduite de projets (2009–2016)
- Cirquent NTT Group Company (2007–2009), senior consultant dans le domaine bancaire
- Sparkasse Oberösterreich (1991–2007), en dernier lieu responsable du Innovationszentrum für eBusiness (2000–2007)

**SERGE LAVILLE**

Suisse, 1973

Fonction chez Valiant

CFO depuis 2022, entré au service de Valiant en 2011

Formation

- Économiste d'entreprise HES
- Expert-comptable avec brevet fédéral
- CAS Finance durable

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Responsable Accounting/Controlling (2011–2022) et CFO adjoint (2012–2022)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- PricewaterhouseCoopers, expert-comptable Financial Services (2002–2011)

**D^R MARC PRAXMARER**

Suisse, 1963

Fonction chez Valiant

Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises, entré au service de Valiant en 2016

Formation

- Sciences économiques. Université de St-Gall HSG
- Advanced Management Program à la Harvard Business School, Boston (États-Unis)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque cantonale de Zoug, responsable Clientèle entreprises et financements immobiliers (2013–2015)
- Credit Suisse SA, responsable de la zone de marché Argovie/Olten Private Banking (2012–2013)
- Nouvelle Banque d'Argovie SA, membre du comité de direction (2005–2011), diverses fonctions de direction (1995–2005)

**CHRISTOPH WILLE**

Suisse, 1971

Fonction chez Valiant

Responsable Services à la clientèle et produits, entré au service de Valiant en 2015

Formation

- Droit, Université de Zurich
- MBA Henley Management College (Royaume-Uni)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Cognizant GmbH, Zurich, Head of Program Management Consulting (2014)
- IBM Suisse SA, conseil en entreprise, diverses fonctions de direction (2001–2014)

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente les activités et les groupements d'intérêts des membres du comité de direction dans des entreprises hors du groupe Valiant, ainsi que dans des fondations et des groupes d'intérêts. Les membres du comité de direction n'exercent pas de fonctions officielles importantes ni de mandats politiques.

au 31 décembre 2024

Nom	Organisation	Fonction
Ewald Burgener CEO	Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Entris Holding AG et Entris Banking SA ²	Président du conseil d'administration
	Caisse de pension de Valiant Holding ¹	Membre du conseil de fondation
Martin Vogler Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint	esisuisse (garantie des dépôts) ¹	Membre du comité directeur
	Comité directeur Retail Banking de l'Association suisse des banquiers ¹	Membre
D' Michael Eisenrauch Responsable Opérations et informatique	Entris Holding AG et Entris Banking SA ²	Membre du conseil d'administration
Serge Laville CFO	Crédit Mutuel de la Vallée SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Entris Holding AG et Entris Banking SA ²	Membre du conseil d'administration
	Caisse de pension de Valiant Holding ¹	Membre du conseil de fondation
	Commission d'experts Réglementation des marchés financiers et présentation des comptes de l'Association suisse des banquiers ¹	Membre
D' Marc Praxmarer Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	Aucune	-
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et produits	Viseca Payment Services SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Commission spécialisée Numérisation de l'Association suisse des banquiers ¹	Président
	Fondation Künstlerhaus Boswil	Membre du conseil de fondation

¹ Mandat pour le compte de Valiant

² Mandat dans une participation majoritaire de Valiant

4.3 Nombre des fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de Valiant Holding SA qu'aucun membre du comité de direction ne peut exercer plus de six mandats, dont un seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par Valiant ne sont pas soumis à ces limitations. Sont pris en compte les mandats de fonctions similaires dans d'autres entreprises à but économique. Les mandats dans des entités juridiques différentes mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique sont considérés comme un seul mandat.

4.4 Contrats de gestion

Valiant Holding SA n'a transféré aucune tâche de conduite de la gestion à des tiers. Au sein du groupe Valiant, des contrats de gestion ont été conclus avec des filiales consolidées et non consolidées.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les rémunérations, participations et prêts sont publiés dans le rapport relatif aux rémunérations, aux pages 81 à 104.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Dispositions statutaires relatives aux limitations du droit de vote

Seul-e l'actionnaire inscrit-e au registre des actions comme actionnaire avec droit de vote est reconnu-e par la société comme habilité-e à voter. Toute personne acquérant des actions est inscrite, en principe, si elle ne réunit pas plus de 5 % du capital social ou des voix à elle seule. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne (voir également point 2.6.1). L'exercice des droits issus d'une action implique l'acceptation des statuts de la société. Un-e actionnaire sans droit de vote ne peut ni voter ni exercer les droits que confère habituellement le droit de vote.

Lors de l'assemblée générale de Valiant Holding SA, chaque action nominative donne droit à une voix. Le total des droits de vote qu'un-e actionnaire peut exercer avec ses propres actions et celles qu'il/elle représente ne peut excéder 8 % du capital social. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne. Est exclue de ces limitations la représentante indépendante.

La société peut convenir avec des nomines que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote, et ce, à concurrence de 1 % du capital social (voir également point 2.6.3).

6.1.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Aucune exception n'a été accordée durant l'exercice sous revue.

6.1.3 Procédure et conditions d'abolition des limitations du droit de vote statutaire

La limitation du droit de vote ne peut être levée que sur décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité du capital social représenté.

6.1.4 Règles statutaires de participation à l'assemblée générale, dans la mesure où elles s'écartent de la loi

Il n'existe aucune règle s'écartant de la loi.

6.1.5 Règles statutaires sur la remise d'instructions à la représentante indépendante ainsi que sur la participation électronique à l'assemblée générale

Les procurations et les instructions peuvent uniquement être données à la représentante indépendante pour l'assemblée générale à venir. Le conseil d'administration détermine comment les actionnaires peuvent également accorder des procurations et des ordres à la représentante indépendante par voie électronique.

Le conseil d'administration choisit le lieu ou les lieux de tenue de l'assemblée générale, qui doit/doivent se situer en Suisse. Le conseil d'administration peut aussi prévoir que l'assemblée générale se tiendra par voie électronique, sans lieu de réunion.

En cas de tenue physique d'une assemblée générale, le conseil d'administration peut donner la possibilité aux actionnaires qui ne sont pas présent·e·s sur le lieu de l'assemblée d'exercer leurs droits par voie électronique.

6.2 Quorum statutaire

L'assemblée générale décide à la majorité qualifiée lorsque la loi l'exige. De plus, les décisions concernant

- la conversion d'actions nominatives en actions au porteur,
- la modification des dispositions statutaires relatives à la reconnaissance des détenteurs ou détentrices d'actions nominatives,
- la modification des dispositions statutaires relatives aux limitations des droits de vote,
- la liquidation de la société et la modification de la disposition relative aux majorités qualifiées

requièrent l'approbation d'au moins deux tiers des voix représentées et la majorité du capital social représenté.

En outre, l'assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité des voix représentées.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

L'invitation à l'assemblée générale est envoyée par le conseil d'administration au moins 20 jours avant la date de l'assemblée ; au choix du conseil d'administration, l'invitation s'effectue par publication dans la « Feuille officielle suisse du commerce », par courrier ou sous toute autre forme permettant d'en établir la preuve par un texte. La convocation d'une assemblée générale peut également être demandée par des actionnaires qui, ensemble, réunissent au minimum 5% du capital social ou des voix.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

L'inscription des objets à l'ordre du jour est effectuée par le conseil d'administration. La convocation à l'assemblée générale doit indiquer les points à l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ainsi que des actionnaires, dans la mesure où elles/ils ont demandé la tenue d'une assemblée générale ou l'inscription d'un point donné à l'ordre du jour. Sous réserve d'exceptions légales, il ne peut pas être statué sur des demandes formulées lors de l'assemblée générale qui ne se réfèrent pas à l'un des points inscrits à l'ordre du jour. Les actionnaires habilités à voter représentant conjointement des actions d'une valeur nominale de CHF 10 000 (ce qui correspond à 20 000 actions ou 0,13 % du capital social) peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale, de porter un point à l'ordre du jour ou d'inclure une proposition relative à un objet à l'ordre du jour dans la convocation à l'assemblée générale, en précisant le contenu des propositions.

6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Conformément aux statuts, le registre des actions demeure fermé aux inscriptions durant au maximum 20 jours avant l'assemblée générale. Il n'est pas prévu de règle en matière d'exception. Au cours de l'exercice sous revue, le registre des actions est demeuré fermé aux inscriptions du mercredi 15 mai 2024, 16 h 00 au mercredi 22 mai 2024 inclus.

7 Changements de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de réglementation statutaire concernant la clause d'opting-out ou d'opting-up. Les règles de l'obligation de présenter une offre selon l'art. 135 de la loi sur les infrastructures des marchés financiers s'appliquent.

7.2 Clauses de changement de contrôle

Il n'existe pas de conventions contractuelles protégeant les membres du conseil d'administration ou du comité de direction si un-e actionnaire majoritaire prenait le contrôle de Valiant Holding SA.

8 Organe de révision

La révision fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise. Les organes de révision externe et interne travaillent en étroite collaboration, dans le respect de leur indépendance mutuelle. Le comité d'audit et de risque et, en dernière instance, le conseil d'administration contrôlent l'adéquation de l'activité de révision.

8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur responsable

Conformément aux statuts, l'assemblée générale élit l'organe de révision externe pour un mandat d'un an. Depuis le 24 mai 2013, l'organe de révision externe et la société d'audit prudentiel de Valiant Holding SA est PricewaterhouseCoopers SA à Lucerne. Le réviseur responsable chargé du groupe Valiant peut exercer sa fonction pour une durée maximale de sept années consécutives. Thomas Romer exerce cette fonction depuis l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2020.

8.2 Honoraires de révision

Les prestations facturées et délimitées par PricewaterhouseCoopers SA en tant qu'organe de révision externe et société d'audit prudentiel au titre des activités d'audit durant l'exercice 2024 (y c. prestations liées à l'audit) se sont élevées à 899 727 francs (TVA comprise).

8.3 Honoraires supplémentaires

PricewaterhouseCoopers SA a facturé 8 456 francs (TVA incluse) à Valiant pour les services autres que d'audit (conseil en matière de reporting ESG) durant l'exercice 2024.

8.4 Instruments d'information de la révision externe

Le comité d'audit et de risque régit la collaboration avec l'organe de révision externe sur la base de la lettre de mission d'audit annuelle. La lettre de mission d'audit précise en particulier les différentes responsabilités en matière de respect des dispositions en vigueur.

L'évaluation des risques et les mesures d'audit de l'organe de révision sont discutées et prises en compte lors d'une réunion du comité d'audit et de risque en présence du réviseur responsable. Le conseil d'administration est informé par le président du comité d'audit et de risque lors de la réunion suivante.

L'organe de révision externe est indépendant de Valiant, du conseil d'administration, du comité de direction ainsi que des actionnaires. Il a accès à tout moment au comité d'audit et de risque. La participation de l'organe de révision externe aux réunions du comité est présentée au point 3.5.3.

Rapports de l'organe de révision externe

L'organe de révision externe établit, pour Valiant Holding SA et la Banque Valiant SA, un rapport sur l'audit prudentiel de base selon la circulaire FINMA 13/3, et des rapports détaillés à l'intention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b, al. 1, CO, ainsi qu'à l'attention de l'assemblée générale conformément à l'art. 728b, al. 2, CO. Ces rapports, ainsi que le rapport de l'organe de révision sur les examens de crédit et la tenue du registre des gages de la Banque Valiant SA, ont été examinés en détail par le comité d'audit et de risque lors de ses réunions en présence du réviseur responsable. Le comité a ensuite soumis ces rapports au conseil d'administration pour information.

Évaluation de l'organe de révision externe

En tant que société d'audit prudentiel et organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA est soumise à l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision. Chaque année, le comité d'audit et de risque apprécie la prestation, la rétribution et l'indépendance de l'organe de révision externe. Cette évaluation scrute également l'indépendance de l'organe de révision externe. En outre, le comité d'audit et de risque juge l'étendue et la qualité des rapports, ainsi que la collaboration avec l'organe de révision interne, le comité de direction et le comité d'audit et de risque. De plus, le comité analyse chaque année les plans de révision et les processus déterminants, et discute des résultats de la révision avec le réviseur responsable. L'évaluation de l'organe de révision par le comité d'audit et de risque est portée à la connaissance du conseil d'administration. Le comité soumet au conseil d'administration la proposition d'élection ou de réélection de l'organe de révision externe et décide de ses mandats en dehors du mandat de révision ordinaire.

9 Politique d'information

Valiant communique avec ouverture et transparence. Nous informons les actionnaires, les investisseuses et investisseurs potentiels, les analystes financiers, les investisseuses et investisseurs privés et le public de façon exhaustive et régulière. L'ensemble des publications financières est disponible simultanément pour le public. Le rapport de gestion est publié sur la page Internet valiant.ch/resultats. Les actionnaires reçoivent le rapport de gestion sous une forme condensée, accompagné de l'invitation à l'assemblée générale. En outre, Valiant communique chaque trimestre sur la marche des affaires sous forme de boucllements intermédiaires. Des conférences pour les médias et les analystes ont lieu au moins une fois par année. Valiant rencontre régulièrement en Suisse et à l'étranger des investisseurs institutionnels, organise des roadshows et participe à des conférences pour investisseuses et investisseurs. Toutes les informations destinées aux actionnaires et aux analystes sont publiées et mises à jour sur la page Internet valiant.ch/investisseurs. Les personnes intéressées qui souhaitent recevoir par e-mail les communications sur les publications relatives à la marche des affaires de Valiant (y compris les annonces événementielles) peuvent s'y abonner à l'adresse valiant.ch/newsletters.

Contact Investor Relations

Valiant Holding SA
Investor Relations
Case postale
3001 Berne

valiant.ch/investisseurs
ir@valiant.ch
031 310 77 44

Dates importantes pour 2025

Publication du résultat annuel	5 février 2025
Publication du rapport de gestion	25 mars 2025
Publication du boucllement intermédiaire au 31 mars	8 mai 2025
Assemblée générale	14 mai 2025
Publication du boucllement intermédiaire au 30 juin	25 juillet 2025
Publication du boucllement intermédiaire au 30 septembre	6 novembre 2025

10 Périodes d'interdiction de négociation

10.1 Membres du conseil d'administration

Les périodes d'interdiction applicables au conseil d'administration en matière de transactions (achats et ventes) sur des actions Valiant, des obligations Valiant (à l'exception des obligations de caisse) ou des instruments financiers ayant le même sous-jacent (p. ex. dérivés) sont énoncées aux points 10.3 et 10.4.

10.2 Membres du comité de direction, collaboratrices et collaborateurs

D'une manière générale, il est interdit aux membres du comité de direction et aux collaboratrices et collaborateurs concernés par la période d'interdiction générale d'acheter des actions Valiant, des obligations Valiant (à l'exception des obligations de caisse) ou des instruments financiers ayant le même sous-jacent. Pour les ventes d'actions Valiant, d'obligations Valiant (à l'exception des obligations de caisse) ou d'instruments financiers ayant le même sous-jacent, les périodes d'interdictions applicables sont énoncées aux points 10.3 et 10.4.

Les personnes suivantes sont concernées par la période d'interdiction générale :

- tous les membres du comité de direction
- tous les membres de la direction dont l'échelon de fonction se situe entre 18 et 20
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Investor Relations
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Accounting/Controlling
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département ALM/Treasury
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Gestion des risques
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Legal et Compliance
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du secrétariat général
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Communication
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Ressources humaines
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Investment
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Négoc
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Développement de l'entreprise
- tous les assistants/toutes les assistantes des membres du comité de direction

10.3 Période d'interdiction générale

La période d'interdiction dure toute l'année, à l'exception des quatre moments suivants :

- le jour de la publication des résultats annuels à la fin du mois de mars
- le jour de la publication des résultats du 1^{er} trimestre à la fin du mois de juin
- le jour de la publication des résultats semestriels à la fin du mois de septembre
- le jour de la publication des résultats du 3^e trimestre à la fin du mois de décembre

10.4 Périodes d'interdiction liées à des projets

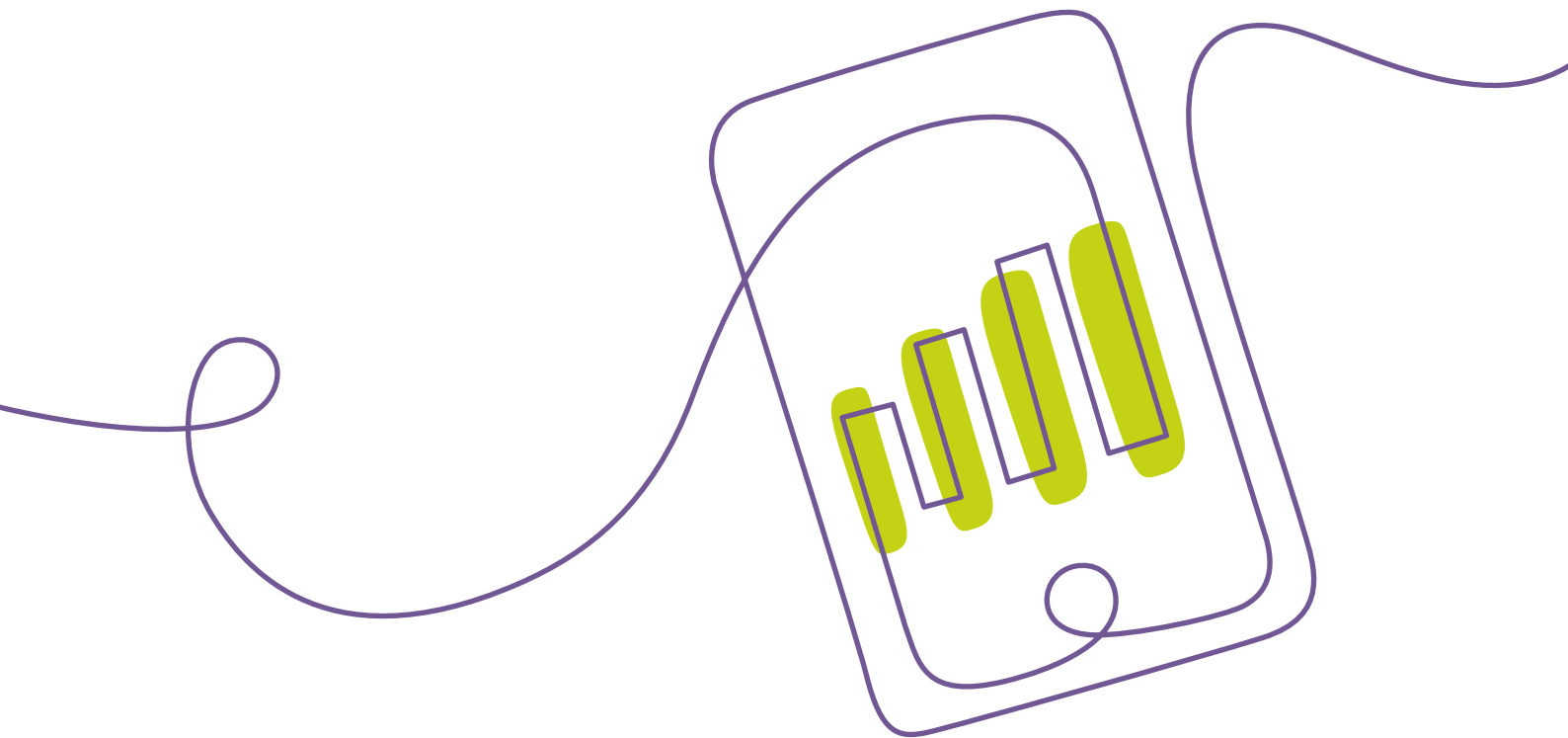
Des périodes d'interdiction ponctuelles sont définies pour les projets contenant des informations ou des mesures susceptibles d'avoir une influence sur le cours. Ces dernières s'appliquent, indépendamment des informations mentionnées au point 10.3, à tous les membres du conseil d'administration et du comité de direction, ainsi qu'à tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices impliqués-e-s dans les projets concernés.

La direction du projet en question détermine et communique ces périodes d'interdiction liées au projet aux personnes concernées et en informe les Ressources humaines. Les périodes d'interdiction liées à des projets sont intégrées dans le système de reporting à la disposition du contrôle des risques.

10.5 Exceptions

Lorsque la situation le justifie, le comité de direction peut exempter des périodes d'interdiction susmentionnées les collaboratrices et collaborateurs concernés qui en font la demande. Aucune exception n'a été accordée durant l'exercice 2024.

Rapport relatif aux rémunérations



Rapport relatif aux rémunérations**83** Avant-propos**Éléments clés et principes de la politique de rémunération****84** 1.1 Un système de rémunération simple et transparent**84** 1.2 Orientation vers le marché**84** 1.3 Orientation vers les performances et la réussite**84** 1.4 Égalité des salaires**85** 1.5 Conscience du risque**85** 1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30%**85** 1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction**85** 1.8 Réduction de la rémunération**85** 1.9 Ajustements de la politique de rémunération à partir de l'exercice 2026**Compétences dans la détermination de la rémunération****86** 2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration**86** 2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction**87** 2.3 Règles statutaires**Éléments de rémunération****88** 3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration**90** 3.2 Éléments de rémunération du comité de direction**Calcul de la rémunération variable****92** 4 Calcul de la rémunération variable**Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction****93** 5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2024**94** 5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération variable du comité de direction**94** 5.3 Objectifs pour l'exercice 2025**Rémunération approuvée par l'assemblée générale****95** 6.1 Conseil d'administration**95** 6.2 Comité de direction**Rémunération de l'exercice sous revue****96** 7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration (contrôlé)**98** 7.2 Rémunération des membres du comité de direction (contrôlé)**Autres publications****100** 8.1 Base et étendue**100** 8.2 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)**101** 8.3 Rémunérations, prêts et crédits aux personnes proches**101** 8.4 Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)**102** 8.5 Fonctions des membres du conseil d'administration et du comité de direction exercées auprès d'autres entreprises (contrôlé)**Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction****103** 9.1 Base**103** 9.2 Atteinte des valeurs cibles en matière de parité au 31.12.2024**103** 9.3 Justification et mesures pour le comité de direction**Rapport de l'organe de révision****105** 10 Rapport de l'organe de révision

Avant-propos

Chères actionnaires,
Chers actionnaires,

Valiant a conservé au cours de l'exercice son modèle de rémunération simple et transparent. Le conseil d'administration a en outre décidé de procéder à une analyse comparative de la rémunération du comité de direction avec le soutien d'un organisme externe et de revoir le système de rémunération. L'analyse comparative a montré que le montant de la rémunération du comité de direction se situe en dessous de la médiane des groupes de comparaison et qu'aucune mesure n'est donc à prendre.

En ce qui concerne le système de rémunération, le conseil d'administration a décidé de procéder à deux ajustements à partir de l'exercice 2026. Premièrement, la période de conservation des actions reçues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction dans le cadre de leur rémunération passe de trois à cinq ans. Deuxièmement, une obligation de détention d'actions Valiant à hauteur de 200 % (CEO) et 100 % (autres membres) du salaire net fixe est introduite pour les membres du comité de direction. Le portefeuille correspondant doit être constitué sur une période de cinq ans. Ces ajustements renforceront encore le lien entre la rémunération et le succès à long terme de Valiant. Le conseil d'administration est convaincu que ces ajustements sont également dans l'intérêt des actionnaires de Valiant.

Afin de rendre le système de rémunération encore plus simple et compréhensible, le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale du 14 mai 2025 que les votes sur la rémunération maximale, fixe et variable, du comité de direction soient effectués dans chaque cas pour l'exercice suivant. Jusqu'à présent, ces propositions étaient faites pour des périodes différentes : l'exercice en cours pour la rémunération variable et l'exercice suivant pour la rémunération fixe.

À l'occasion du bicentenaire de Valiant, un montant de 10 millions de francs a été affecté à la caisse de pension. Mi-2024, les montants ont été crédités sur les comptes de prévoyance individuels des collaboratrices et collaborateurs. Les crédits ont été attribués sur la base d'une clé de répartition approuvée par le conseil d'administration. Valiant souligne ainsi l'importance de la prévoyance pour les collaboratrices et les collaborateurs.



D^r Maya Bundt

Présidente du comité de nomination et de rémunération

1 Éléments clés et principes de la politique de rémunération

La politique de rémunération n'a pas été modifiée au cours de l'exercice. Les ajustements prévus à partir de l'exercice 2026 sont indiqués à la fin de ce chapitre.

1.1 Un système de rémunération simple et transparent

Valiant applique un système de rémunération simple et transparent. Le système reflète le modèle d'affaires simple et les valeurs de notre banque. Il renonce délibérément à des éléments plus complexes, tels que, par exemple, les plans d'incitation à long terme ou les programmes d'options. Le conseil d'administration est convaincu que la politique de rémunération est adaptée à la stratégie de Valiant et soutient ses objectifs à long terme.

1.2 Orientation vers le marché

Valiant est attachée au versement de rémunérations équitables et conformes au marché et se positionne à cet égard dans la partie médiane de la fourchette des établissements financiers comparables. Elle tient compte des évolutions sur le marché du travail et participe régulièrement à des comparaisons salariales.

1.3 Orientation vers les performances et la réussite

Valiant mène une politique de rémunération orientée vers les performances et la réussite. Cette politique est une composante de la stratégie du personnel, qui instaure l'environnement correspondant et récompense le succès économique de Valiant.

La mesure du succès économique se base sur le résultat opérationnel qui est indiqué sous la position du même nom dans les comptes consolidés et dont 9 % sont affectés au pool général pour la rémunération variable pour tous les collaborateurs et collaboratrices, y compris le comité de direction.

1.4 Égalité des salaires

Valiant applique le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes est mesurée tous les ans. Valiant respecte l'égalité salariale dans le cadre du seuil de tolérance donné de 5 %. Voir le rapport de durabilité 2024 à la page 72 pour de plus amples informations.

1.5 Conscience du risque

Valiant veille à ce que les différents éléments de rémunération et les critères de mesure et de décision ne constituent pour aucun membre de son personnel une incitation à prendre des risques inconsidérés. La rémunération variable des collaboratrices et collaborateurs est réduite, voire supprimée, en cas de non-respect des dispositions légales, de l'obligation de diligence ou des directives internes, ainsi qu'en cas de négligence en matière de risques.

1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30%

La rémunération des membres du conseil d'administration se compose d'honoraires fixes. Ils reçoivent 30% de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération variable. Les frais des membres du conseil d'administration sont remboursés soit de manière forfaitaire, soit individuellement sur demande.

1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable des membres du comité de direction dépend du résultat opérationnel et se compose d'une part versée en espèces et d'une autre versée sous forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Au total, la rémunération variable ne peut représenter que 50% au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.

1.8 Réduction de la rémunération

Si le groupe enregistre une perte, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires sont également réduits. Si le résultat opérationnel est négatif, les membres du comité de direction ne perçoivent aucune rémunération variable.

1.9 Ajustements de la politique de rémunération à partir de l'exercice 2026

Le conseil d'administration a décidé que les membres du comité de direction devaient acquérir sur une période de cinq ans et conserver ensuite en permanence un montant minimum d'actions Valiant correspondant à 200% (CEO) et 100% (autres membres) de leur salaire net fixe.

De plus, la période de conservation des actions reçues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction dans le cadre de leur rémunération passe de trois à cinq ans.

Ces ajustements renforcent encore le lien entre la rémunération et le succès à long terme de Valiant. Ils seront appliqués pour la première fois au printemps 2027 pour les actions Valiant attribuées au titre de l'exercice 2026.

2 Compétences dans la détermination de la rémunération

Les principes de la politique de rémunération de Valiant ainsi que les compétences en la matière sont fixés dans les statuts de Valiant Holding SA ainsi que dans les règlements de rémunérations respectifs applicables au conseil d'administration, au comité de direction et aux collaboratrices et collaborateurs. Le calcul du pool général pour la rémunération variable est défini dans un règlement *ad hoc*. Les compétences demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve la rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat à venir.

La proposition de rémunération maximale est préparée par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention de l'assemblée générale.

2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

L'assemblée générale approuve chaque année la rémunération fixe maximale du comité de direction pour le prochain exercice et la rémunération variable maximale pour l'exercice en cours. Les propositions de rémunération maximale sont préparées par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration fixe le montant global de la rémunération du comité de direction ainsi que la rémunération fixe et variable du CEO dans le cadre des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale et sur proposition du comité de nomination et de rémunération, compte tenu de la réalisation des objectifs fixés pour l'entreprise et des objectifs individuels du CEO.

Le CEO soumet une demande au comité de nomination et de rémunération quant à la rémunération fixe et à la rémunération variable des différents membres du comité de direction en tenant compte de la réalisation de leurs objectifs individuels. Après examen au comité et sur la base de sa recommandation, le conseil d'administration statue sur la rémunération fixe et la rémunération variable des membres du comité de direction.

Matrice de compétences décisions de rémunération	CEO	Comité de nomination et de rémunération	Conseil d'administration	Assemblée générale
Rémunération maximale du conseil d'administration	-	P	D	A
Rémunération fixe maximale du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération variable maximale du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération fixe et variable effective du CEO	-	D	A	-
Rémunération fixe et variable effective des membres du comité de direction	D	R	A	-

D = Demande
R = Recommandation
A = Approbation
P = Préparation

2.3 Règles statutaires

Les statuts de Valiant Holding SA définissent notamment les règles suivantes concernant les rémunérations, les prêts et les crédits.

Approbation des rémunérations par l'assemblée générale

(cf. article 27 des statuts de Valiant Holding SA)

Voir points 2.1 et 2.2 du rapport relatif aux rémunérations. Afin de simplifier encore le système de rémunération, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 14 mai 2025 que les votes sur la rémunération maximale, fixe et variable, du comité de direction soient effectués dans chaque cas pour l'exercice suivant. Jusqu'à présent, ces propositions étaient faites pour des périodes différentes : l'exercice en cours pour la rémunération variable et l'exercice suivant pour la rémunération fixe. La synchronisation des périodes permet aux actionnaires d'examiner et de voter plus facilement la rémunération par exercice.

Principes régissant les rémunérations liées aux résultats

(cf. article 29 des statuts de Valiant Holding SA)

En plus d'une rémunération fixe, une rémunération variable, basée d'une part sur les résultats de l'entreprise et d'autre part sur la réalisation des objectifs fixés, est accordée aux membres du comité de direction. Ces objectifs sont fixés par le conseil d'administration au début de l'année. Le conseil d'administration détermine la pondération des objectifs ainsi que les valeurs cibles, et évalue la réalisation des objectifs au terme de l'exercice annuel. La rémunération variable des membres du comité de direction se compose d'une part versée en espèces et d'une part sous forme d'actions bloquées pour au moins trois ans.

Prêts et crédits

(cf. article 32 des statuts de Valiant Holding SA)

Les prêts et crédits accordés aux membres du comité de direction ainsi qu'à leurs proches ne peuvent dépasser CHF 2 millions au total et doivent correspondre aux critères de solvabilité et de capacité financière que Valiant applique aux tiers.

Afin de renforcer encore l'indépendance, le conseil d'administration a décidé qu'aucun nouveau prêt ou crédit ne serait accordé aux membres du conseil d'administration.

3 Éléments de rémunération

3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Conseil d'administration

Honoraires	Honoraires fixes suivant la fonction exercée (président, vice-président, membre) et les contraintes de temps. 70% des honoraires sont versés en espèces et 30% sont versés sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans.																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonction</th> <th>Honoraires par mandat en CHF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président</td> <td>380 000</td> </tr> <tr> <td>Vice-président</td> <td>140 000</td> </tr> <tr> <td>Membre</td> <td>90 000</td> </tr> <tr> <td>Présidente du comité de nomination et de rémunération</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td>Membre du comité de nomination et de rémunération</td> <td>35 000</td> </tr> <tr> <td>Président du comité d'audit et de risque</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td>Membre du comité d'audit et de risque</td> <td>35 000</td> </tr> <tr> <td>Président du comité stratégique</td> <td>50 000</td> </tr> <tr> <td>Membre du comité stratégique</td> <td>35 000</td> </tr> </tbody> </table>	Fonction	Honoraires par mandat en CHF	Président	380 000	Vice-président	140 000	Membre	90 000	Présidente du comité de nomination et de rémunération	50 000	Membre du comité de nomination et de rémunération	35 000	Président du comité d'audit et de risque	50 000	Membre du comité d'audit et de risque	35 000	Président du comité stratégique	50 000	Membre du comité stratégique	35 000
Fonction	Honoraires par mandat en CHF																				
Président	380 000																				
Vice-président	140 000																				
Membre	90 000																				
Présidente du comité de nomination et de rémunération	50 000																				
Membre du comité de nomination et de rémunération	35 000																				
Président du comité d'audit et de risque	50 000																				
Membre du comité d'audit et de risque	35 000																				
Président du comité stratégique	50 000																				
Membre du comité stratégique	35 000																				
Indemnités forfaitaires pour le remboursement de frais ¹	Président 10 000 Membre 5 000																				
Prestations complémentaires	Président : véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1 ^{re} classe																				
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.																				
Diminution des honoraires	Si le groupe enregistre des pertes, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration.																				
Modalités de versement	Les honoraires sont fixés et versés pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre (mandat). La première moitié des honoraires est versée en espèces en novembre. La deuxième moitié est distribuée en avril (sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans et en espèces). Les membres du conseil d'administration ont la possibilité de faire verser leur rémunération à une personne morale.																				
Assurance dans la caisse de pension	Les membres du conseil d'administration pour lesquels Valiant est soumise à l'AVS et non encore assurés à titre obligatoire dans le cadre d'une activité professionnelle principale, ou n'exerçant pas d'activité indépendante comme activité professionnelle principale, peuvent se faire assurer auprès de la Caisse de pension de Valiant Holding. La rémunération globale d'un membre ne doit pas augmenter suite à l'assurance de la caisse de pension.																				

¹ Sur demande au conseil d'administration, un membre peut renoncer à l'indemnité forfaitaire pour ses frais et les décompter individuellement.

Informations complémentaires :

- Le conseil d'administration peut décider du versement d'indemnités supplémentaires pour rétribuer la participation à des comités ad hoc ou l'accomplissement de tâches et projets supplémentaires, en fonction de la charge de travail occasionnée, dans un ordre de grandeur correspondant aux montants existants et dans le cadre des rémunérations fixes maximales fixées par l'assemblée générale.
- L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières.
- En cas de départ en cours de mandat, plus aucune rémunération n'est due aux membres du conseil d'administration à compter de la date de départ. Aucun dédommagement n'est versé pour la durée résiduelle du mandat.
- Les délais de blocage des actions attribuées continuent à s'appliquer même après le départ.
- Le président d'honneur et les anciens membres du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunérations ni autres avantages.

Benchmarking

Le conseil d'administration compare chaque année le montant de ses rémunérations avec deux groupes témoins, comprenant chacun des établissements financiers cotés en Suisse. La composition des groupes témoins est contrôlée chaque année et, le cas échéant, adaptée. L'objectif de ces comparaisons est de vérifier si la rémunération du conseil d'administration évolue dans la fourchette de ces deux groupes témoins et, donc, dans un cadre approprié. Cela a été également le cas durant l'exercice 2024. Le premier groupe témoin comprend des établissements financiers avec une capitalisation boursière similaire (entre 1 et 3 milliards de francs). Le second groupe témoin comprend des établissements financiers cotés en Bourse sans participation substantielle de l'État. Si un établissement financier remplit les critères correspondants, il peut faire partie des deux groupes témoins.

Le groupe témoin 1 a perdu une entreprise par rapport à l'exercice précédent : Swissquote. L'entreprise présentait en effet une capitalisation de marché de plus de 3 milliards de francs au jour de référence. Le groupe témoin 2 est quant à lui resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Benchmarks pour la rémunération du conseil d'administration

Groupe témoin 1 (capitalisation boursière similaire ¹)	Banque Cantonale de Genève, Banque Cantonale Bernoise, Cembra Money Bank, Liechtensteinische Landesbank, St. Galler Kantonalbank, Vaudoise Assurances, Banque Cantonale du Valais, Zuger Kantonalbank
Groupe témoin 2 (sociétés financières sans participation importante de l'État)	Baloise Group, Bellevue Group, Cembra Money Bank, Helvetia, Hypothekbank Lenzburg, Swissquote, Vaudoise Assurances, Vontobel, Le Groupe VZ

¹ Jour de référence toujours à la mi-année

Publication

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont présentées dans les tableaux au point 7.1, pages 96 à 97. Les actions détenues par les membres du conseil d'administration sont présentées au point 8.4, page 101.

3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Comité de direction							
Rémunération de base (rémunération fixe)	La rémunération de base correspond au salaire brut annuel fixe défini dans le contrat individuel de travail. La rémunération de base est déterminée selon la fonction, les responsabilités, les performances personnelles et la situation du marché.						
Frais forfaitaires	<table border="0"> <tr> <td>CEO</td> <td style="text-align: right;">CHF 24 000</td> </tr> <tr> <td>CEO adjoint</td> <td style="text-align: right;">CHF 18 000</td> </tr> <tr> <td>Membre du comité de direction</td> <td style="text-align: right;">CHF 15 600</td> </tr> </table>	CEO	CHF 24 000	CEO adjoint	CHF 18 000	Membre du comité de direction	CHF 15 600
CEO	CHF 24 000						
CEO adjoint	CHF 18 000						
Membre du comité de direction	CHF 15 600						
Rémunération variable	Rémunération variable versée avec effet rétroactif, en fonction des résultats et des prestations et se composant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Part en espèces (70%) ; versée immédiatement - Part en actions (30%) ; bloquée pour une durée de trois ans 						
Limitation de la rémunération variable	La rémunération variable ne peut représenter que 50% au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.						
Prestations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1^{re} classe - Allocation d'entreprise (associée au droit aux allocations familiales légales) - Prestations surobligatoires en matière de prévoyance professionnelle - Primes d'ancienneté - Conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs/-trices - Concession d'avoirs Reka 						
Délai de résiliation	Le délai de résiliation des rapports de travail pour les membres du comité de direction est de douze mois.						
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.						
Modalités de versement	La rémunération de base (rémunération fixe) est versée aux membres du comité de direction en tranches mensuelles proportionnelles. Les rémunérations variables sont versées aux membres du comité de direction en avril de l'année suivante.						

Informations complémentaires :

- Durant l'exercice sous revue, la part de la rémunération variable a constitué entre 36,2% et 46,3% de la rétribution totale des membres du comité de direction.
- La procédure relative à la fixation de la rémunération du CEO et des membres du comité de direction est énoncée au point 2.2 à la page 86.
- Les délais de blocage des actions attribuées conservent leur validité même après le départ.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant possède une participation supérieure à 50%, sont intégralement perçues par Valiant.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant a des participations jusqu'à 50%, sont perçues par les mandataires à concurrence d'un montant total annuel de 30 000 francs (honoraires et jetons de présence cumulés pour tous les mandats exercés). Les sommes excédant cette limite doivent être remises à Valiant.

Benchmarking

Au cours de l'exercice sous revue, une société de conseil externe a été mandatée pour réaliser une analyse comparative sur la rémunération du comité de direction. Les groupes témoins dans ce cadre sont les mêmes que ceux utilisés pour le benchmarking du conseil d'administration (voir point 3.1, page 89). La Luzerner Kantonalbank a été ajoutée au groupe témoin 1.

Le benchmarking a montré que la rémunération directe totale (rémunération fixe et variable, hors prestations sociales et de prévoyance) du CEO est inférieure à la médiane pour les deux groupes témoins. Les rémunérations directes totales des autres membres du comité de direction sont positionnées dans le quartile inférieur pour les deux groupes témoins.

Le conseil d'administration a pris connaissance des résultats du benchmarking. Au vu des résultats, aucune mesure n'est à prendre.

Publication

Les rémunérations des membres du comité de direction figurent dans les tableaux au point 7.2, à la page 98. Les prêts et crédits au comité de direction figurent au point 8.2, page 100. Les membres du comité de direction bénéficient, comme l'ensemble des autres collaboratrices et collaborateurs, des conditions spéciales usuelles du secteur. Les crédits sont octroyés selon les critères applicables à des tiers. Les actions détenues par les membres du comité de direction sont présentées au point 8.4, page 101.

4 Calcul de la rémunération variable

Le système de rémunération de Valiant applique les mêmes principes aux membres du comité de direction qu'aux collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Valiant reçoivent une rémunération variable en fonction du résultat opérationnel et de l'évaluation de la performance. Cela ne s'applique pas aux collaboratrices et collaborateurs en cours de formation ni aux salariées et salariés sous contrat à durée déterminée et/ou rémunérés à l'heure.

Le résultat opérationnel qui, dans les comptes consolidés, est indiqué sous la position du même nom constitue la base de calcul du pool général pour la rémunération variable pour tous les collaborateurs et collaboratrices, y compris le comité de direction. Le résultat opérationnel a également été défini comme base de mesure, car il n'est pas influencé par les produits et charges extraordinaires ainsi que par les variations des réserves pour risques bancaires généraux, contrairement au bénéfice consolidé. 9 % du résultat opérationnel sont alloués au pool général pour la rémunération variable.

Lorsque le résultat opérationnel est négatif durant un exercice, aucun pool général n'est constitué durant cette année, et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, y compris les membres du comité de direction, ne perçoivent aucune rémunération variable.

Rémunération variable 2024	Montant en CHF
Résultat opérationnel 2024	233,37 mio
dont 9 %	21,00 mio
Total du pool général pour la rémunération variable	21,00 mio

Rémunération variable 2023	Montant en CHF
Résultat opérationnel 2023	232,25 mio
dont 9 %	20,90 mio
Total du pool général pour la rémunération variable	20,90 mio

5 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

Dans un souci de transparence, Valiant présente la réalisation des objectifs et les objectifs du comité de direction. Pour des questions de concurrence, certaines valeurs (taux en pourcentage et montants) ne sont pas divulguées.

5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2024

Les objectifs pour l'exercice sont fixés par le conseil d'administration. Le CEO informe chaque trimestre le conseil d'administration de l'état de réalisation des objectifs. En janvier 2025, le comité de nomination et de rémunération et le CEO ont procédé à une évaluation du degré de réalisation des objectifs pour l'exercice 2024. L'évaluation a été soumise au conseil d'administration pour discussion et prise de décision.

Le conseil d'administration a jugé que le comité de direction avait globalement bien atteint les objectifs fixés pour l'exercice 2024. La réalisation des objectifs est explicitée dans le tableau ci-dessous.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2024 (évaluation de la réalisation des objectifs par le conseil d'administration)

Objectifs financiers		Les objectifs ont été globalement atteints
En début d'exercice, le conseil d'administration a fixé des objectifs pour les principaux chiffres-clés financiers, qui ont été évalués une fois l'exercice terminé.		
Pour l'exercice 2024, les objectifs suivants ont été fixés :		
<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice consolidé supérieur à celui de l'exercice précédent - Augmentation du produit d'exploitation - Croissance des prêts de 3% - Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service de 3% - Croissance de la fortune clientèle >4% (corrige des fluctuations du marché) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice consolidé supérieur à l'exercice précédent (+4,2%) - Augmentation du produit d'exploitation (+1,1%) - Croissance des prêts partiellement atteinte (+1,6%) - Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service nettement dépassée (+10,8%) - Croissance de la fortune clientèle non atteinte (+0,7%) 	
Objectifs de fond		Les objectifs ont été bien atteints
Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2024. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.		
Secteurs	Critère mesuré	Réalisation des objectifs
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie 2020–2024 selon les plans, avec adoption, communication et ancrage interne de la stratégie à partir de 2025	- La stratégie 2020–2024 s'est conclue avec succès. La stratégie 2025–2029 a été communiquée en externe et en interne.
Clientes et clients	Satisfaction de la clientèle (Net Promoter Score)	- Les valeurs du Net Promoter Score ont encore augmenté.
Durabilité	Mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 selon les plans	- La feuille de route ESG a été mise en œuvre selon les plans.
Processus	Mise en œuvre de la participation au programme « Liquidités contre garanties hypothécaires » de la Banque nationale suisse conformément au calendrier	- Les travaux avancent comme prévu.

5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable individuelle des membres du comité de direction est fixée en tenant compte de l'évaluation de la performance et de la rémunération globale. Le montant maximum approuvé par l'assemblée générale n'est pas atteint.

5.3 Objectifs pour l'exercice 2025

Chaque année en automne, le comité de direction soumet des propositions d'objectifs pour le prochain exercice au comité de nomination et de rémunération. Le comité discute des objectifs avec le CEO, procède à d'éventuelles adaptations et les soumet au conseil d'administration pour décision. Le conseil d'administration évalue la proposition du comité et édicte en définitive les objectifs. Le conseil d'administration a fixé les objectifs suivants au comité de direction pour l'exercice 2025.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2025

Objectifs financiers

Pour l'exercice 2025, le conseil d'administration définit les objectifs suivants pour les principaux chiffres-clés financiers :

- Réalisation d'un RoE de 7%
- Bénéfice consolidé légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent
- Croissance des prêts de 3%
- Croissance de la fortune clientèle > 4% (corrigé des fluctuations du marché)
- Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service de 6%

Objectifs de fond

Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2025. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.

Secteurs	Critère mesuré
Stratégie	Augmentation du nombre de clientes et clients
Clientèles et clients	Satisfaction de la clientèle (Net Promoter Score)
Durabilité	Trajectoire de réduction des émissions de CO ₂ définie Assurance limitée obtenue pour le rapport de durabilité
Processus	Target Operation Model défini

6 Rémunération approuvée par l'assemblée générale

L'assemblée générale a approuvé les propositions relatives à la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité de direction (voir chapitre 2). Les montants des rémunérations maximales approuvées et des rémunérations effectives versées pour l'exercice 2024 et la période de mandat 2023/2024 figurent dans les tableaux ci-dessous.

6.1 Conseil d'administration

Rémunération du conseil d'administration	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2023/2024	17.05.2023	1670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2023/2024		1518
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2024/2025	22.05.2024	1670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2024/2025		n/a ¹

¹ La rémunération effective versée au conseil d'administration durant le mandat 2024/2025 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2025.

6.2 Comité de direction

Rémunérations fixe et variable approuvées et effectives pour l'exercice 2024	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2024	17.05.2023	3500
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2024		3288
Rémunération maximale variable du comité de direction pour l'exercice 2024	22.05.2024	2600
Rémunération variable effective du comité de direction pour l'exercice 2024		2264

Rémunération fixe maximale approuvée pour l'exercice 2025	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2025	22.05.2024	3500
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2025		n/a ¹

¹ La rémunération fixe effective versée au comité de direction durant l'exercice 2025 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2025.

7 Rémunération de l'exercice sous revue

7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration (contrôlé)

Rémunération par exercice

	2024					Total en milliers de CHF
	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF		
Markus Gygax, président	191	132	168	-		491
Christoph B. Bühler, vice-président	125	54	25	-		204
Barbara Artmann, membre	82	36	17	-		135
Maya Bundt, membre	61	40	48	-		149
Roger Harlacher, membre	82	36	17	-		135
Roland Herrmann, membre	82	36	17	-		135
Marion Khüny, membre	62	28	44	-		134
Ronald Trächsel, membre	51	36	45	-		132
Total	736	398	381	-		1515

	2023					Total en milliers de CHF
	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF		
Markus Gygax, président	194	132	169	-		495
Christoph B. Bühler, vice-président	125	54	25	-		204
Barbara Artmann, membre	82	36	17	-		135
Maya Bundt, membre	62	40	47	-		149
Roger Harlacher, membre	82	36	17	-		135
Roland Herrmann, membre	82	36	17	-		135
Marion Khüny, membre	62	28	44	-		134
Ronald Trächsel, membre	74	36	25	-		135
Total	763	398	361	-		1522

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

² Les prestations sociales comprennent les contributions de l'employeur et de l'employé pour l'AVS/AI/APG, l'AC, la CAF, l'impôt à la source et la caisse de pension, dans la mesure où le membre du conseil d'administration peut bénéficier d'une prévoyance professionnelle avec la caisse de pension de Valiant Holding.

Rémunération par mandat**Présentation de la rémunération du conseil d'administration
pour le mandat 2023/2024¹**

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	191	132	169	–	492
Christoph B. Bühler, vice-président	125	54	25	–	204
Barbara Artmann, membre	82	36	17	–	135
Maya Bundt, membre	62	40	47	–	149
Roger Harlacher, membre	82	36	17	–	135
Roland Herrmann, membre	82	36	17	–	135
Marion Khüny, membre	62	28	44	–	134
Ronald Trächsel, membre	58	36	40	–	134
Total	744	398	376	–	1 518

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2022/2023⁴

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	196	132	165	–	493
Christoph B. Bühler, vice-président	125	54	25	–	204
Barbara Artmann, membre	82	36	17	–	135
Maya Bundt, membre	63	40	46	–	149
Roger Harlacher, membre	82	36	17	–	135
Roland Herrmann, membre	82	36	17	–	135
Marion Khüny, membre	62	28	44	–	134
Ronald Trächsel, membre	82	36	17	–	135
Total	774	398	348	–	1 520

¹ Les versements des rémunérations pour le mandat 2023/2024 (du 17 mai 2023 au 22 mai 2024) ont eu lieu en novembre 2023 et avril 2024. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

² Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales.

³ Les prestations sociales comprennent les contributions de l'employeur et de l'employé pour l'AVS/AI/APG, l'AC, la CAF, l'impôt à la source et la caisse de pension, dans la mesure où le membre du conseil d'administration peut bénéficier d'une prévoyance professionnelle avec la caisse de pension de Valiant Holding.

⁴ Les versements des rémunérations pour le mandat 2022/2023 (du 18 mai 2022 au 17 mai 2023) ont eu lieu en novembre 2022 et avril 2023. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

7.2 Rémunération des membres du comité de direction (contrôlé)

Rémunération par exercice

2024						
	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	373	414	179	10	460	1 436
Martin Vogler	285	205	89	10	323	912
Michael Eisenrauch	246	204	88	10	227	775
Serge Laville	238	189	82	10	284	803
Marc A. Praxmarer	228	176	76	10	284	774
Christoph Wille	237	219	95	10	291	852
Total	1 607	1 407	609	60	1 869	5 552

2023						
	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	374	421	182	10	423	1 410
Martin Vogler	263	209	90	10	271	843
Michael Eisenrauch	261	205	89	10	171	736
Serge Laville	241	182	79	10	222	734
Marc A. Praxmarer	226	176	76	10	246	734
Christoph Wille	238	222	96	10	245	811
Total	1 603	1 415	612	60	1 578	5 268

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

² Part privée véhicule de fonction

³ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire. Inclut en 2024 le versement exceptionnel sur le compte de prévoyance individuel de la caisse de pension.

⁴ Durant l'exercice 2024, trois membres du comité de direction ont perçu une rémunération de CHF 64 250.00 au total au titre de mandats exercés au sein d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant n'a aucune participation ou une participation inférieure à 50%. Durant l'exercice 2023, quatre membres du comité de direction ont reçu CHF 84 750.00 pour la même raison.

Présentation de la rémunération variable du comité de direction

	2024 ¹				
	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 407	609	–	248	2 264

	2023				
	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 415	612	–	251	2 278

¹ La rémunération variable pour l'exercice 2024 est versée en avril 2025, mais est présentée dans le présent rapport relatif aux rémunérations.

² Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP et les frais de gestion AVS.

Présentation de la rémunération fixe du comité de direction

	2024			
	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 607	60	1 621	3 288

	2023			
	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 603	60	1 327	2 990

¹ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire.

8 Autres publications

8.1 Base et étendue

Les informations suivantes, exigées par la loi conformément aux art. 734b à 734e du Code des obligations suisse (CO), sont publiées dans ce chapitre :

- Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction
- Rémunérations, prêts et crédits aux personnes proches
- Droits de participation (actions détenues) dans Valiant par des membres du conseil d'administration et du comité de direction
- Fonctions des membres du conseil d'administration et du comité de direction exercées auprès d'autres entreprises

8.2 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)

Conseil d'administration

Afin de renforcer l'indépendance, aucun prêt ou crédit n'est accordé aux membres du conseil d'administration. Au 31 décembre 2024, aucun prêt ni crédit aux membres du conseil d'administration ou à leurs proches n'était en cours (au 31.12.2023 : aucune position).

Comité de direction

	2024		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Ewald Burgener	1 230	–	1 230
Total comité de direction	2 862	0	2 862

	2023		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Ewald Burgener	1 230	–	1 230
Total comité de direction	2 863	0	2 863

¹ Les membres du comité de direction bénéficient des conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs.

² Aucun octroi de crédit n'a été effectué à des personnes proches à des conditions non conformes à la pratique du marché.

8.3 Rémunérations, prêts et crédits aux personnes proches

Valiant n'accorde aucune rémunération à des personnes proches de membres actuels ou précédents du conseil d'administration et du comité de direction, ni aucun crédit ou prêt à de telles personnes à des conditions non conformes à la pratique du marché.

8.4 Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)

au 31 décembre 2024

	2024	2023
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Conseil d'administration		
Markus Gygax, président	14 176	12 842
P ^r Christoph B. Bühler, vice-président	1 679	4 554
Barbara Artmann, membre	2 803	2 444
D ^r Maya Bundt, membre	2 947	2 545
Roger Harlacher, membre	1 236	877
D ^r Roland Herrmann, membre	737	378
Marion Khüny, membre	737	378
Ronald Trächsel, membre	1 505	1 146
Total	25 820	25 164
dont total conseil d'administration	25 820	25 164
dont total personnes proches	-	-
Comité de direction		
Ewald Burgener, CEO	12 114	10 292
Martin Vogler	5 938	5 034
D ^r Michael Eisenrauch	1 115	226
Serge Laville	2 379	1 590
D ^r Marc Praxmarer	2 500	1 740
Christoph Wille	3 574	2 613
Total	27 620	21 495
dont total comité de direction	21 563	16 349
dont total personnes proches	6 057	5 146

8.5 Fonctions des membres du conseil d'administration et du comité de direction exercées auprès d'autres entreprises (contrôlé)

au 31 décembre 2024

Nom	Entreprise	Fonction
Membres du conseil d'administration		
Markus Gygax Président	Grosse Schanze AG	Président du conseil d'administration
P^r Christoph B. Bühler Vice-président	bockli bühler partner	Partenaire
	BLT Baselland Transport AG	Président du conseil d'administration
	Les fils d'Édouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique et Geistlich Pharma AG	Membre du conseil d'administration
	AVAG Anlage und Verwaltungs AG	Membre du conseil d'administration
Barbara Artmann	Künzli SwissSchuh SA (jusqu'au 31.12.2024)	Présidente du conseil d'administration
	Freelis Liegenschaft AG (à partir du 01.01.2025)	Membre du conseil d'administration
D^r Maya Bundt	APG SGA SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Baloise Holding SA ¹	Membre du conseil d'administration
	Cygnvs Inc.	Membre de l'Advisory Board
Roger Harlacher	Zweifel Chips & Snacks AG	Président du conseil d'administration
	Gustav Gerig AG	Président du conseil d'administration
	Toga Food SA	Président du conseil d'administration
	Markenfabrik Holding AG	Président du conseil d'administration
	Mosterei Möhl AG	Vice-président du conseil d'administration
	WEMF AG für Werbemedienforschung	Membre du conseil d'administration
D^r Roland Herrmann	RIBE Moto AG	Président du conseil d'administration
	Caisse des médecins Société coopérative	Membre de l'administration
	E.H.L. Holding SA	Membre du conseil d'administration
	Investors Marketing AG	Conseil légal
Marion Khüny	Erste Group Bank AG ¹	Membre du conseil de surveillance
	Lang & Schwarz Aktiengesellschaft ¹	Membre du conseil de surveillance
	Multitude AG ¹	Membre du conseil de surveillance
Ronald Trächsel	Alpiq Holding AG ¹	Membre du conseil d'administration
	Wyss Graines et Plantes SA	Président du conseil d'administration
	Création Baumann Holding AG	Membre du conseil d'administration
Membres du comité de direction		
Ewald Burgener CEO	Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA ²	Membre du conseil d'administration
	Entris Holding SA et Entris Banking SA ³	Président du conseil d'administration
Martin Vogler	Aucune	-
D^r Michael Eisenrauch	Entris Holding SA et Entris Banking SA ³	Membre du conseil d'administration
Serge Laville	Crédit Mutuel de la Vallée SA ²	Membre du conseil d'administration
	Entris Holding SA et Entris Banking SA ³	Membre du conseil d'administration
D^r Marc Praxmarer	Aucune	-
Christoph Wille	Viseca Payment Services SA ²	Membre du conseil d'administration

¹ Entreprise cotée

² Mandat pour le compte de Valiant

³ Mandat dans une participation majoritaire de Valiant

9 Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction

9.1 Base

Conformément à l'art. 734f CO, à moins que la représentation de chaque sexe n'atteigne au minimum 30% au sein du conseil d'administration et 20% au sein du comité de direction, le rapport de rémunération doit mentionner :

1. les raisons pour lesquelles la représentation de chaque sexe n'atteint pas le minimum prévu ; et
2. les mesures de promotion du sexe le moins représenté.

L'obligation de rendre compte s'appliquera pour le conseil d'administration à partir de 2026 et pour le comité de direction à partir de 2031. Valiant rend compte depuis le rapport relatif aux rémunérations 2022.

9.2 Atteinte des valeurs cibles en matière de parité au 31.12.2024

Organe	Nombre total de personnes	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Part du sexe le moins représenté
Conseil d'administration	8	5	3	37,5%
Comité de direction	6	6	0	0%

9.3 Justification et mesures pour le comité de direction

Aucun changement n'a eu lieu au comité de direction au cours de l'exercice sous revue. La représentation des sexes y est donc inchangée. Les mesures prises pour la promotion des femmes sont expliquées ci-après.

Mesures de promotion des femmes

Depuis 2020, le comité de direction a pris différentes mesures afin de renforcer la présence des femmes dans les postes de direction et, donc, d'accroître les possibilités de nommer des femmes au comité de direction. Il s'agit en particulier des mesures suivantes, qui ont été poursuivies au cours de l'exercice.

- Programme de mentoring pour les collaboratrices :
les collaboratrices sélectionnées bénéficient pendant environ un an de l'accompagnement et du soutien d'un·e membre du comité de direction agissant en tant que mentor.
- Échange avec des membres du conseil d'administration pour les femmes cadres et spécialistes :
des femmes cadres et spécialistes ont pu participer à trois rencontres avec des membres féminins du conseil d'administration de Valiant, consacrées à l'échange d'expériences et à la promotion des femmes.
- Réseau interne de femmes :
Valiant a créé un réseau interne de femmes, dans le cadre duquel différents événements ont eu lieu.
- Présentations incitatives sur des thèmes spécifiques liés au genre :
au cours de l'année sous revue, cinq présentations incitatives ont été organisées, ouvertes à tout le personnel.
- Adhésion au réseau Business & Professional Women :
depuis 2022, Valiant est membre de la plus grande association suisse de femmes d'affaires.
- Objectif pour toutes et tous les cadres :
chaque cadre s'est vu fixer comme objectif pour l'exercice 2024 de prendre des mesures concrètes pour augmenter la proportion de femmes dans les fonctions de conseil à la clientèle, les postes de spécialistes et de responsables hiérarchiques. Si, en cas de vacance, le poste correspondant ne peut pas être occupé par une femme, la ou le cadre responsable doit justifier cette situation.

Recrutement

La sélection finale (liste restreinte) pour le recrutement de membres du comité de direction doit comporter au moins une femme.

Reporting

Le comité de direction effectue des évaluations semestrielles sur le thème de la promotion des femmes. Ces évaluations portent sur les thèmes suivants : nombre de candidatures féminines et décision de sélection ainsi que fluctuation et motifs de départ des femmes.

10 Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Lucerne, Valiant Holding SA

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Valiant Holding SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO dans les tableaux 7.1, 7.2, 8.2, 8.4 et 8.5 marqués de l'indication « contrôlé » aux pages 96 à 102 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 96 à 102) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux l'information financière auditée dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

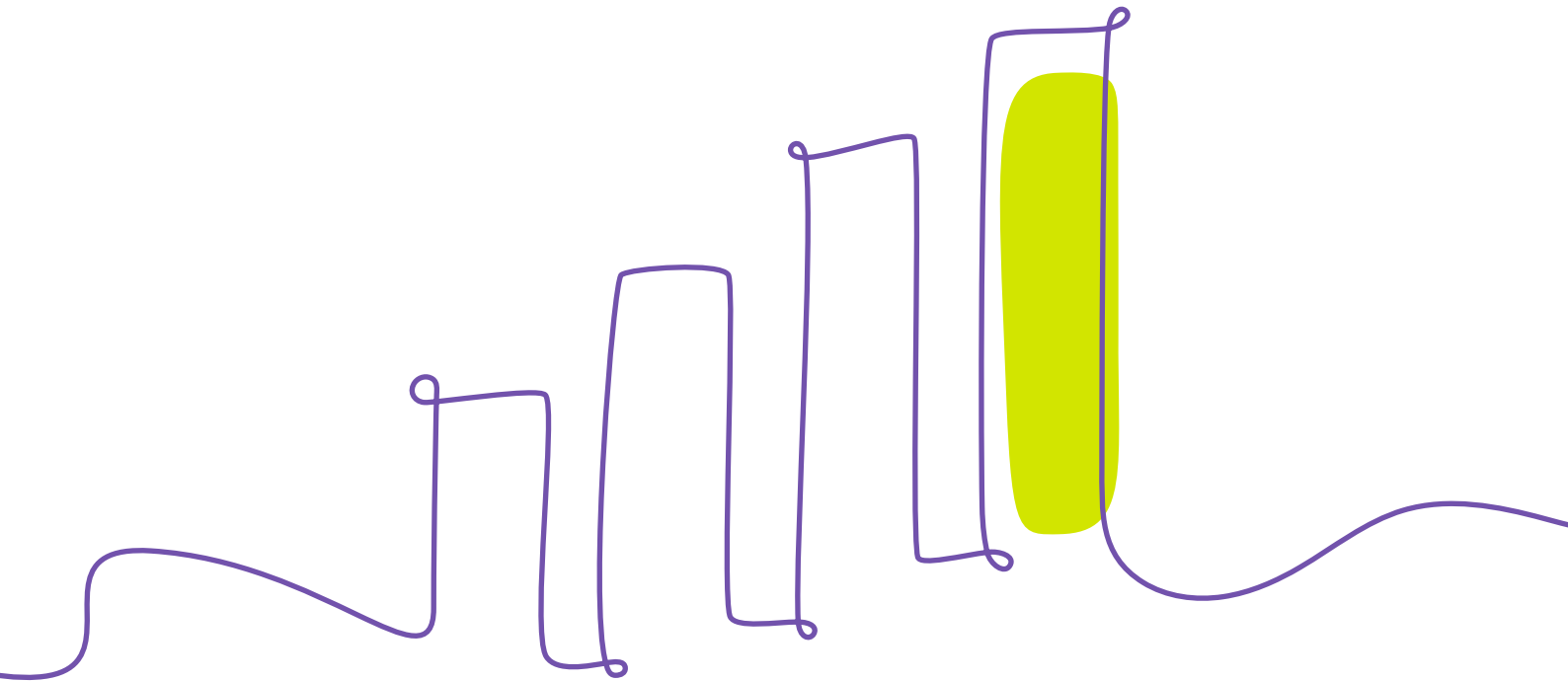
PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Romer
Experte-révisseuse agréée
Révisseuse responsable

Dario Mazzucca
Experte-révisseuse agréée

Lucerne, le 21 mars 2025

Rapport financier



Comptes consolidés

- 109 Bilan consolidé
- 110 Compte de résultat consolidé
- 111 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 112 État des capitaux propres consolidés

Annexe des comptes consolidés

- 113 Raison sociale, forme juridique et siège
- 113 Principes d'établissement des comptes consolidés
- 122 Commentaires relatifs à la gestion des risques
- 134 Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur
- 135 Commentaire sur l'évaluation des couvertures
- 136 Politique commerciale lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)
- 137 Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan
- 137 Organe de révision
- 137 Autres données requises par la loi
- 138 Informations relatives au bilan
- 151 Informations se rapportant aux opérations hors bilan
- 152 Informations sur le compte de résultat

Rapport de l'organe de révision

- 155 Rapport de l'organe de révision du groupe

Publication

- 160 Publication des fonds propres et des liquidités

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

- 161 Bilan
- 162 Compte de résultat
- 163 Annexe aux comptes annuels
- 168 Proposition de répartition du bénéfice

Rapport de l'organe de révision

- 169 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actifs	Annexe	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Liquidités		4 159 411	4 726 647	-567 236	-12,0
Créances sur les banques	11	54 389	60 629	-6 240	-10,3
Créances sur la clientèle	2	1 471 226	1 476 507	-5 281	-0,4
Créances hypothécaires	2, 11	28 677 521	28 200 436	477 085	1,7
Opérations de négoce	3	10 226	14 782	-4 556	-30,8
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	65 438	107 936	-42 498	-39,4
Immobilisations financières	5	2 270 541	1 089 305	1 181 236	108,4
Comptes de régularisation		46 555	40 094	6 461	16,1
Participations non consolidées	6, 7, 37	260 052	244 967	15 085	6,2
Immobilisations corporelles	8	80 002	86 529	-6 527	-7,5
Valeurs immatérielles	9	0	0	0	n/a
Autres actifs	10	28 367	32 593	-4 226	-13,0
Total des actifs		37 123 728	36 080 425	1 043 303	2,9
Total des créances subordonnées		0	0	0	n/a
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
Passifs					
Engagements envers les banques		1 629 169	1 480 588	148 581	10,0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12	22 165 850	22 024 257	141 593	0,6
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	5 953	22 463	-16 510	-73,5
Obligations de caisse		236 327	196 220	40 107	20,4
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	9 942 100	9 270 300	671 800	7,2
Comptes de régularisation		210 615	171 531	39 084	22,8
Autres passifs	10	235 891	311 666	-75 775	-24,3
Provisions	16	20 411	27 887	-7 476	-26,8
Réserves pour risques bancaires généraux	16	155 786	109 786	46 000	41,9
Capital social	17	7 896	7 896	0	0,0
Réserve issue du capital		592 555	592 582	-27	-0,0
Réserve issue du bénéfice		1 770 792	1 720 994	49 798	2,9
Propres parts du capital	21	0	0	0	n/a
Bénéfice consolidé		150 383	144 255	6 128	4,2
Total des capitaux propres		2 677 412	2 575 513	101 899	4,0
Total des passifs		37 123 728	36 080 425	1 043 303	2,9
Total des engagements subordonnés		0	0	0	n/a
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
Opérations hors bilan					
	Annexe	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Engagements conditionnels	2, 28	135 044	144 137	-9 093	-6,3
Engagements irrévocables	2	881 866	960 028	-78 162	-8,1
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	66 717	61 164	5 553	9,1
Crédits par engagement	29	0	0	0	n/a

Compte de résultat consolidé

		2024	2023	Variation	Variation
	Annexe	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produit des intérêts et des escomptes	33	671 735	634 399	37 336	5,9
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	n/a
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		15 655	5 162	10 493	203,3
Charges d'intérêts		-278 520	-212 566	-65 954	31,0
Résultat brut des opérations d'intérêts		408 870	426 995	-18 125	-4,2
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	16	-12 930	-19 470	6 540	-33,6
Résultat net des opérations d'intérêts		395 940	407 525	-11 585	-2,8
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		57 045	51 381	5 664	11,0
Produit des commissions sur les opérations de crédit		2 965	3 035	-70	-2,3
Produit des commissions sur les autres prestations de service		48 595	44 337	4 258	9,6
Charges de commissions		-15 654	-14 879	-775	5,2
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		92 951	83 874	9 077	10,8
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	50 452	40 274	10 178	25,3
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		31	54	-23	-42,6
Produits des participations		10 577	12 396	-1 819	-14,7
dont participations enregistrées selon la méthode de la mise en équivalence		7 743	9 581	-1 838	-19,2
dont autres participations non consolidées		2 834	2 815	19	0,7
Résultat des immeubles		1 376	1 281	95	7,4
Autres produits ordinaires		619	775	-156	-20,1
Autres charges ordinaires		-270	-386	116	-30,1
Autres résultats ordinaires		12 333	14 120	-1 787	-12,7
Produits d'exploitation		551 676	545 793	5 883	1,1
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	34	-161 551	-162 867	1 316	-0,8
Autres charges d'exploitation	35	-138 452	-127 319	-11 133	8,7
Charges d'exploitation		-300 003	-290 186	-9 817	3,4
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-19 845	-23 802	3 957	-16,6
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		1 546	449	1 097	244,3
Résultat opérationnel		233 374	232 254	1 120	0,5
Bénéfice consolidé					
Produits extraordinaires	36	671	2 304	-1 633	-70,9
Charges extraordinaires	36	-6	-6	0	0,0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		-46 000	-50 000	4 000	-8,0
Impôts	39	-37 656	-40 297	2 641	-6,6
Bénéfice consolidé		150 383	144 255	6 128	4,2

Tableau des flux de trésorerie consolidé

	2024	2024	2024	2023	2023	2023
	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	150 383			144 255		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	46 000			50 000		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	19 845			23 802		
Adaptations de valeur en fonction des participations de la mise en équivalence		1 764			3 601	
Provisions et autres corrections de valeur	573	4 747		433	7 955	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	33 620	18 964		46 188	24 990	
Comptes de régularisation actifs		6 461			13 680	
Comptes de régularisation passifs	39 084			30 002		
Dividende de l'exercice précédent		86 859			78 962	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	289 505	118 795	+ 170 710	294 680	129 188	+ 165 492
Variation des propres titres de participation		27			14	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	0	27	-27	0	14	-14
Participations non consolidées		13 321			250	
Immeubles	109	1 290		384	2 532	
Autres immobilisations corporelles	31	10 298		104	11 301	
Valeurs immatérielles		1 868			1 775	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	140	26 777	-26 637	488	15 858	-15 370
Créances sur la clientèle		5 817		54 527		
Créances hypothécaires		489 282			1 063 520	
Utilisation conforme à leur but de corrections de valeur individuelles		2 263			12 256	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	141 593				449 628	
Obligations de caisse	40 107			118 446		
Flux de fonds d'opérations de la clientèle	181 700	497 362	-315 662	172 973	1 525 404	-1 352 431
Opérations de négoce	4 556			2 760		
Immobilisations financières		1 181 236		197 929		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	671 800			922 600		
Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux	676 356	1 181 236	-504 880	1 123 289	0	+ 1 123 289
Créances sur les banques	6 240				11 524	
Engagements envers des banques	148 581				273 527	
Flux de fonds d'opérations interbancaires	154 821	0	+ 154 821	0	285 051	-285 051
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	42 498			157 332		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		16 510			2 906	
Autres actifs	4 226				17 610	
Autres passifs		75 775			99 519	
Flux de fonds d'autres positions du bilan	46 724	92 285	-45 561	157 332	120 035	+ 37 297
Flux de fonds de l'activité bancaire	1 059 601	1 770 883	-711 282	1 453 594	1 930 490	-476 896
Total des sources de fonds (+)/des emplois de fonds (-)	1 349 246	1 916 482	-567 236	1 748 762	2 075 550	-326 788

	État 31.12.2024 en milliers de CHF	État 31.12.2023 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	État 31.12.2023 en milliers de CHF	État 31.12.2022 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF
Variation de l'état des liquidités						
Liquidités	4 159 411	4 726 647	-567 236	4 726 647	5 053 435	-326 788
Total liquidités	4 159 411	4 726 647	-567 236	4 726 647	5 053 435	-326 788

État des capitaux propres consolidés

	Capital social en milliers de CHF	Réserve issue du capital en milliers de CHF	Réserve issue du bénéfice en milliers de CHF	Réserves pour risques bancaires généraux en milliers de CHF	Propres parts du capital en milliers de CHF	Bénéfice consolidé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	7 896	592 582	1 720 994	109 786		144 255	2 575 513
Utilisation du bénéfice de l'année précédente			57 396			-57 396	0
Acquisition de propres parts du capital					-3 114		-3 114
Aliénation de propres parts du capital					3 033		3 033
Bénéfice / perte résultant de l'aliénation de propres parts du capital		-81			81		0
Dividendes et autres distributions		54				-86 859	-86 805
Autres dotations / prélèvements affectant les réserves pour risques bancaires généraux				46 000			46 000
Autres dotations / prélèvements affectant les autres réserves			-7 598				-7 598
Bénéfice consolidé						150 383	150 383
Capitaux propres à la fin de la période de référence	7 896	592 555	1 770 792	155 786	0	150 383	2 677 412

Annexe des comptes consolidés

Raison sociale, forme juridique et siège

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional.

Principes d'établissement des comptes consolidés

Principes

Les principes de comptabilité, de présentation des comptes, d'évaluation et de consolidation reposent sur le Code des obligations, les prescriptions comptables suisses pour les banques telles que définies par la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution correspondantes de la FINMA, ainsi que sur les dispositions statutaires de Valiant Holding SA et les prescriptions du groupe (ci-après indifféremment désignés par « Valiant »).

Les prescriptions de SIX Exchange Regulation SA relatives à la présentation des comptes doivent aussi être observées, l'action de Valiant étant cotée à SIX Swiss Exchange SA.

Principes de consolidation

Valiant établit un bouclage consolidé. La situation économique y est présentée de manière à communiquer un état de la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant correspondant à la réalité, selon le principe de l'image fidèle (true and fair view).

Le périmètre de consolidation correspond à la présentation au tableau 7. Les comptes consolidés regroupent toutes les entreprises contrôlées par Valiant au sens de l'art. 34, al. 3, OB. Les participations dans des entreprises qui ne sont pas significatives pour les rapports financiers ou les risques et les participations qui sont significatives, mais qui ont été reprises sans signification stratégique et cédées ou liquidées dans les douze mois ne sont pas consolidées. Les participations non consolidées, y compris les justifications, figurent dans la présentation au tableau 7.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

Les bouclages des sociétés du groupe qui font l'objet du processus de consolidation sont conformes aux principes unifiés du groupe. Les actifs, passifs et opérations hors bilan internes ainsi que les charges et produits résultant de transactions internes doivent être éliminés ainsi que le résultat interne qu'ils ont généré.

Toutes les entreprises sont comptabilisées selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au bénéfice consolidé sont comptabilisées séparément selon la théorie de l'unité dans les capitaux propres et le compte de résultat.

Principes généraux

L'ensemble des actifs, des engagements et des opérations hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (franc suisse).

Enregistrement et inscription au bilan

Les opérations conclues jusqu'à la date de clôture du bilan sont en principe comptabilisées à la date de conclusion et évaluées selon les principes établis. La comptabilisation des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion. Les opérations sur devises sont comptabilisées selon le principe de la date de règlement. Entre la date de conclusion et la date de règlement, ces opérations sont comptabilisées à des valeurs de remplacement inférieures aux valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés. L'inscription au bilan des émissions d'emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage s'effectue selon le principe de la date de règlement.

Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les impacts des adaptations relatives aux monnaies étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat (position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur »).

Les positions en monnaies étrangères ont été évaluées aux cours de change suivants à la date de clôture du bilan :

	31.12.2024	Exercice précédent
USD	0.9063	0.8416
EUR	0.9384	0.9297
GBP	1.1350	1.0730

Toutes les entreprises du groupe Valiant présentent leur comptabilité en francs suisses.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques et engagements envers les banques

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les échanges de liquidités sont enregistrés dans le bilan à la valeur nominale. Le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. L'aliénation subséquente des titres reçus implique un enregistrement au bilan, avec saisie d'un engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Corrections de valeur pour risques de défaillance

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont effectuées selon le principe de prudence pour tous les risques de perte perceptibles. Une dépréciation survient lorsque le montant dont on peut escompter la récupération (y compris en tenant compte des sûretés) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des positions actives correspondantes. En cas de modifications concernant l'épuisement des limites de crédit avec correction de valeur ou provision correspondante, les reports entre corrections de valeur et provisions pour les risques de défaillance n'affectent pas le compte de résultat.

Des correctifs de valeur individuels sont constitués pour les créances compromises. Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises doivent être évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés, et une correction de valeur doit être effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. L'évaluation se fait sur une base individuelle, et la diminution de valeur est couverte par des correctifs de valeur individuels.

Pour les créances non compromises, des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur les positions «Créances sur la clientèle» et «Créances hypothécaires». Pour les postes du bilan «Créances sur les banques» et «Immobilisations financières» (titres de créance détenus jusqu'à l'échéance), aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'est constituée en raison des exigences de solvabilité élevées et du faible niveau des actifs.

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance se base sur un système de notation des clientes et clients à 13 niveaux. Les clientes et clients classés au niveau de notation 13 sont considérés comme des créances compromises. Pour les engagements à haut risque (notation client·e entre 9 et 12), des correctifs de valeur individuels pour risques inhérents de défaillance sont constitués sur les parts en blanc. Tous les engagements sont en outre affectés à différents sous-portefeuilles en fonction du type de couverture. Pour ces derniers, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont déterminées par une approche du taux de perte. Tant l'estimation des taux de corrections de valeur sur les parts en blanc des créances à haut risque que la détermination des taux de perte sur les sous-portefeuilles se basent sur l'avis d'experts.

La réserve des correctifs de valeur individuels pour risques de défaillance inhérents aux engagements à haut risque est entièrement constituée. Les corrections de valeur déterminées par l'approche du taux de perte pour tous les engagements sont accumulées de manière dynamique sur cinq ans, jusqu'à fin 2025. Les corrections de valeur devant encore être constituées sont déterminées chaque trimestre et leur constitution est répartie linéairement sur la durée résiduelle de la phase de constitution de cinq ans. La comptabilisation sur la durée de la phase de constitution de cinq ans s'effectue par prélèvement dans les réserves issues du bénéfice et n'affecte pas le résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées dans la mesure où le compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts» dépasse 5 % du résultat brut des opérations d'intérêts. Toute couverture insuffisante en résultant doit être éliminée par une nouvelle constitution dans un délai maximal de cinq ans.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Pour des explications complémentaires en rapport avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, se référer au paragraphe «Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur».

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement, dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Lors de la conclusion d'une transaction, l'attribution aux opérations de négoce est effectuée et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont en principe évaluées à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

S'il n'est exceptionnellement pas possible de déterminer la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les plus-values ou pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisées dans la position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Valiant enregistre les produits des intérêts et dividendes des portefeuilles titres destinés au négoce à la position «Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce». Il est renoncé à compenser le refinancement des positions contractées dans les opérations de négoce avec les opérations d'intérêts. Le résultat du négoce primaire résultant des opérations d'émissions de titres est comptabilisé dans la position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés (dérivés)

Opérations de négoce L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Valiant ou la Banque Valiant SA peut compenser les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) exécutoires juridiquement.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé à la position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Opérations de couverture L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même position du compte de résultat. En cas de macro

hedges dans les opérations d'intérêts, le solde peut être saisi, suivant l'instrument employé, soit dans la position « Produits des intérêts et des escomptes », soit dans la position « Charges d'intérêts ».

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de variation des taux d'intérêt est déterminé selon l'accrual method. La composante du taux est délimitée ici sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la position de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » à la position « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des opérations de couverture de taux comptabilisées selon l'accrual method sont aliénées avant l'échéance, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

Valiant considère les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est totalement ou partiellement plus efficace comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

Immobilisations financières

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Lorsque des titres de créance sont aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente, sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les produits structurés sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. L'instrument de base et le produit dérivé sont comptabilisés ensemble sous la position « Immobilisations financières ».

Les stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte destinés à la couverture d'engagements relatifs aux comptes de métaux précieux sont évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les positions « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Lorsque des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse sont aliénées, le résultat réalisé est intégralement comptabilisé sous la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent dans la présentation au tableau 7.

Les participations résultent de la détention par les entreprises du groupe de parts de sociétés revêtant un caractère d'infrastructure et de titres de participation, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part donnant droit à des voix. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires, représente la valeur légale maximale.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

La préservation de la valeur est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles qui peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable sont portés à l'actif s'ils ont une valeur de marché ou d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient. Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Immeubles à l'usage de la banque et autres immeubles	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques dans des immeubles propres	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location max. 15 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Mobilier	max. 4 ans
Informatique, matériel	max. 4 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la position « Produits extraordinaires » et les pertes subies sous la position « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer des avantages économiques au groupe pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas portées à l'actif.

Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation ne doit pas être enregistrée à une valeur supérieure au coût d'acquisition. Lors de l'évaluation postérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

En cas d'acquisition d'activités et d'entreprises, les actifs et passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle. Lorsque ce processus d'évaluation fait ressortir le fait que les coûts de l'acquisition sont supérieurs aux actifs nets, la différence est réputée être un « goodwill » et portée à l'actif sous les « valeurs immatérielles ». En ce qui concerne les sorties de fonds qui sont attendues consécutivement à un changement de contrôle, les engagements sont enregistrés sous « Autres passifs ». Ils doivent ensuite être dissous conformément à leur but. Un « badwill » résiduel, correspondant effectivement à une acquisition favorable (authentique « lucky buy »), doit être enregistré immédiatement dans la position « Produits extraordinaires ».

Lorsque des valeurs immatérielles sont portées au bilan, leur durée d'utilisation doit être estimée avec prudence. L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories de valeurs immatérielles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Goodwill	max. 5 ans
Autres	max. 5 ans

La préservation de la valeur des valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »).

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont enregistrés à la valeur nominale. Les commissions d'acomptes en rapport avec des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes de taux et délimitées sur la durée de l'emprunt auprès des centrales d'émission de lettres de gage en question.

Propres titres de créance

Les emprunts obligataires et obligations de caisse propres figurent dans les positions correspondantes inscrites au passif. Les produits des intérêts sur les emprunts obligataires et obligations de caisse propres sont indiqués dans les charges d'intérêts sans impact sur le compte de résultat.

Opérations de leasing

Les objets utilisés par la banque dans le cadre d'un leasing d'exploitation ne sont pas inscrits à l'actif. Les charges de leasing sont enregistrées au débit de la position « Autres charges d'exploitation ».

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par l'analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date de clôture du bilan s'ils contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur « temps » exerce une influence importante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à la valeur attendue des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. Les provisions libérées sont dissoutes par le compte de résultat.

Les provisions pour risques de défaillance sont constituées selon la même méthode que les corrections de valeur pour risques de défaillance.

Engagements de prévoyance

Les incidences économiques des institutions de prévoyance sur le groupe sont soit l'avantage économique, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle les entreprises du groupe sont affiliées.

En cas de découvert, il y a un engagement économique lorsque les conditions de la constitution d'une provision sont remplies.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et qu'il est envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. Un futur avantage économique (y compris réserves de cotisations de l'employeur) est porté à l'actif.

Les cotisations de l'employeur dues aux institutions de prévoyance rattachées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « Charges de personnel »).

Impôts

Impôts courants Les impôts courants affectant le revenu et le capital déterminant de la période correspondante sont calculés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la position « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents Les valeurs comptables qui s'écartent des valeurs fiscalement déterminantes (différences d'évaluation) sont systématiquement déterminées. L'impact latent affectant les impôts est ensuite pris en compte et comptabilisé sous la position « Provisions ». La délimitation annuelle des impôts latents sur le revenu se fonde sur une approche orientée vers le bilan et prend en compte en principe toutes les incidences ultérieures en matière d'impôts sur le revenu. L'impact latent affectant les impôts sur le revenu, c'est-à-dire la variation par rapport à l'année précédente, est enregistré dans la position « Impôts ».

Les impôts actifs latents sur le revenu provenant des différences temporaires ainsi que des reports de perte fiscale peuvent être inscrits au bilan dans la position « Autres actifs ». Les éventuelles prétentions fiscales non passées à l'actif sont publiées dans l'annexe sous les créances conditionnelles.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme capitaux propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux sont en principe imposées. Des provisions pour impôts latents sont constituées dans les réserves liées, non imposées pour risques bancaires généraux.

Transactions avec les participants

Les transactions avec les participants en leur qualité de participants sont enregistrées à la juste valeur.

Propres parts du capital

Les positions dans les propres parts du capital de Valiant sont enregistrées et publiées en diminution des capitaux propres.

L'achat de propres parts du capital de Valiant est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction. Cette valeur correspond, en principe, à la juste valeur des biens remis à titre de règlement à la contrepartie.

L'inscription au bilan des propres parts du capital de Valiant se fait à la valeur d'acquisition moyenne. Il est renoncé à tout ajustement de valorisation.

Dans le cas d'une aliénation de propres parts du capital de Valiant, la réalisation d'une éventuelle différence entre les fonds reçus et la valeur comptable est portée au crédit ou au débit de la position « Réserve issue du capital ». Le dividende sur les propres parts du capital de Valiant est aussi comptabilisé à la position « Réserve issue du capital ».

Frais des transactions relatives aux capitaux propres

Les frais des transactions relatives aux capitaux propres sont en principe imputés dans la position « Réserve issue du capital » dès lors qu'il s'agit d'une création de capital (augmentation du capital, vente de propres parts du capital) ou d'un remboursement (réduction du capital, achat de propres parts du capital). Cette écriture est effectuée après déduction des impôts sur le revenu y relatifs.

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont enregistrées à la valeur nominale. Des provisions sont constituées au passif du bilan pour les risques de perte identifiables.

Opérations fiduciaires Les opérations fiduciaires recouvrent les placements, les crédits (y compris crédits hypothécaires aux particuliers), les participations et les transactions effectuées dans le cadre du prêt et de l'emprunt de titres que la banque effectue ou octroie en son nom, mais sur la base d'un ordre écrit exclusivement pour le compte et aux risques du client ou de la cliente. Le donneur d'ordre supporte le risque de change, de transfert, de cours et de du croire, la totalité du produit de la transaction lui revient. La banque perçoit seulement une commission. Les limites de crédit qui peuvent être résiliées en tout temps par la Banque Valiant SA sont enregistrées comme engagements irrévocables. Ceux-ci sont levés lorsque l'acte de transfert à l'investisseur est établi.

Changement des principes d'établissement des comptes consolidés

Il n'y a pas eu de modifications significatives dans les principes d'établissement des comptes consolidés ni d'éventuelles corrections d'erreurs ayant des conséquences sur les comptes consolidés.

Commentaires relatifs à la gestion des risques

Politique de risque/gouvernance des risques

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il définit la politique de risque et réglemente ainsi la stratégie, l'identification, la mesure et la surveillance des risques, ainsi que les responsabilités de la direction, du contrôle des risques, de la compliance et de l'organe de révision interne. Il valide par ailleurs les limites stratégiques en matière de tolérance au risque maximale, ainsi que les limites définies en fonction de la tolérance au risque pour des risques individuels au sein des différentes catégories de risque. La limite de capacité de risque prévoit que les exigences en matière de fonds propres légaux sont respectées même si les scénarios de stress prévus par le conseil d'administration se produisent. Dans les scénarios de stress, la simulation de détériorations macroéconomiques majeures suscite en particulier les risques de défaillance, les risques de variation des taux d'intérêt ainsi que les risques de refinancement et de liquidité. Le conseil d'administration est informé de tous les risques importants et de leur évolution chaque année, de manière régulière.

Outre les spécifications quantitatives sur la propension au risque et la tolérance au risque, le conseil d'administration a fixé les directives qualitatives suivantes pour la politique de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée du risque pour la banque et contribuent à la réalisation des objectifs commerciaux.
- Valiant vise, pour l'ensemble des activités, un rapport équilibré entre risque et rendement.
- Les risques pris en connaissance de cause doivent être mesurés, limités, surveillés et faire l'objet d'un compte rendu. Les risques nets doivent rester dans le cadre de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques s'applique. Quand cela n'est pas possible, les risques identifiables indissociables des activités doivent être réduits.
- Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Il appartient à chaque collaboratrice et collaborateur, en particulier aux supérieur·e-s de tous les niveaux, de connaître (et d'identifier) les risques existants dans leur secteur d'activité et de promouvoir la compréhension des risques.
- Valiant prend des mesures appropriées de réduction des risques (par exemple directives globales, exigences en matière de couverture et de qualité, garanties, limites, optimisation des processus, double contrôle, contrôles clés, instances de contrôle indépendantes telles que Legal et Compliance ainsi que contrôle des risques, Business Continuity Management, assurances, formations) pour s'assurer de son fonctionnement dans le respect de la tolérance au risque du conseil d'administration et des exigences réglementaires.
- Le code de conduite de Valiant énonce les principes selon lesquels nous incarnons nos valeurs dans notre travail quotidien.

Le contrôle des risques rend compte à intervalles périodiques du respect des spécifications de la politique de risque au conseil d'administration. Le rapport du contrôle des risques comprend à la fois un examen du respect de toutes les limites quantitatives et une évaluation qualitative des risques globaux et individuels, à titre prospectif, en fonction de l'environnement macroéconomique au moment du reporting.

L'adéquation de la politique de risque est vérifiée périodiquement par le conseil d'administration, et des ajustements sont effectués, le cas échéant. De plus, elle fixe le cadre pour tous les aspects des directives relatifs au risque.

Comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque prépare les bases de décision relatives à la politique de risque pour le conseil d'administration. Il évalue au moins une fois par trimestre la situation en termes de risque ainsi que le respect des spécifications de la politique de risque et informe le conseil d'administration au sujet de l'évolution de la situation en termes de risque, des éventuels changements des conditions cadres ainsi que des mesures prises. En outre, le comité d'audit et de risque évalue les rapports de la révision externe et interne ainsi que le système de contrôle interne (SCI).

Comité de direction

Le comité de direction est compétent pour la mise en œuvre de la politique de risque. Cela comprend essentiellement la création d'une structure organisationnelle appropriée, de directives globales, l'élaboration de processus appropriés pour identifier, mesurer, évaluer, piloter et surveiller les risques pris, ainsi que l'établissement, le maintien et l'examen de la pertinence du contrôle interne.

Contrôle des risques

Le contrôle des risques occupe une fonction de risque indépendante des processus commerciaux sous la direction du Chief Risk Officer (CRO). Il analyse la mise en œuvre et le respect des exigences de la politique de risque, évalue tous les risques (capacité de risque ainsi que risques individuels) et est responsable des rapports trimestriels au comité de direction et au comité d'audit et de risque, ainsi que des rapports semestriels au conseil d'administration. Le contrôle des risques est également responsable de la conception et du développement du SCI et de son adaptation en cas de changements significatifs des processus et/ou de nouveaux produits. Cela englobe l'évaluation continue de l'efficacité des techniques d'identification et de réduction des risques. Le CRO est directement subordonné au CEO et dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Le CRO peut à tout moment soumettre des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Compliance

Compliance est une fonction et un département indépendants des processus commerciaux, placés sous la direction du responsable Legal et Compliance, lui-même directement subordonné au CEO. Compliance veille à prendre des dispositions organisationnelles pour garantir systématiquement le respect des normes internes et externes ainsi que des prescriptions légales. Dans le cadre de l'exercice de sa fonction, Compliance dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Par ailleurs, Compliance conseille et assiste la direction de la banque pour les cas inhabituels ou complexes et analyse d'éventuelles violations des réglementations déterminantes. Le responsable Legal et Compliance présente périodiquement un rapport sur les thèmes juridiques actuels, les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration. Il peut également soumettre à tout moment des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Révision interne

La révision interne est subordonnée au conseil d'administration, qui approuve chaque année la planification annuelle axée sur le risque et prend connaissance du rapport d'activités. Le comité d'audit et de risque est responsable de la conduite de la révision interne. La révision interne vérifie et évalue régulièrement le système de contrôle interne. Cela englobe l'évaluation des risques ainsi que la pertinence et l'efficacité des contrôles (« design effectiveness » et « operational effectiveness »). Les rapports de révision de la révision interne sont traités au sein du comité d'audit et de risque.

Gestion des risques

La gestion des risques fait partie des tâches essentielles permanentes de la banque et vise le pilotage global et systématique de l'ensemble des risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation, le pilotage et le compte rendu au sujet des risques individuels ainsi que cumulés.

Risques de défaillance

Valiant est principalement exposée aux risques de défaillance en raison des prêts à la clientèle. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si le débiteur n'honore que partiellement ou pas du tout ses engagements et/ou lorsque des couvertures telles que des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur. Ils existent à la fois pour les prêts à la clientèle, les engagements conditionnels, les engagements irrévocables et les autres opérations liées à une contrepartie (p. ex. opérations interbancaires, immobilisations financières, dérivés).

Prêts à la clientèle Valiant accorde exclusivement des prêts aux clientes et clients qui disposent de la capacité de rembourser les crédits. Les clientes et clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité de la cliente/du client, la connaissance de l'objet du crédit, la plausibilité et la proportionnalité de chacune des opérations de crédit constituent donc des aspects essentiels.

L'activité principale de Valiant englobe les financements immobiliers pour la clientèle privée, les indépendant·e·s et les PME. En outre, des crédits sont également proposés pour la mise à disposition de moyens d'exploitation et d'autres prestations de base pour les entreprises. Les prêts non couverts sont exclusivement attribués à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les crédits à la consommation ou les crédits en blanc aux particuliers sont uniquement accordés dans des cas exceptionnels.

Valiant réalise des opérations de crédit en premier lieu dans les cantons où elle possède des succursales. Dans une mesure limitée, des prêts sont également octroyés dans d'autres cantons. Ils peuvent à la fois être transmis ou accordés directement par les succursales et par des partenaires de coopération.

Les risques de défaillance sont simulés, dans le cadre de la planification des fonds propres, pour plusieurs scénarios qui doivent être approuvés par le conseil d'administration et ne doivent pas dépasser les limites de la capacité de risque du conseil d'administration.

Mesures d'atténuation des risques Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller les risques de défaillance tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des opérations de crédit au niveau des opérations individuelles incombe au Credit Office qui, indépendamment des organisations de distribution, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le traitement des crédits et les restructurations des crédits. Le département restructurations crédits est un centre de compétences spécialisé dans les restructurations et les réalisations et dans la gestion des crédits en souffrance ou douteux. La surveillance des risques de défaillance au niveau du portefeuille s'effectue par le département gestion des crédits, placé sous le contrôle du CRO.

Les risques de défaillance sont limités grâce à la répartition des risques, aux critères de qualité et aux taux d'avance maximaux des sûretés (marges de couverture). L'amortissement des crédits couverts par gage immobilier doit être fonction du type d'objet, du montant de nantissement et du but d'utilisation. Pour l'octroi de crédits, dans le cadre duquel la solvabilité et la capacité de crédit sont évaluées selon des critères uniformes, des compétences axées sur le risque sont définies. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême d'octroi de crédit à la commission de crédit. Celle-ci est composée de représentantes et représentants du comité de direction, de l'organisation de distribution ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences pour les crédits à faible risque sont déléguées aux décideuses et décideurs individuels dans les organisations de distribution ainsi qu'au Credit Office.

Les prêts constituant une Exception to Policy font l'objet d'un accompagnement et d'une surveillance spécifiques dans le cadre des procédures ordinaires, y compris pour l'activité de compte rendu. Sont considérés comme des ETP les crédits couverts par gage hypothécaire, dont au moins un des critères (avance, capacité financière, amortissement minimum) n'est pas conforme aux prescriptions internes de la banque. La proximité et la connaissance de la clientèle favorisent la surveillance de l'engagement de crédit. Une procédure de contrôle axée sur le risque est appliquée suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture. Celle-ci réévalue la solvabilité du débiteur et analyse la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, les événements liés à la clientèle et aux garanties qui ont une incidence sur la solvabilité sont activement surveillés. Si nécessaire, de nouvelles évaluations de l'engagement de crédit sont réalisées.

Les risques de crédit au niveau du portefeuille sont également surveillés à l'aide d'indicateurs d'alerte précoce ainsi que de revues de valorisation et de tests de résistance. L'analyse de la structure du portefeuille englobe la répartition du portefeuille selon un grand nombre de caractéristiques structurelles (notamment le type de crédit, la notation de la contrepartie, le secteur, la garantie, les caractéristiques géographiques, les corrections de valeur, les prêts Exception to Policy).

Risques de contrepartie Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement liquidités et actifs liquides de haute qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les critères de qualité pour la fixation des limites sont définis majoritairement sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues. Les montants des limites sont vérifiés périodiquement et au besoin adaptés à l'évolution des conditions. L'octroi de limites est approuvé par l'Asset Liability Committee (ALCO). Le respect des limites est constamment surveillé et fait l'objet d'un compte rendu.

Les dérivés de gré à gré sont uniquement conclus avec des contreparties sélectionnées. Un contrat-cadre standardisé est conclu avec celles-ci (avec une annexe de garantie). Il comporte un accord de dénouement et compensation en cas d'insolvabilité/de faillite de la contrepartie («close-out netting»). Les annexes de garantie comprennent en principe l'obligation mutuelle d'échanger des sûretés à des fins de couverture des marges de garantie.

Les sûretés sous forme de garanties bancaires doivent satisfaire aux exigences de qualité internes. L'évolution des notations des contreparties ainsi que des sûretés fait l'objet d'une surveillance active et donne lieu à des mesures correspondantes en cas de détérioration des notations ou de pertes de valeur significatives. Compte tenu du modèle d'affaires, les risques de corrélation (interaction entre la solvabilité d'une contrepartie et la valeur des instruments déposés par et liés à celle-ci) revêtent une importance mineure. Une détérioration potentielle de la notation de Valiant ne nécessiterait pas la fourniture de marges/sûretés importantes en sus, sauf pour les financements garantis sur le marché des capitaux (Covered Bonds, lettres de gage), pour lesquels les exigences de couverture peuvent varier en fonction de la notation. Les risques de concentration en rapport avec les sûretés reçues sont sous surveillance.

Risques pays On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un État ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire pour Valiant, compte tenu de ses activités. Ils surviennent presque exclusivement avec les risques de contrepartie (banques, immobilisations financières) et sont donc pris en compte au niveau de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de contrepartie.

Risques de marché

Risques de variation des taux d'intérêt Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est largement influencé par les fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et hors bilan de la banque sont soumises à des risques de variation des taux d'intérêt. Ceux-ci tiennent à la fixation des taux distincte des actifs, des passifs et des instruments financiers dérivés. Le conseil d'administration a donc défini, sur la base de réflexions sur la sensibilité et le résultat, des limites de risque pour l'Asset Liability Management (ALM).

Sous la direction du CFO, l'ALCO est chargé de mesurer et de surveiller le risque de variation des taux d'intérêt. L'ensemble des données importantes sont mesurées au moins une fois par mois pour assurer le respect des limites de risques d'intérêt.

Le reporting ALM comporte les résultats des analyses les plus importantes – telles que la sensibilité des capitaux propres et l'effet de la variation des taux sur le revenu, la durée des actifs et passifs, l'évolution des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses value at risk – ainsi que la sollicitation des limites. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt est la base de la gestion des risques de variation des taux d'intérêt. Il indique l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions résiliables ou payables à vue sont représentées à l'aide d'un modèle de réplication. L'adéquation des taux de réplication est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque de variation des taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des capitaux propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu) et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat des opérations d'intérêts.

Les risques de variation des taux d'intérêt en monnaie étrangère ne sont pas significatifs pour Valiant. Les remboursements anticipés de créances à taux d'intérêt fixe sont uniquement possibles avec l'autorisation de Valiant.

Autres risques de marché Les autres risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en devises ainsi que les titres comptabilisés dans l'état des titres négociables sont affectés au portefeuille de négoce. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites, faibles par rapport à la capacité de risque de Valiant, est surveillé par le contrôle des risques et fait l'objet de rapports réguliers au conseil d'administration et au comité de direction.

Risques de liquidité et de refinancement

L'objectif supérieur de la gestion des risques de liquidité est que Valiant puisse, même dans des situations de stress, faire face à l'ensemble des engagements de paiement avec des possibilités de refinancement fortement limitées. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de stress.

Valiant se refinance principalement par des fonds de la clientèle largement diversifiés. Du fait de la structure de clientèle à composition hétérogène, les concentrations excessives se réduisent à certains groupes de clientes et clients. Le marché des capitaux représente une autre source de refinancement pour les fonds à moyen et long terme. Cela se fait principalement par l'intermédiaire de refinancements couverts, à l'instar des prêts de la Banque des lettres de gage et d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Sur le marché monétaire à court et moyen terme, Valiant se refinance dans une mesure limitée auprès de banques tierces. Les coûts de refinancement et de maintien de la liquidité sont imputés aux domaines d'activité aux prix de transfert («fund transfer pricing»).

Le comité de direction délègue la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité à l'ALCO. Un ensemble de directives régissent les principes à observer pour la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité (compétences et procédures). Le département ALM/Treasury, indépendant des organisations de distribution de la banque, est chargé de la gestion du refinancement et des liquidités. Celui-ci assure le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et la surveillance du respect des limites. ALM/Treasury établit des rapports périodiques à l'intention du comité de direction et de l'ALCO. Le contrôle des risques surveille le système de contrôle interne en tant que deuxième ligne de défense («second line of defence») et évalue chaque trimestre les risques de liquidité et de refinancement.

Valiant prend d'importantes mesures de réduction des risques afin de limiter les risques de liquidité. Le comité de direction édicte en outre des limites d'alerte qui soutiennent le respect des limites globales. Toute violation de limite d'alerte donne lieu à des actes détaillés, d'une part, afin de garantir la communication avec les instances pertinentes et, de l'autre, de la supprimer sans délai. Valiant détient en permanence un certain encours minimal d'actifs liquides, en tant que réserve de liquidités. Ces biens patrimoniaux constituant la réserve de liquidités répondent aux critères des actifs liquides de haute qualité. Par ailleurs, Valiant dispose de sûretés non grevées auprès de la Banque des lettres de gage et émet des emprunts garantis dans le cadre du programme de Covered Bonds. ALM/Treasury assure la planification à long terme de la trésorerie et du refinancement ainsi que la planification tactique des liquidités sur la base de la planification de la structure du bilan.

Valiant réalise au moins une fois par mois des tests de résistance bancaires et systématiques afin d'identifier les charges, de les quantifier et d'en analyser les conséquences sur les entrées et sorties de trésorerie ainsi que sur les positions de liquidités. Les résultats des tests de résistance et le respect des limites de résistance font l'objet de rapports mensuels au comité de direction et trimestriels au comité d'audit et de risque du conseil d'administration. L'adéquation des scénarios de résistance est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Valiant dispose d'un plan d'urgence global pour affronter les graves problèmes de liquidités. Ce plan d'urgence pour les liquidités fait partie intégrante de la planification de crise à l'échelle de l'ensemble de la banque. Différents indicateurs d'alerte précoce aussi bien spécifiques que généraux ont ainsi été définis pour reconnaître les pénuries latentes de liquidités et les risques de refinancement accrus.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des « risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures internes, au facteur humain, aux systèmes, ou d'événements extérieurs ». Cette définition inclut les risques d'ordre juridique et de conformité, mais pas les risques stratégiques ni les risques de réputation. Les risques opérationnels sont encourus en tant que risques consécutifs aux activités commerciales avec la clientèle.

Propension au risque et tolérance au risque Dans un règlement, le conseil d'administration a défini la propension au risque et la tolérance au risque en lien avec les risques opérationnels, notamment lors de l'utilisation des données électroniques de la clientèle. Il n'existe en principe aucune propension à accepter des risques opérationnels ayant un fort impact et/ou une probabilité d'occurrence élevée sans que des mesures correspondantes de réduction ou de transfert du risque soient mises en place. Les mesures prises doivent être suffisantes pour réduire de manière prospective les risques résiduels, s'agissant de l'impact et de la probabilité d'occurrence, de telle sorte qu'ils soient conformes à la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration. L'évaluation prospective des risques opérationnels se fonde sur l'inventaire des risques opérationnels, dans lequel ces risques inhérents (risques bruts avant mesures de réduction des risques) ainsi que les risques résiduels sont évalués compte tenu des mesures de réduction du risque (en particulier des contrôles ciblés). En outre, le conseil d'administration a également publié des valeurs indicatives quantitatives (événements à signaler) et des valeurs de référence qualitatives pour l'évaluation en aval de la tolérance au risque.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques opérationnels

Valiant recourt aux instruments suivants pour identifier les risques inhérents :

- mise en place dans chaque secteur de responsables SCI qui s'appuient sur leur savoir-faire pour préparer l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le contrôle des risques ;
- relevé et analyse de données sur les pertes en vue d'estimer le potentiel de pertes ;
- rapports de la révision interne et externe ;
- rapports internes (p. ex. rapports de conformité, réclamations de clientes et clients, rapports financiers, etc.) ;
- analyse d'informations de sources externes, telles que la FINMA, la BNS, l'ASB, l'Ombudsman des banques suisses, les prestataires informatiques, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, la presse et les revues spécialisées ;
- indicateurs de risque et de performance (par exemple ICP d'outsourcing, confirmation par les responsables des contrôles de la mise en œuvre des contrôles clés) pour la surveillance des risques opérationnels et indicateurs de l'efficacité du système de contrôle interne.

Système de contrôle interne (SCI) Les mesures visant à réduire les risques opérationnels inhérents comportent en particulier un système de contrôle interne adapté. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation fonctionnelle. Les responsables SCI compétents évaluent au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents. Le conseil d'administration évalue périodiquement l'adéquation et l'efficacité du SCI. L'évaluation du SCI est examinée de manière approfondie à l'avance, par le comité d'audit et de risque.

Le SCI de Valiant s'articule autour de trois lignes de défense (« lines of defence ») :

- Dans le cadre de la première ligne de défense, le SCI assure l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques dans tous les processus bancaires pertinents. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que dans l'organisation fonctionnelle.
- Au sein de la deuxième ligne, les départements indépendants de contrôle des risques et compliance des secteurs d'activité orientés vers le résultat assument leur fonction de surveillance et de contrôle.
- Dans le cadre de la troisième ligne, la banque est contrôlée par la révision interne.

Business Continuity Management (BCM) Valiant a pour objectif suprême de garantir à tout moment l'accès à ses services. La sécurité de l'information (et plus précisément, le respect de la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données critiques ainsi que la protection des principaux systèmes d'information de Valiant) est donc essentielle pour Valiant.

Le modèle d'affaires de Valiant prévoit, dans le secteur informatique, un degré élevé de sourcing et le recours à des prestataires de premier rang, qui étayent de manière optimale l'évolution des affaires de Valiant. Les capacités, processus et l'organisation de Valiant ont fait l'objet d'un développement régulier, pour correspondre le mieux possible aux modèles de sourcing et de services des prestataires, et pour assurer un pilotage actif de ces derniers.

Les principes relatifs à la garantie, le maintien et le rétablissement des fonctions critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM.

Des Business Continuity Plans (BCP) existent pour toutes les fonctions critiques, et pour les processus et ressources critiques y afférents.

Afin de préparer de manière ciblée une situation de crise éventuelle, une Business Impact Analysis est menée au minimum une fois par an pour toutes les fonctions et tous les processus critiques. En collaboration avec les prestataires d'outsourcing, les Business Continuity Plans (BCP) et les Disaster Recovery Plans (DRP) existants sont vérifiés, testés et actualisés.

Une cellule de crise composée et formée en vue de ces situations assure la gestion de la crise proprement dite, jusqu'au rétablissement d'une situation normale. Sa capacité à remplir ses fonctions est testée et optimisée lors d'un exercice annuel.

Résilience opérationnelle Outre la capacité de rétablir les fonctions critiques en cas d'interruption dans les limites de la tolérance aux interruptions, il est ici fait référence à la capacité à identifier les menaces et les défaillances éventuelles, à s'en protéger et à y réagir, à rétablir la marche ordinaire des affaires et à en tirer des enseignements pour minimiser les conséquences. Pour accroître sa résilience opérationnelle, Valiant mène au minimum une fois par an une analyse des menaces et interruptions éventuelles des fonctions critiques, ainsi que des mesures prises pour réduire la probabilité d'occurrence des défaillances et perturbations. Les mesures en résultant sont examinées avec les domaines de compétence concernés et mises en œuvre.

Recours à l'intelligence artificielle (IA) Le recours à l'IA se généralise dans le secteur financier. Valiant utilise aussi différentes applications basées sur l'IA, et notamment des outils de prestataires externes permettant d'identifier et de lutter contre la fraude dans le trafic des paiements numérique ou d'évaluer des biens immobiliers financiers. Les applications basées sur l'IA sont soumises à un processus de contrôle interne avant de pouvoir être utilisées chez Valiant. Pour lutter contre les cyberattaques toujours plus sophistiquées menées à l'aide de l'IA (attaques de phishing de plus en plus réalistes, technologies d'hypertrucage), Valiant déploie, en collaboration avec ses partenaires d'outsourcing, différents outils de reconnaissance et de contrôle optimisés régulièrement. Elle mène aussi des campagnes de sensibilisation auprès des collaborateurs et collaboratrices.

Reporting Le contrôle des risques établit des rapports périodiques sur le respect du règlement «Risques opérationnels» à l'intention du comité d'audit et de risque et du conseil d'administration. Le reporting englobe essentiellement le respect des spécifications en matière de tolérance au risque, l'évaluation des risques opérationnels (en particulier les nouveaux risques ou les changements dans l'évaluation des risques) et de la résilience opérationnelle ainsi qu'une analyse des pertes opérationnelles. En outre, le compte rendu porte sur la mise en œuvre des contrôles clés effectués par les responsables du contrôle ainsi que sur les activités de contrôle des risques.

Risques de compliance

Les activités bancaires sont soumises à des réglementations et à des normes sous la forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA ainsi que de codes de conduite et de directives de l'Association suisse des banquiers, dans l'esprit de l'autorégulation. Des spécifications internationales ont également un impact direct ou indirect sur le secteur financier national et doivent être suivies et prises en compte en permanence. Outre le respect des prescriptions réglementaires, une gestion efficace de la conformité («Compliance Management») permet non seulement de surveiller, mais aussi de gérer les risques de conformité et donc d'assurer une activité commerciale conforme à la loi.

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent Les banques suisses sont soumises à une réglementation stricte en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La FINMA veille à son respect. Valiant applique systématiquement toutes les règles en vigueur qui la concernent et veille à leur respect au moyen de formations, de contrôles, de mesures de surveillance et d'une analyse de risque détaillée.

Loi sur les services financiers (LSFin) / loi sur les établissements financiers

(LEFin) Valiant a défini les processus relatifs à la mise en œuvre de la LSFin. Ces derniers visent notamment à garantir le respect des obligations d'information et de clarification plus élevées dans le cadre de la distribution de produits de placement. Ils assurent également une clarification systématique de la capacité de risque et de la propension au risque du client/ de la cliente ainsi qu'une documentation adaptée des entretiens clientèle. Les exigences accrues concernant la formation continue et le perfectionnement des conseillers et conseillères à la clientèle sont également respectées.

Loi sur la protection des données (LPD) Valiant a mis en œuvre toutes les exigences la concernant. Les informations relatives au traitement des données personnelles de la clientèle par Valiant sont communiquées à cette dernière par le biais de la déclaration de confidentialité qui lui est envoyée et qui est publiée sur le site Internet de Valiant. En ce qui concerne les obligations découlant de la loi sur la protection des données, les collaboratrices et collaborateurs sont formés conformément à leur fonction.

Activités financières transfrontalières En tant que banque de détail à vocation nationale, Valiant applique une position restrictive face à sa clientèle domiciliée à l'étranger. Des opérations sont effectuées avec des clientes et clients étrangers uniquement s'ils entretiennent un lien suffisamment étroit avec la Suisse. L'ouverture de ce type de relation d'affaires n'est possible que sur place (en Suisse). Il n'y a pas d'acquisition transfrontalière active de clientèle domiciliée à l'étranger. En raison des risques sous-jacents, Valiant a fixé pour règle de ne proposer aucune opération sur titres à sa clientèle domiciliée à l'étranger. Le suivi de la clientèle étrangère est centralisé dans un département doté de collaboratrices et collaborateurs spécialement formés à leurs tâches.

Conformité fiscale Valiant satisfait aux exigences de la réglementation fiscale, qui sont issues de la réglementation suisse, mais qui peuvent aussi avoir des effets extraterritoriaux. Valiant est donc tenue de déclarer aux autorités fiscales compétentes les données soumises à l'obligation de communication concernant sa clientèle imposée à l'étranger. Ces réglementations fiscales sont les suivantes :

- Qualified Intermediary (QI), un régime de retenue à la source correcte sur les revenus patrimoniaux américains, en vigueur depuis 2001.
- Loi américaine relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA), une prescription en vigueur depuis 2014 en matière d'identification et de vérification du statut américain de tous les clients et clientes bancaires.
- Échange automatique de renseignements (EAR), une exigence en vigueur depuis 2017 en matière d'identification et de déclaration de tous les clients et clientes bancaires résidant fiscalement dans un pays partenaire de l'EAR.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques sont les risques découlant d'une stratégie erronée, d'une mauvaise mise en œuvre de la stratégie ou d'une capacité d'adaptation inadéquate face aux évolutions de l'environnement professionnel (par exemple cadre juridique ou évolutions macroéconomiques défavorables).

La stratégie est définie par le conseil d'administration et vérifiée périodiquement. Le respect des directives stratégiques ainsi que de leur impact fait l'objet d'une surveillance périodique de la part du comité de direction. Un rapport est établi à l'intention du comité stratégique du conseil d'administration ainsi que du conseil d'administration.

Risques de réputation

Les risques de réputation comportent notamment le risque qu'une publicité négative sur la gestion des affaires ou les relations d'affaires d'une banque, qu'elle soit justifiée ou pas, compromette la confiance dans l'intégrité de l'établissement. Les risques de réputation ne sont généralement pas quantifiables et ne peuvent donc être gérés à l'aide de limites quantitatives. Les risques de réputation sont limités, autant que possible, par une multitude d'instruments visant à renforcer la compétence et l'intégrité, ainsi qu'un système de contrôle interne adéquat.

Risques environnementaux/liés à la durabilité

Valiant est consciente de l'importance croissante de la durabilité dans le secteur financier (finance durable) et assume ses responsabilités en matière de relations humaines, de ressources et de gestion d'entreprise. La stratégie « Valiant 2029 » oriente davantage l'activité commerciale sur la durabilité. La gestion des émissions de carbone en constitue un élément central. Valiant s'efforce d'atténuer autant que possible les risques ESG en adoptant des

mesures ciblées et en tenant compte des évolutions réglementaires ainsi que des impératifs du contexte économique.

Les répercussions du changement climatique représentent des risques financiers pour les établissements financiers. Il s'agit principalement d'une part de risques physiques qui découlent du changement climatique en tant que tel, et d'autre part de risques de transition en lien avec la décarbonation de l'économie. Les établissements financiers doivent identifier leurs principaux risques financiers liés au climat et les gérer de manière appropriée. Cela a amené Valiant à étudier de manière encore plus systématique les risques de durabilité et en particulier les risques climatiques, afin de les ancrer dans la gestion des risques de l'établissement. Dans le cadre du reporting climatique conformément aux recommandations reconnues au niveau international de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), les principes élaborés sont publiés pour la première fois pour l'exercice 2024.

Principes fondamentaux et ambitions :

- Valiant aligne son activité commerciale sur l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs climatiques de la Suisse. Nous visons la neutralité climatique d'ici à 2050. Pour ce faire, nous réduisons par paliers les émissions de CO₂ de l'activité bancaire opérationnelle ainsi que des secteurs d'activité pertinents (financement, placements...).
- Politique de crédit : Valiant évite les engagements risqués et éthiquement discutables et exclut donc les thèmes sociaux et environnementaux controversés dans le cadre des financements de projets pour la clientèle entreprises. Lors des entretiens-conseil portant sur le financement de la propriété du logement, nous abordons notamment les questions du maintien de la valeur à long terme, de l'efficacité énergétique et du besoin prévisible de rénovation des biens immobiliers, et nous proposons une offre de financement adéquate pour les assainissements énergétiques.
- Activités de placement (produits et services) : dans le cadre du conseil en placement, la clientèle est interrogée sur ses préférences ESG, et l'offre est harmonisée avec les préférences exprimées. Valiant fournit à ses clientes et clients uniquement des recommandations de placement correspondant à leurs préférences ESG. Valiant tient compte des aspects de durabilité de ses produits et services et les développe en fonction des besoins et de manière ciblée sur l'ensemble de sa gamme de services.
- Valiant connaît et gère les risques liés à la durabilité en ce qui concerne les produits et les services (« do no harm ») et utilise les opportunités de durabilité pour des développements ponctuels sur le marché et pour générer des revenus.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques environnementaux et de durabilité Valiant a mis en place des processus d'identification et de mesure des risques au niveau de l'entreprise. Les indicateurs de risque pour le pilotage des risques climatiques sont notamment les émissions de gaz à effet de serre directement générées (scope 1) et celles indirectement générées par l'achat d'énergie (scope 2). En outre, nous établissons le volume des émissions de gaz à effet de serre financées (scope 3) dans le portefeuille de crédit, concrètement les hypothèques et les crédits aux entreprises, ainsi que dans le portefeuille de placements.

Par ailleurs, des indicateurs appropriés pour la surveillance des risques physiques ainsi que des risques de transition sont recensés.

Dans la mesure du possible, les risques climatiques et ses effets pour Valiant sont quantifiés en vue d'élaborer des mesures visant à promouvoir des investissements et financements durables.

Vous trouverez davantage d'informations sur la durabilité dans le rapport de durabilité 2024. Le reporting climatique conforme aux TCFD figure aux pages 85 à 113. Les détails relatifs à la gestion des risques et les indicateurs susmentionnés sont décrits aux pages 28 à 32 et 108 à 109.

Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Surveillance des engagements de crédit

La surveillance des engagements de crédit se fait, selon la nature des garanties, par des mesures et instruments adaptés et selon une périodicité correspondant aux risques inhérents.

Pour les crédits d'exploitation commerciaux non couverts, des informations relatives à l'évolution financière de l'entreprise sont demandées aux clientes et clients chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de procéder à l'examen de solvabilité. Un système d'alerte précoce est par ailleurs mis en œuvre afin de déceler en temps utile les risques latents. De plus amples informations sur la surveillance des engagements de crédit figurent au paragraphe « Mesures d'atténuation des risques », page 125.

Détermination des corrections de valeur

L'examen de solvabilité des clientes et clients s'effectue à l'aide de modèles de rating spécifiques aux différents segments de clientèle, permettant d'évaluer les probabilités de défaillance de la clientèle. Valiant utilise le système de rating client Creditmaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Il s'agit avant tout, pour les particuliers, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité. L'évaluation repose prioritairement sur des facteurs quantitatifs. Pour la notation de la clientèle privée ainsi que pour les grandes entreprises clientes, des facteurs qualitatifs sont aussi pris en compte.

Parallèlement à l'examen de solvabilité des clientes et clients au moyen du système de notation de la clientèle, les sûretés déposées pour garantir les prêts sont périodiquement réévaluées et examinées. Pour les positions compromises nouvellement identifiées ou déjà connues, ainsi que pour les positions à haut risque, des corrections de valeur individuelles sont constituées sur la partie non couverte de la créance. De plus amples informations sur la constitution et la dissolution de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance figurent dans les principes d'établissement des comptes consolidés, page 115.

Créances compromises

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées à la valeur de liquidation des sûretés, et la diminution de valeur est, si nécessaire, couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Les valeurs estimées de réalisation sont escomptées à la date de clôture du bilan.

Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. De ce fait, les retards de paiement des intérêts et des amortissements sont aussi analysés et surveillés. Les intérêts arriérés et compromis sont directement comptabilisés dans les corrections de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits. Les corrections de valeur et provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes avec impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Commentaire sur l'évaluation des couvertures

Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes.

Crédits garantis par hypothèques

Dans le cas des crédits garantis par hypothèques, les couvertures par gage immobilier sont évaluées en fonction de l'affectation et du genre des objets. L'évaluation des propriétés d'habitation occupées par le propriétaire se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base de caractéristiques détaillées des immeubles. La valeur immobilière d'immeubles de rendement tels que des immeubles locatifs, de bureaux, commerciaux ou industriels est quant à elle déterminée sur la base de modèles de capitalisation. Ceux-ci tiennent compte des revenus durables tirés de l'objet pour déterminer la valeur de rendement en tant que paramètre déterminant. Si le maintien de l'engagement de crédit n'est plus assuré et que la créance est compromise, le bien est évalué à sa valeur de liquidation. Pour l'octroi de crédit, Valiant s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne ou, dans de rares cas, externe, et le prix d'achat ou le prix de revient.

Crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier

Valiant accorde des crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier dans toutes les formes usuelles dans les banques (compte courant, prêt, crédit à terme). Les crédits sont accordés en échange de la mise en gage de valeurs patrimoniales sous forme d'avoirs en compte, de titres courants sur le marché et liquides, de droits découlant de polices d'assurance, d'avoirs en comptes fiduciaires et d'autres valeurs patrimoniales nantissables. Pour couvrir les fluctuations de valeur des couvertures, des décotes sont appliquées sur les valeurs de marché afin de déterminer les valeurs d'avance.

Politique commerciale lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Des instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le portefeuille de négoce que dans le portefeuille bancaire.

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille de négoce sont des dérivés négociés avec des tiers pour couvrir les besoins de la clientèle et des swaps de devises utilisés à des fins non spéculatives dans le cadre de la gestion du bilan (Treasury).

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille bancaire servent exclusivement à la gestion des risques de variation des taux d'intérêt (« hedge accounting »). Les créances et engagements du portefeuille de banque (opérations de base) sensibles aux taux sont couverts par des dérivés sur taux (opérations de couverture). Une partie des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de banque (essentiellement les créances et engagements envers les clientes et clients ainsi que les créances hypothécaires) est regroupée par monnaie dans différentes fourchettes de contrainte de taux pour être couverte au moyen de « macro hedges » correspondants. Au stade auquel un instrument financier est classé comme une relation de couverture, la banque documente la relation entre instrument de couverture et opération de base couverte. Elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture et les méthodes relatives à l'efficacité (effective) de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est évaluée continuellement dans le cadre de tests d'efficacité, notamment en observant les performances mutuelles et leur corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est essentiellement considérée comme hautement efficace lorsque les critères suivants sont réunis :

- La couverture est considérée comme hautement efficace tant lors de la première application que sur sa durée.
- Les opérations de base et de couverture sont liées par une relation économique étroite.
- En ce qui concerne le risque couvert, les fluctuations de valeur de l'opération de base et de l'opération de couverture sont contraires.
- Les résultats effectifs de la couverture s'inscrivent dans une fourchette de 80 à 125 %.

Inefficacité

Dès qu'une opération de couverture ne remplit plus les critères de l'efficacité, elle est assimilée à une opération de négoce, et l'effet issu de la partie inefficace est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'exercice sous revue.

Organe de révision

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat durant l'exercice sous revue.

Autres données requises par la loi

Il n'existe aucune autre donnée requise par la loi n'ayant pas déjà été publiée dans les présents comptes consolidés.

Informations relatives au bilan

1. Opérations de financement de titres

Il n'existait aucune opération de financement de titres à la date de référence.

2. Couverture de créances et d'opérations hors bilan ainsi que créances compromises

	Nature des couvertures			Total en milliers de CHF	
	Couvertures hypothécaires en milliers de CHF	Autres couvertures en milliers de CHF	Sans couverture en milliers de CHF		
Prêts					
Créances sur la clientèle	337 374	628 924	582 233	1 548 531	
Créances hypothécaires	28 693 668		30 227	28 723 895	
Immeubles d'habitations	25 371 948		16 851	25 388 799	
Immeubles commerciaux	694 822		1 453	696 275	
Immeubles artisanaux et industriels	1 463 967		11 594	1 475 561	
Autres	1 162 931		329	1 163 260	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	29 031 042	628 924	612 460	30 272 426
	Exercice précédent	28 528 605	639 466	609 256	29 777 327
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	28 995 975	628 763	524 009	30 148 747
	Exercice précédent	28 498 197	639 268	539 478	29 676 943
Hors bilan					
Engagements conditionnels	7 975	18 279	108 790	135 044	
Engagements irrévocables	725 376		156 490	881 866	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			66 717	66 717	
Total du hors bilan	Exercice sous revue	733 351	18 279	331 997	1 083 627
	Exercice précédent	827 360	16 980	320 989	1 165 329

Créances compromises	Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur individuels en milliers de CHF
Année de référence	121 721	80 632	41 089	41 089
Année précédente	84 783	57 398	27 385	27 385

Le montant net des créances compromises a augmenté de CHF 13,7 millions en comparaison annuelle. Cette hausse s'explique par quelques positions dont la notation s'est détériorée. Aucune détérioration systématique de la situation globale n'a été constatée.

Les actifs sans rendement s'élevaient à CHF 64,9 millions (contre CHF 48,3 millions l'exercice précédent).

3. Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Actifs		
Opérations de négoce	10 226	14 782
Titres de participation	10 226	14 782
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total actifs	10 226	14 782

4. Instruments financiers dérivés

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Swaps				46 732		1 680 000
Instruments de taux	0	0	0	46 732	0	1 680 000
Contrats à terme	18 706	5 953	1 718 015			
Devises/métaux précieux	18 706	5 953	1 718 015	0	0	0
Options (exchange traded)						
Titres de participation/indices	0	0	0	0	0	0
Total dérivés	18 706	5 953	1 718 015	46 732	0	1 680 000
	Exercice précédent	2 999	22 463	990 564	104 937	0
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	Exercice sous revue	18 706	5 953	46 732		
	Exercice précédent	2 999	22 463	104 937		
Après prise en compte des contrats de netting				Valeurs de remplacement positives (cumulées) en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives (cumulées) en milliers de CHF	
Exercice sous revue				65 438	5 953	
Exercice précédent				107 936	22 463	

Selon les contreparties

	Instances centrales de clearing en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres clients en milliers de CHF
Valeurs de remplacement positives	0	64 217	1 221
Valeurs de remplacement négatives	0	5 159	794

Aucune compensation n'a été effectuée au bilan à la date de clôture.

	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Banques selon durée résiduelle			
Avec durée résiduelle jusqu'à 1 an	19 225	5 147	2 058 098
Avec durée résiduelle de plus de 1 an	44 992	12	1 242 878

5. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Titres de créance	2 267 240	1 086 840	2 335 891	1 079 355
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	2 267 240	1 086 840	2 335 891	1 079 355
Titres de participation	1 882	1 882	7 183	7 001
dont participations qualifiées ¹	88	88	210	210
Métaux précieux	85	83	85	83
Immeubles	1 334	500	1 334	500
Total immobilisations financières	2 270 541	1 089 305	2 344 493	1 086 939
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	2 266 740	1 086 340		

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

	De AAA à AA ⁻¹ De Aaa à Aa3 ²	De A+ à A ⁻¹ De A1 à A3 ²	De BBB+ à BBB ⁻¹ De Baa1 à Baa3 ²	De BB+ à B ⁻¹ De Ba1 à B3 ²	Inférieur à B ⁻¹ Inférieur à B3 ²	Sans notation	Total
	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Titres de créance à la valeur comptable	2 266 740	500					2 267 240

¹ Classement S&P, Fitch, ZKB

² Classement Moody's

La classification d'un titre est déterminée sur la base de l'examen de solvabilité des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Lorsqu'un titre est noté par plusieurs de ces agences, c'est la deuxième meilleure notation qui est retenue.

En l'absence de notation d'une de ces trois agences, la notation publiée par la Banque cantonale de Zurich est utilisée.

6. Participations non consolidées

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2023 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Corrections de valeur en milliers de CHF	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/ reprises d'amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2024 en milliers de CHF
Participations évaluées selon la mise en équivalence	181 281		181 281					1 764	183 045
sans valeur boursière	181 281		181 281					1 764	183 045
Autres participations non consolidées	66 736	-3 050	63 686		13 321				77 007
sans valeur boursière	66 736	-3 050	63 686		13 321				77 007
Total des participations non consolidées	248 017	-3 050	244 967	0	13 321	0	0	1 764	260 052

7. Entreprises dans lesquelles le groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations entièrement consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153800	100,00	100,00
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2000	100,00	100,00

Participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Évaluation selon la méthode de la mise en équivalence	Évaluation selon la valeur d'acquisition
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	100.00	100.00		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18.69	18.69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	49.97	49.97	x	
Entris Holding SA, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58.84	58.84	x	
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40.00	40.00		x
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7.96	7.96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 200 000	9.92	9.92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0.33	0.33		x
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100.00	100.00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98.00	98.00		x
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98.00	98.00		x

Participations indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Viseca Payment Services SA, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8.24	8.24

¹ Participation dans le groupe bancaire Entris

AgentSelly SA est une start-up proposant la vente de biens immobiliers comme un service de A à Z. Valiant détient 100 % d'AgentSelly SA. Étant donné que la participation n'est pas significative pour les rapports financiers ni pour la situation de risque du groupe Valiant, il est renoncé à la consolidation. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

En dépit d'une part au capital de 58,84 %, la participation dans Entris Holding SA est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, car :

- Certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée des deux tiers selon le pacte d'actionnaires d'Entris. Il s'agit essentiellement de dispositions relatives à la gestion et de mandats stratégiques du pool d'actionnaires.
- Les représentants de Valiant ne disposent pas d'une majorité au conseil d'administration d'Entris Holding SA et/ou des sociétés du groupe Entris.
- Le groupe Entris résulte d'une collaboration entre toutes les banques Entris.

N'étant pas significative, Gerag Gewerberevisions SA est évaluée selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

ValFinance SA est une entreprise inactive dont les capitaux propres sont négligeables du point de vue du groupe. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ont été fondées spécifiquement et exclusivement en rapport avec l'émission de Covered Bonds (tableau 15). Elles font office de garantes des Covered Bonds émises par la Banque Valiant SA. Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ne sont pas significatives, s'agissant du total du bilan comme du compte de résultat. C'est pourquoi elles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 millions.

8. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2023 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2024 en milliers de CHF
Immeubles	180 697	-106 359	74 338		1 290	-109	-7 924	67 595
Immeubles à l'usage de la banque ¹	154 007	-89 177	64 830		1 290		-7 561	58 559
Autres immeubles	26 690	-17 182	9 508			-109	-363	9 036
Autres immobilisations corporelles	25 149	-12 958	12 191		10 298	-31	-10 051	12 407
Total des immobilisations corporelles	205 846	-119 317	86 529	0	11 588	-140	-17 975	80 002

¹ Y compris les installations dans des immeubles loués

Aucun engagement ne résulte de futures primes de leasing opérationnel. Certains contrats de location pour des locaux professionnels (succursales) d'une durée résiduelle supérieure à un an ne sont pas considérés comme du leasing opérationnel.

9. Valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2023 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2024 en milliers de CHF
Autres valeurs immatérielles				1 868	-1 868	0
Total des valeurs immatérielles	0	0	0	1 868	-1 868	0

10. Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Compte de compensation			206 076	281 263
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	2 020	1 852		
Impôts indirects	6 244	2 824	21 556	17 402
Résultats sur les cours avant aliénations d'immobilisations financières	16 765	21 856	7 465	11 414
Divers	3 338	6 061	794	1 587
Total autres actifs et autres passifs	28 367	32 593	235 891	311 666

11. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	Montant de la créance ou valeur comptable		Engagements effectifs	
	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Liquidités (compte de garantie Esisuisse)	78 245	75 045		
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	9 316 579	8 745 863	7 114 100	6 342 300
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées pour Covered Bonds	3 600	1 600		
Créances cédées envers la clientèle pour une facilité de refinancement COVID-19	61 731	101 451	61 900	98 900
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour Covered Bonds	4 643 879	4 357 292	2 828 000	2 928 000
Créances sur les banques	3 260	10 460		
Actifs mis en gage	14 107 294	13 291 711	10 004 000	9 369 200

12. Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi qu'instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding		
Engagements	9 156	19 311
Total des engagements	9 156	19 311

La caisse de pension de Valiant Holding ne détient aucun droit de participation dans Valiant Holding SA.

13. Situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)	Valeur nominale 31.12.2024 en milliers de CHF	Renonciation d'utilisation 31.12.2024 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2024 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2023 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2024 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2023 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding	2020		2020	1 852	-168	

Les réserves de cotisations de l'employeur correspondent à la valeur nominale selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elles sont inscrites au bilan sous autres actifs. La valeur nominale des réserves de cotisations de l'employeur n'est pas escomptée. Les réserves de cotisations de l'employeur n'ont pas été rémunérées.

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent/insuffisance de couverture 31.12.2024 en milliers de CHF ¹	Part économique de Valiant au 31.12.2024 en milliers de CHF	Part économique de Valiant au 31.12.2023 en milliers de CHF	Modification de la part économique par rapport à l'année précédente en milliers de CHF	Cotisations payées pour l'année de référence en milliers de CHF	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2024 en milliers de CHF	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2023 en milliers de CHF
Fondation collective avenirplus.ch	p.m.				1 231	1 231	996
Plans de prévoyance avec excédent	28 381				10 755	10 621	20 388
Plans de prévoyance avec insuffisance							

¹ Non audité

À la fin de l'exercice sous revue, le degré de couverture provisoire de la caisse de pension de Valiant Holding s'élevait à 108,0% pour un taux technique de 1,50% (contre 1,50% l'exercice précédent). La réserve de fluctuation de valeur s'établit à CHF 37,3 millions. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur n'étant pas atteinte, il n'y a aucun avantage économique. Le conseil d'administration considère que malgré l'excédent de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 26, aucun engagement économique ne s'impose pour l'instant pour l'employeur ; ce montant doit être utilisé pour les assuré-e-s.

Les membres du comité de direction et de la direction sont également affilié-e-s à une caisse complémentaire (fondation collective avenirplus.ch). Le degré de couverture n'est pas encore connu au moment de la publication du rapport de gestion. Il s'élevait à 108,5% au 31.12.2023. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée à l'institution de prévoyance collective IGP-Personalvorsorge-Stiftung. Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou engagement futur.

La présentation des comptes de la caisse de pension de Valiant Holding et d'IGP-Personalvorsorge-Stiftung est conforme aux prescriptions des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement de la part de l'employeur.

14. Produits structurés émis

Il n'y a aucune position en produits structurés émis par la banque elle-même.

15. Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

Emprunteur		Taux d'intérêt	Année d'émission	Date de résiliation anticipée	Échéances	Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	1.125	2024	aucune	08.07.2025	20000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	1.000	2024	aucune	28.08.2025	100000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2019	aucune	31.10.2025	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2021	aucune	20.01.2026	270000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.200	2019	aucune	29.01.2027	303000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.375	2017	aucune	06.12.2027	250000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	1.850	2023	aucune	31.05.2028	180000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2019	aucune	31.07.2029	400000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.100	2021	aucune	29.11.2030	215000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.100	2021	aucune	07.05.2031	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	1.550	2024	aucune	23.04.2032	400000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.125	2019	aucune	04.12.2034	310000
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	Non subordonné	1.176 ¹				7114100
Total						9942100

¹ Valeur moyenne

Les Covered Bonds émis sont garantis par des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires sont alors cédées aux garantes des Covered Bonds, respectivement Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA. Pour de plus amples informations, se référer au prospectus d'émission.

	Échéance 2025 en milliers de CHF	Échéance 2026 en milliers de CHF	Échéance 2027 en milliers de CHF	Échéance 2028 en milliers de CHF	Échéance 2029 en milliers de CHF	Échéance >2029 en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Emprunts obligataires	310000	270000	553000	180000	400000	1 115 000	2 828 000
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	505 300	760 100	465 100	393 400	353 400	4 636 800	7 114 100
Total	815 300	1 030 100	1 018 100	573 400	753 400	5 751 800	9 942 100

16. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	31.12.2023 en milliers de CHF	Utilisations conformes au but en milliers de CHF	Constitution corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance en milliers de CHF	Reclassifica- tions en milliers de CHF	Intérêts en souffrance, recouvrements en milliers de CHF	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolutions par le compte de résultat en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	1 820					28	-10	1 838
Provisions pour engagements de prévoyance								0
Provisions pour risques de défaillance	14 345		47	-3 350				11 042
Provisions de restructurations ¹	8 169	-2 680					-1 544	3 945
Autres provisions ²	3 553	-142				545	-370	3 586
Total des provisions	27 887	-2 822	47	-3 350	0	573	-1 924	20 411
Réserves pour risques bancaires généraux³	109 786					46 000		155 786
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	27 384	-2 251		9 356	1 825	11 889	-7 114	41 089
Corrections de valeur pour les risques latents	73 000	-12	7 552	-6 006		19 906	-11 850	82 590
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	100 384	-2 263	7 552	3 350	1 825	31 795	-18 964	123 679

¹ Provision pour l'achèvement des travaux entamés dans le cadre du projet zone clients et de la stratégie 2020-2024

² Provisions pour risques juridiques, pour les rémunérations variables et pour la mise en oeuvre de projets stratégiques

³ 0,5 million de francs non imposé (exercice précédent : 0,5 million de francs)

⁴ Au cours de l'exercice sous revue, des corrections de valeur pour risques inhérents ont été constituées pour un montant de CHF 7,6 millions de francs, selon une approche basée sur le portefeuille. La comptabilisation a été effectuée à la charge des réserves issues du bénéfice. La constitution de ces corrections de valeur s'effectue jusqu'à fin 2025 ; le montant à constituer est évalué à CHF 35,8 millions de francs.

17. Capital social

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les informations relatives au capital social, se référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

18. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés durant l'exercice sous revue à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'au personnel

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 077	4 290	358	358
Membres du comité de direction	6 125	4 184	538	349
Membres de direction	9 437	6 732	829	562
Total	19 639	15 206	1 725	1 269

Les membres du conseil d'administration ont reçu 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif

aux rémunérations aux pages 81 à 104). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour le personnel. Il n'existe pas de programme d'option.

19. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Sociétés du groupe ¹	13 605	8 561	6 527	3 218
Affaires d'organes ²	2 862	2 863	2 267	2 019
Autres parties liées ³	4 094 403	4 648 701	1 325	1 434

¹ ValFinance SA, AgentSelly SA, Valiant Hypothèques SA, Valiant Garantie SA

² Membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Valiant Holding SA

³ Entris Holding SA, y compris Entris Banking SA

Il existe des opérations hors bilan avec des personnes proches qui s'élèvent à CHF 78,0 millions. Les transactions (opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient des conditions spéciales usuelles du secteur. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans le rapport relatif aux rémunérations aux pages 96 à 99.

20. Participants significatifs

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les données des participations principales, se référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

21. Propres parts du capital

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2024		0
+ Achats	106.08	29 817
- Ventes	101.40	-10 178
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	104.58	-19 639
Propres actions nominatives au 31.12.2024		0

Durant la période sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,08 million, imputée aux réserves issues du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés n'ont impliqué aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales et sociétés liées ne détiennent aucun instrument de capital propre de Valiant Holding SA. Il n'y a aucune propre part du capital réservée.

22. Participations des organes et rapport relatif aux rémunérations

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Les informations qui sont à publier conformément aux dispositions légales sont présentées dans le rapport relatif aux rémunérations. Il est par ailleurs fait référence au tableau 18 de l'annexe des comptes annuels de Valiant Holding SA.

23. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Échéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Échéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Échéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Échéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
Liquidités	4081166	78245						4159411	
Créances sur les banques	43768	10621						54389	
Créances sur la clientèle	5942	600006	169176	182638	400071	113393		1471226	
Créances hypothécaires	5316	4090760	1553614	2831778	13889468	6306585		28677521	
Opérations de négoce	10226							10226	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	65438							65438	
Immobilisations financières	1967		12529	203692	959111	1091908	1334	2270541	
Total	Exercice sous revue 4213823	4779632	1735319	3218108	15248650	7511886	1334	36708752	
	Exercice précédent	4836949	5556093	1306958	2595838	13448931	7930973	500	35676242
Engagements envers les banques	72355	61900	1284914	210000				1629169	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	9559762	8809762	2715495	1051256	29325	250		22165850	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5953							5953	
Obligations de caisse			14201	81846	125585	14695		236327	
Emprunts et prêts des lettres de gage			171800	643500	3375000	5751800		9942100	
Total	Exercice sous revue 9638070	8871662	4186410	1986602	3529910	5766745	0	33979399	
	Exercice précédent	9805117	9377271	3297557	2058240	3184575	5271068	0	32993828

24. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2024		31.12.2023	
	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF
Actifs				
Liquidités	4 158 059	1 352	4 725 757	890
Créances sur les banques	38 208	16 181	33 924	26 705
Créances sur la clientèle	1 467 151	4 075	1 472 278	4 229
Créances hypothécaires	28 677 521		28 200 436	
Opérations de négoce	10 226		14 782	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	65 438		107 936	
Immobilisations financières	1 716 280	554 261	1 007 602	81 703
Comptes de régularisation	46 555		40 094	
Participations non consolidées	260 052		244 967	
Immobilisations corporelles	80 002		86 529	
Valeurs immatérielles	0		0	
Autres actifs	28 367		32 593	
Total des actifs	36 547 859	575 869	35 966 898	113 527
Passifs				
Engagements envers les banques	519 405	1 109 764	613 229	867 359
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 921 874	243 976	21 896 912	127 345
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5 953		22 463	
Obligations de caisse	236 327		196 220	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	9 942 100		9 270 300	
Comptes de régularisation	210 615		171 531	
Autres passifs	235 891		311 666	
Provisions	20 411		27 887	
Réserves pour risques bancaires généraux	155 786		109 786	
Capital social	7 896		7 896	
Réserve légale issue du capital	592 555		592 582	
Réserve légale issue du bénéfice	1 770 792		1 720 994	
Bénéfice consolidé	150 383		144 255	
Total des passifs	35 769 988	1 353 740	35 085 721	994 704

25. Actifs par pays ou par groupe de pays

Les actifs étrangers concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est renoncé à une répartition des actifs par pays et par groupe de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

26. Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par solvabilité des groupes de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

27. Bilan selon les monnaies les plus importantes pour la banque

Actifs	CHF en milliers de CHF	EUR en milliers de CHF	USD en milliers de CHF	Divers en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	4 152 442	6 198	548	223	4 159 411
Créances sur les banques	18 163	4 443	6 970	24 813	54 389
Créances sur la clientèle	1 396 685	65 781	8 672	88	1 471 226
Créances hypothécaires	28 677 521				28 677 521
Opérations de négoce	10 226				10 226
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	65 438				65 438
Immobilisations financières	1 773 196	497 260		85	2 270 541
Comptes de régularisation actifs	46 555				46 555
Participations non consolidées	260 052				260 052
Immobilisations corporelles	80 002				80 002
Valeurs immatérielles					0
Autres actifs	28 328	30		9	28 367
Total des actifs bilantaires	36 508 608	573 712	16 190	25 218	37 123 728
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	574 647	680 976	407 280	55 112	1 718 015
Total des actifs	37 083 255	1 254 688	423 470	80 330	38 841 743
Passifs					
Engagements envers les banques	989 862	328 320	310 844	143	1 629 169
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 648 460	364 549	95 883	56 958	22 165 850
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5 953				5 953
Obligations de caisse	236 327				236 327
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	9 942 100				9 942 100
Comptes de régularisation passifs	210 615				210 615
Autres passifs	235 841	37	8	5	235 891
Provisions	20 411				20 411
Réserves pour risques bancaires généraux	155 786				155 786
Capital social	7 896				7 896
Réserve légale issue du capital	592 555				592 555
Réserve légale issue du bénéfice	1 770 792				1 770 792
Bénéfice consolidé	150 383				150 383
Total des passifs bilantaires	35 966 981	692 906	406 735	57 106	37 123 728
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1 091 007	575 308	16 478	22 469	1 705 262
Total des passifs	37 057 988	1 268 214	423 213	79 575	38 828 990
Position nette par monnaie	25 267	-13 526	257	755	12 753

Informations se rapportant aux opérations hors bilan

28. Engagements et créances conditionnels

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Engagements de couverture de crédit et similaires	17 808	21 884
Garanties de prestation de garantie et similaires	62 537	66 730
Autres engagements conditionnels	54 699	55 523
Total des engagements conditionnels	135 044	144 137

Il n'existe pas de créances conditionnelles.

Le groupe Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques Entris et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, il n'existe aucun indice au sein du groupe Entris suggérant qu'il ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations.

En tant qu'émettrice de la Debit Mastercard® et de cartes de crédit, Valiant fait partie du système de cartes Mastercard et Visa. En cas de défaut de l'un des émetteurs du système de cartes, tous les émetteurs sont en principe solidairement responsables, à hauteur, proportionnellement, de leur volume de transactions par rapport au volume total du système. Même en cas de défaut d'un grand émetteur, Valiant estime que son préjudice serait négligeable.

29. Crédits par engagement

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Total crédits par engagement	0	0

30. Opérations fiduciaires

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	25 646	26 437
Total des opérations fiduciaires	25 646	26 437

31. Patrimoine géré

Le seuil à partir duquel une répartition du patrimoine géré est requise n'a pas été dépassé. Il est donc renoncé à la présentation correspondante.

Informations sur le compte de résultat

32. Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Répartition du résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activités		
Opérations de négoce avec clients	48 315	38 435
Autres opérations de négoce	2 137	1 839
Résultat des opérations de négoce¹	50 452	40 274
Répartition du résultat des opérations de négoce selon le risque		
Titres	813	632
Devises	47 723	38 223
Matières premières/métaux précieux	1 916	1 419
Résultat des opérations de négoce¹	50 452	40 274

¹ L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Produit de refinancement dans la position produit des intérêts et des escomptes et intérêts négatifs significatifs

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Intérêts négatifs		
Intérêts négatifs sur les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)		
Intérêts négatifs sur les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)		21

Le produit des intérêts et des escomptes ne bénéficie du crédit d'aucun coût de refinancement pour les opérations de négoce.

34. Charges de personnel

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	134 550	130 569
dont charges en lien avec les rémunérations basées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	2 054	1 512
Prestations sociales	21 971	31 310
Autres frais de personnel	5 030	988
Total des charges de personnel	161 551	162 867

35. Autres charges d'exploitation

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Coût des locaux	16 877	16 543
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	77 392	72 112
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	3 481	3 302
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a, ch. 2, CO)	908	804
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel, prestations liées aux audits comprises	900	743
dont pour d'autres prestations de service	8	61
Autres charges d'exploitation	39 794	34 558
Total des charges d'exploitation	138 452	127 319

36. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	509	2 290
Autres postes	162	14
Total des produits extraordinaires	671	2 304
Charges extraordinaires		
Autres postes	6	6
Total des charges extraordinaires	6	6

Aucune perte significative n'est survenue durant l'exercice sous revue. De plus, aucune dissolution de réserves pour risques bancaires généraux n'a eu lieu. Nous renvoyons au tableau 16 pour les éventuelles dissolutions de corrections de valeur et provisions libérées.

37. Revalorisation de participations et immobilisations corporelles jusqu'à la valeur d'acquisition au maximum

Aucune revalorisation n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

38. Répartition du résultat opérationnel entre Suisse et étranger selon le principe des sites d'exploitation

Valiant n'a pas de sites d'exploitation à l'étranger.

39. Impôts courants et latents et indication du taux d'imposition

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Charges relatives aux impôts affectant le revenu et le capital	37 638	40 260
dont charges relatives aux impôts courants	40 201	42 362
dont constitution/dissolution de régularisations	-2 563	-2 102
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	18	37
Total impôts	37 656	40 297

Le taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel s'élevait en 2024 à 16,1 % (contre 17,4 % l'exercice précédent).

40. Résultat par droit de participation

	2024	2023
Bénéfice du groupe par action ¹ (en CHF)	9.52	9.13
Nombre moyen d'actions en circulation	15 792 461	15 792 461

¹ Le bénéfice du groupe par action correspond au bénéfice du groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation. Il n'existe pas d'éléments dilutifs.

Rapport de l'organe de révision du groupe



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA et ses filiales (« le groupe »), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

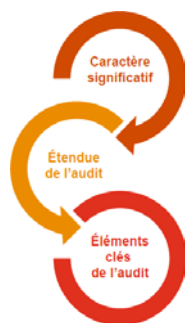
Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 109 à 154) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 9.4 millions

Nous avons finalisé les travaux d'audit des trois sociétés du groupe entièrement consolidées. Les comptes consolidés 2024 d'Entris Holding SA sont audités par PricewaterhouseCoopers SA depuis cette année. Cette participation est comptabilisée dans les comptes consolidés du groupe Valiant selon la méthode de la mise en équivalence.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Évaluation des créances clients

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, 6005 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 9.4 millions
Point de référence	Résultat avant impôts consolidé
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 940'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Etendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Nous avons défini notre approche d'audit des comptes consolidés en tenant compte des travaux d'audit dans les trois sociétés affiliées consolidées. L'audit de la consolidation, de la publication et présentation des comptes consolidés ainsi que l'audit de tous les trois sociétés affiliées ont été effectués par nous en tant qu'auditeur du groupe. Nous avons assuré que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Nous considérons l'évaluation des créances clients comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de l'évaluation de l'ampleur et du montant de la correction de valeur pour les risques de défaillance.	Notre approche d'audit contenait en premier lieu des tests fonctionnels des contrôles internes en matière de créances clients de la banque consolidé. Ainsi nous avons évalué les contrôles clés et vérifié leur bonne exécution par sondage. Ceci nous a permis de constituer une base pour évaluer si les directives du Conseil d'administration sont appliquées. Là où d'importantes marges d'appréciation ont été constatées (p. ex. lors de l'estimation des résultats futurs des clients entreprises ou des immeubles), nous avons également procédé, dans le cadre des contrôles de substance, à une appréciation critique propre.



Au 31 décembre 2024 les créances clients s'inscrivent à CHF 30.1 milliards et représentent 81.2% du total du bilan. Ils se composent des créances sur la clientèle de CHF 1.5 milliards et des créances hypothécaires de CHF 28.7 milliards. Les créances clients sont présentées net, moins la correction de valeur pour risques de défaillance de CHF 123.7 millions.

La direction juge au cas par cas, sur la base de différents facteurs importants au niveau des banques, si une variation négative entraîne une dépréciation de la créance. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions cadres économiques locales, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'emprunteur, l'affectation du modèle d'entreprise ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation de la valeur intrinsèque des garanties, qui ne se base pas sur une valeur marchande observable (p. ex. immeubles), est soumise à une importante marge d'appréciation.

Pour ce qui est des principes régissant les comptes consolidés, les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur, ainsi que pour l'évaluation des cou-vertures, prière de se reporter à la page 115 (Principes d'établissement des comptes consolidés et d'évaluation pour les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires ainsi que les corrections de valeur pour risques de défaillance), à la page 134 (Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur), ainsi qu'à la page 135 (Évaluation des couvertures) en annexe des comptes consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Nos tests fonctionnels comprenaient notamment la vérification des notations et du calcul de la capacité financière ainsi que l'évaluation des garanties, la vérification du versement de crédit et le contrôle de clôture des dossiers, la vérification des correctifs de valeur mis en œuvre et le calcul des valeurs de liquidation ainsi que la vérification du traitement des listes de surveillance des crédits et des rapports correspondants. Nos contrôles de substance détaillés comprenaient en particulier des contrôles de la solvabilité par sondage.

Nous avons procédé à une évaluation de l'approche utilisée pour déterminer et constituer des provisions pour risques de crédit inhérents. Ce faisant, nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fonde le calcul et vérifié leur cohérence d'application.

Dans le cadre de notre audit final nous avons actualisé les résultats émanant des examens de contrôle et des contrôles de substance détaillée. En plus nous avons vérifié le traitement correct des évaluations réalisées concernant la valeur intrinsèque des créances clients dans les comptes consolidés.

La combinaison de nos tests fonctionnels et de nos procédures d'audit par sondage nous a fourni une assurance d'audit suffisante pour évaluer les créances clients.

Les hypothèses utilisées se sont avérées appropriées et conformes à nos attentes.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.



Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Romer', written over a light blue horizontal line.

Thomas Romer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Mazzucca', written over a light blue horizontal line.

Dario Mazzucca
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 21 mars 2025

Publication des fonds propres et des liquidités

	a	c	e
Fonds propres pris en compte (en milliers de CHF)	31.12.2024	30.06.2024	31.12.2023
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 580 958	2 503 983	2 483 795
2 Fonds propres de base (tier1)	2 580 958	2 503 983	2 483 795
3 Fonds propres totaux	2 583 186	2 505 204	2 484 583
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (en milliers de CHF)			
4 RWA	15 653 408	15 553 014	15 268 390
4a Exigences minimales de fonds propres (en milliers de CHF)	1 252 273	1 244 241	1 221 471
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
5 Ratio CET1 (en %)	16,49	16,10	16,27
6 Ratio de fonds propres de base (en %)	16,49	16,10	16,27
7 Ratio de fonds propres globaux (en %)	16,50	16,11	16,27
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (en %)	2,50	2,50	2,50
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (en %)	0,00	0,00	0,00
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (en %)	2,50	2,50	2,50
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (en %)	8,50	8,11	8,27
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (en %)	4,00	4,00	4,00
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (en %)	1,54	1,55	1,55
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,34	9,35	9,35
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11,14	11,15	11,15
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,54	13,55	13,55
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (en milliers de CHF)	38 916 287	38 413 875	38 174 275
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,63	6,52	6,51

	a	b	c	d	e
Ratio de liquidités (LCR)	31.12.2024	30.09.2024	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (en milliers de CHF)	5 393 399	5 339 696	5 503 842	5 368 338	5 335 663
16 Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (en milliers de CHF)	4 063 492	3 744 384	4 018 130	3 980 543	3 944 614
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	133	143	137	135	135

	a	c	e
Ratio de financement (NSFR)	31.12.2024	30.06.2024	31.12.2023
18 Refinancement disponible stable (en CHF)	29 622 265	29 469 169	28 664 209
19 Refinancement stable nécessaire (en CHF)	25 860 411	25 863 103	25 563 438
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	115	114	112

La publication intégrale pour le groupe Valiant, conformément à la circulaire FINMA 2016/1, est disponible sur le site Internet de Valiant, sous le lien suivant : valiant.ch/resultats.

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

Bilan

	Annexe	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Actifs					
Liquidités	2	41 502	26 127	15 375	58,8
Actifs détenus à court terme en titres	15	10 226	14 782	-4 556	-30,8
Total des liquidités et des actifs détenus à court terme en titres		51 728	40 909	10 819	26,4
Autres créances à court terme		177	81	96	118,5
Actifs de régularisation		140 233	150 079	-9 846	-6,6
dont envers les entreprises affiliées		140 233	150 079	-9 846	-6,6
Total de l'actif circulant		192 138	191 069	1 069	0,6
Immobilisations financières	2	954	954	0	0,0
Participations	2, 5	1 221 609	1 221 609	0	0,0
Total de l'actif immobilisé		1 222 563	1 222 563	0	0,0
Total des actifs		1 414 701	1 413 632	1 069	0,1
Passifs					
Autres dettes à court terme		242	229	13	5,7
Passifs de régularisation		1 326	1 411	-85	-6,0
dont envers les entreprises affiliées		0	0	0	n/a
Total capitaux étrangers à court terme		1 568	1 640	-72	-4,4
Engagements envers les banques		150 000	200 000	-50 000	-25,0
dont envers les entreprises affiliées		150 000	200 000	-50 000	-25,0
Provisions		0	0	0	n/a
Total capitaux étrangers à long terme		150 000	200 000	-50 000	-25,0
Total des fonds étrangers		151 568	201 640	-50 072	-24,8
Capital social	16	7 896	7 896	0	0,0
Réserve légale issue du capital		1 523	1 550	-27	-1,7
dont réserves d'apports en capital		70	70	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice		711 846	711 846	0	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice		403 841	342 693	61 148	17,8
Bénéfice au bilan		138 027	148 007	-9 980	-6,7
dont bénéfice reporté		1	0	1	n/a
dont bénéfice de l'exercice		138 026	148 007	-9 981	-6,7
Propres parts du capital	6	0	0	0	n/a
Total des fonds propres		1 263 133	1 211 992	51 141	4,2
Total des passifs		1 414 701	1 413 632	1 069	0,1

Compte de résultat

		2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Recettes des prestations	Annexe				
Frais de gestion		3 239	3 058	181	5,9
Recettes des prestations		3 239	3 058	181	5,9
Charges d'exploitation					
Charges salariales, assurances sociales et autres frais de personnel		-3 066	-2 683	-383	14,3
Charges de personnel		-3 066	-2 683	-383	14,3
Autres charges d'exploitation		-1 788	-1 981	193	-9,7
Autres charges d'exploitation		-1 788	-1 981	193	-9,7
Provisions		0	0	0	n/a
Amortissements et corrections de valeur		0	0	0	n/a
Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts		-1 615	-1 606	-9	0,6
Résultat financier					
Produit des participations	19	140 000	150 000	-10 000	-6,7
Charges d'intérêts		-513	-838	325	-38,8
dont envers les entreprises affiliées		-513	-838	325	-38,8
Produit des intérêts		236	159	77	48,4
Autres produits financiers		2 409	3 944	-1 535	-38,9
dont bénéfice des aliénations d'immobilisations		-	0	0	n/a
Autres charges financières		-2 119	-3 457	1 338	-38,7
Résultat financier		140 013	149 808	-9 795	-6,5
Résultat d'exploitation avant résultat extraordinaire et impôts		138 398	148 202	-9 804	-6,6
Produits extraordinaires	13	0	0	0	n/a
Charges extraordinaires	13	0	0	0	n/a
Résultat extraordinaire		0	0	0	n/a
Résultat d'exploitation avant impôts		138 398	148 202	-9 804	-6,6
Impôts		-372	-195	-177	90,8
Bénéfice de l'exercice		138 026	148 007	-9 981	-6,7

Annexe aux comptes annuels

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional. Vous trouverez le rapport annuel détaillé aux pages 13 à 44.

1. Indications relatives aux principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier celles de l'article relatif à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes appliqués sont conformes à la loi. Les actifs détenus à court terme en titres qui sont portés au bilan dans les liquidités sont évalués à la valeur de marché. Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Les adaptations de valeur en résultant ont lieu par le biais des « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Les participations sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition, et leur valeur intrinsèque est contrôlée au minimum une fois par an. Par ailleurs, il n'y a aucune particularité relative à la comptabilisation au bilan nécessitant une présentation distincte. Les propres parts de capital acquises durant l'année comptable 2024 ont été utilisées pour des rémunérations liées aux actions. Le montant résiduel a été vendu. Le revenu a été comptabilisé dans la réserve légale issue du capital, sans impact sur le compte de résultat. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il est renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel. Par ailleurs, il n'est pas établi d'états financiers selon une norme reconnue au sens de l'art. 962, al. 3, CO.

2. Indications et précisions relatives aux positions du bilan et au compte de résultat

Les immobilisations financières de CHF 1,0 million (contre CHF 1,0 million l'exercice précédent) sont exclusivement des actions de sociétés suisses. Les participations de CHF 1222 millions (contre CHF 1222 millions l'exercice précédent) comprennent les positions citées au point 5. Les liquidités sont placées auprès de la Banque Valiant SA, une filiale à 100 % de Valiant Holding SA.

3. Dissolution nette de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été dissoute.

4. Nombre de collaboratrices et collaborateurs

Au sein de Valiant Holding SA, 3,0 équivalents temps plein (contre 3,0 équivalents temps plein l'exercice précédent) sont occupés.

5. Participations directes et indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Participation directe	Participation indirecte
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	100,00	100,00		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	49,97	49,97		x
Entris Holding SA, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84		x
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 200 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance AG, Berne	Services financiers	100	100,00	100,00	x	
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00	x	
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00	x	
Viseca Payment Services SA, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24		x

¹ Participation dans le groupe bancaire Entris

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 millions.

6. Propres parts

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2024		0
+ Achats	106.08	29817
- Ventes	101.40	-10178
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	104.58	-19639
Propres actions nominatives au 31.12.2024		0

Les propres parts du capital ont été cédées ou vendues au cours du jour durant l'exercice sous revue. L'ensemble des propres parts du capital ayant été vendues, aucune compensation passive n'a été nécessaire au 31 décembre 2024.

7. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Il n'existe pas de dette résultant d'opérations de crédit-bail (leasing) n'arrivant à échéance, ni ne pouvant être dénoncée au cours des douze mois qui suivent la date de clôture du bilan.

8. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

9. Montant total des sûretés constituées pour des dettes en faveur de tiers

Il n'existe aucune sûreté constituée pour des dettes en faveur de tiers.

10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

Il n'existe pas d'actif engagé en garantie des dettes de l'entreprise et d'actifs grevés d'une réserve de propriété.

11. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élèvent à CHF 0,1 million (contre CHF 0,1 million l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe.

12. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'au personnel durant l'exercice sous revue

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4077	4290	358	358
Membres du comité de direction	1822	1388	160	116
Membres de direction	268	201	24	17
Total	6167	5879	542	491

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations, aux pages 81 à 104). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour le personnel. Il n'existe pas de programme d'option.

13. Explications relatives aux positions extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	2024 en milliers de CHF	2023 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Autres postes	0	0
Total des produits extraordinaires	0	0
Charges extraordinaires		
Autres postes	0	0
Total des charges extraordinaires	0	0

14. Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant Holding SA au cours de l'année écoulée.

15. Évaluation des actifs aux valeurs de marché/boursières

Les actifs détenus à court terme en titres sont évalués à la valeur de marché.

16. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

UBS Fund Management (Switzerland) AG indiquait posséder une participation de 10,26 % dans Valiant Holding SA le 9 mai 2024.

Swisscanto Directions de Fonds SA indiquait posséder une participation de 4,99 % dans Valiant Holding SA le 14 juin 2023.

17. Renseignements concernant l'évaluation des risques

L'évaluation des risques de Valiant Holding SA s'effectue conjointement avec l'évaluation des risques de la Banque Valiant SA au niveau de l'ensemble du groupe. Les renseignements sur l'évaluation des risques sont fournis dans l'annexe des comptes consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques », aux pages 122 à 133.

18. Créances et engagements envers les parties liées

	31.12.2024 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Créances et engagements envers des participants directs ou indirects et des organes		
Engagements envers des participants directs	242	229
Créances et engagements envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue		
Créances sur des sociétés affiliées	181 735	176 205
Engagements sur des sociétés affiliées	150 000	200 000

Le conseil d'administration statue sur la rémunération variable après la date de clôture du bilan. Aucune délimitation pour bonus n'est donc comptabilisée sous les engagements envers les organes.

19. Distributions de dividendes des sociétés affiliées

La date de clôture du bilan pour Valiant Holding SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées est le 31 décembre. Valiant Holding SA tient compte, à titre provisoire, des dividendes versés par les sociétés affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et tranché sur la question des versements de dividendes.

Proposition de répartition du bénéfice

	2024 en CHF	2023 en CHF
Bénéfice de l'exercice	138 025 693.41	148 007 140.47
Report de bénéfice	659.91	54.94
Bénéfice au bilan	138 026 353.32	148 007 195.41
Proposition du conseil d'administration		
Total à disposition de l'assemblée générale	138 026 353.32	148 007 195.41
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	-46 430 000.00	-61 148 000.00
Versement du dividende	-91 596 273.80	-86 858 535.50
Report du bénéfice à compte nouveau	79.52	659.91

Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Valiant Holding SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

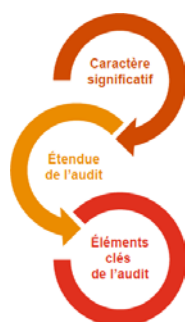
Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 161 à 168) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 5.66 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Evaluation des participations

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, 6005 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5.66 millions
Point de référence	Total des actifs
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs de référence pour déterminer l'importance relative. Selon notre appréciation, il représente une norme pour les considérations de matérialité des sociétés holding.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 566'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Evaluation des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des participations comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de la valorisation des participations.</p> <p>Au 31 décembre 2024 les participations dans la Banque Valiant SA et autres filiales, s'élèvent à CHF 1.2 milliards et représentent 86.4% du total du bilan. Un correctif de valeur de cette position aurait des répercussions importantes sur les capitaux propres de Valiant Holding SA. La valeur intrinsèque des participations dépend des résultats futurs des filiales, notamment de Banque Valiant SA. Certaines marges d'appréciation existent quant à la détermination des hypothèses concernant les résultats futurs.</p> <p>Pour ce qui est des principes d'établissement du bilan et d'évaluation ainsi que des données relatives aux participations, prière de se reporter aux pages 163 et 164 en annexe des états financiers.</p>	<p>Dans notre approche d'audit nous avons examiné comment la Direction a procédé à des tests de dépréciation concernant les participations les plus importantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> comparé les résultats actuels de toutes les sociétés avec les budgets correspondants dans le but d'identifier des hypothèses optimistes de projection concernant les profits; validé les perspectives d'avenir compte tenu de l'approbation de la planification pluriannuelle par le Conseil d'administration, et les avons discutées avec la Direction; procédé à des analyses de sensibilité des paramètres clés des tests de dépréciation (taux d'escompte et taux de croissance durables). <p>Dans l'ensemble, nous considérons que les bases et les hypothèses utilisées par la Direction et le Conseil d'administration pour le contrôle de la valorisation des participations par rapport à nos propres analyses sont appropriées.</p>



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative,



nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Romer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Dario Mazzucca
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 21 mars 2025

Adresses de Valiant Holding SA

Adresse de domicile

Valiant Holding SA
c/o Banque Valiant SA
Pilatusstrasse 39
6003 Lucerne

Autres adresses

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
3001 Berne

Éditeur

Valiant Holding SA

Contact

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
Case postale · 3001 Berne
Téléphone 031 952 20 60
info@valiant.ch

Rédaction

Valiant Holding SA
Communication d'entreprise et finance

Conception, mise en pages, production

Linkgroup SA, Zurich

Photographie

Severin Jakob, Zurich

Traduction

Apostroph Group SA, Lausanne

Le présent rapport de gestion est une traduction de l'original allemand (« Bericht zum Geschäftsjahr 2024, Valiant Holding AG »). Seul le rapport de gestion en langue allemande fait foi.

valiant.ch

vosre banque en toute simplicité

valiant